

# BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

**cnrs**

dépasser les frontières

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

N°10

OCTOBRE 2013

## Table des matières

### 02. L'organisation générale du CNRS

#### 02.04 La direction du CNRS

02.04.02. La direction générale déléguée à la science : organisation, nomination des directeurs

02.04.02.03. La direction Europe de la recherche et coopération internationale (DERCI)

- Décision portant cessation de fonctions et nomination (direction de l'Europe de la recherche et de la coopération internationale) - DEC132255DAJ - 30/08/2013

### 06. Gestion du patrimoine

#### 06.07. Opérations immobilières (construction neuve, réhabilitation)

- Décision portant déclassement du domaine public d'un terrain situé sur la commune de Meudon (Hauts-de-Seine) - DEC132628DSFIM - 27/09/2013

### 07. Mesures particulières du CNRS

#### 07.01. Décisions de nomination, cessation de fonction

##### 07.01.01. DR1

##### 07.01.01.04. 2012

- Décision portant nomination de M. Alain THURET aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8104 intitulée Institut Cochin - DEC132979DR01 - 16/07/2013

##### 07.01.01.05. 2013

- Décision portant nomination de Mme Geneviève COURTOIS aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8147 intitulée Cytokines, hématopoïèse et réponse immune - DEC132993DR01 - 16/07/2013

- Décision portant cessation de fonctions de Mme Martine BRIENT, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistante de prévention (AP) au sein de l'unité UMR8598 intitulée Groupe d'étude des méthodes de l'analyse sociologique de la Sorbonne (GEMASS) - DEC131549DR01 - 02/05/2013

- Décision portant nomination de Mme Joëlle PERARD aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8638 intitulée Synthèse et Structure de Molécules d'intérêt Pharmacologique - DEC133039DR01 - 16/07/2013

- Décision portant nomination de M. Philippe HYVOZ aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité USR3103 intitulée L'information visuelle et textuelle en histoire de l'art : nouveaux terrains, corpus, outils (In Visu) - DEC132182DR01 - 11/07/2013

- Décision de nomination de M. Jean-François DUNYACH et de Mme Aude MAIREY aux fonctions de directeur et de directrice-adjointe du GDR3434, à compter du 1er août 2013 - DEC132607INSHS - 10/09/2013

- Décision portant nomination de Mme Jamila MELIANI aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8566 intitulée Centre de recherche sur les arts et le langage (CRAL) - DEC132946DR01 - 16/07/2013

- Décision portant nomination de M. Henri WILLIAM aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7227 intitulée Centre de recherche et de documentation des Amériques (CREDA) - DEC132952DR01 - 16/07/2013

- Décision portant nomination de Mme Carole LEVENES aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8119 intitulée Laboratoire de neurophysique et physiologie (LNP) - DEC132965DR01 - 19/06/2013

- Décision portant nomination de Mme Voahangy RANDRIANARISON-HUETZ aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8104 intitulée Institut Cochin -

DEC132974DR01 - 16/07/2013

- Décision portant nomination de Mme Marie-Christine ROUYEZ aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8104 intitulée Institut Cochin - DEC132975DR01 - 16/07/2013

- Décision portant nomination de Mme Céline RANSY aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8104 intitulée Institut Cochin - DEC132976DR01 - 16/07/2013

- Décision portant nomination de M. Fabrice FERRON aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8104 intitulée Institut Cochin - DEC132977DR01 - 16/07/2013

- Décision portant nomination de M. Didier BORDEREAUX aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8104 intitulée Institut Cochin - DEC132978DR01 - 16/07/2013

07.01.01.06. 2014

- Décision portant nomination de Mme Jocelyne PICHOT-DOULCIER aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8209 intitulée Centre Européen de Sociologie et de Science Politique de la Sorbonne (CESSP) - DEC133011DR01 - 16/10/2013

07.01.02. DR2

07.01.02.05. 2013

- Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Constantin Bachas, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR8549 intitulée Laboratoire de physique théorique de l'ENS (LPTENS) - DEC132804INP - 08/10/2013

07.01.03. DR3

07.01.03.05. 2013

- Décision portant nomination de Mme Stéphanie Miserey-Lenkei aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR144 intitulée Compartimentation et dynamique cellulaires (CDC) - DEC132950DR03 - 09/10/2013

- Decision n° DEC132918DCIF du 15/10/2013 portant cessation de fonctions de M. Luc RAVOUX au poste d'agent comptable secondaire par intérim de la délégation "Ile de France Est" du CNRS - DEC132918DCIF - 15/10/2013

- Décision de nomination AP M. DECAMPS (UMR7179) - DEC132519DR03 - 01/10/2013

- Décision de nomination AP Mme VERNOCHET (UMR8122) - DEC132570DR03 - 01/09/2013

- Décision n° DEC132915DCIF du 15/10/2013 portant nomination de M. Frédéric Curaut, agent comptable secondaire de la délégation "Ile de France Est" du CNRS à compter du 01/11/2013 - DEC132915DCIF - 15/10/2013

- Décision de nomination PCR Mme ONCLERCQ-DELIC (UMR3348) - DEC132572DR03 - 02/10/2013

- Décision portant nomination de Mme Marie-Catherine Boisselier aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMS2700 intitulée Outils et Méthodes de la Systématique Intégrative (OMSI) - DEC132899DR03 - 01/10/2013

07.01.04. DR4

07.01.04.05. 2013

- Assistant(e) de prévention AP d'une unité - Sébastien Bedu - UPR3294 - DEC132095DR04 - 14/10/2013

- Assistant(e) de prévention AP d'une unité - S. Pere - UPR3294 - DEC132094DR04 - 14/10/2013

- Assistant(e) de prévention AP d'une unité mixte - Rodolphe Auger - UMR8619 - DEC132057DR04 - 23/07/2013

- Assistant(e) de prévention AP d'une unité mixte - Agnès Mesneau - UMR8619 - DEC132056DR04 - 23/07/2013

- Assistant(e) de prévention ACO - Fin activité - A. Raffoux - UPR2355 - DEC132995DR04 - 01/11/2013

- Assistant(e) de prévention AP d'une unité mixte - Magali Niçaise-Aumont - DEC132055DR04 - 23/07/2013
- Assistant(e) de prévention AP d'une unité mixte - François Langlet - UMR8607 - DEC132052DR04 - 30/07/2013
- Assistant(e) de prévention AP d'une unité - Simon Agostini - FRC2118 - DEC132005DR04 - 14/10/2013
- Assistant(e) de prévention AP d'une unité mixte - Samir Messaoudi - UMR8076 - DEC132024DR04 - 16/07/2013
- Assistant(e) de prévention AP d'une unité mixte - Paola Bertolino - UMR8079 - DEC132025DR04 - 23/07/2013
- Assistant(e) de prévention AP d'une unité mixte - Philippe Brunet - UMR8182 - DEC132030DR04 - 29/07/2013
- Assistant(e) de prévention AP d'une unité mixte - Michel Fleury - UMR8578 - DEC132050DR04 - 29/07/2013
- Assistant(e) de prévention AP d'une unité - Antoine Bagady - FRC2118 - DEC132004DR04 - 14/10/2013

#### 07.01.05. DR5

##### 07.01.05.05. 2013

- Décision portant nomination de M. Nicolas Goepfert aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte de recherche UMR8096 intitulée Archéologie des Amériques - DEC130829DR05 - 27/02/2013

#### 07.01.06. DR6

##### 07.01.06.05. 2013

- Décision portant nomination de Mme Odile Barres aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte de recherche UMR7359 intitulée Georessources - DEC133056DR06 - 10/09/2013
- Décision portant nomination de M. Pierre Blatter aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte de recherche UMR5584 intitulée "Institut de Mathématique de Bourgogne". - DEC131409DR06 - 11/07/2013
- décision de nomination de Madame Ana-Rosa Costa-Alvarez aux fonctions d'Assistante de Prévention pour l'UPS76 intitulée INIST - DEC131011DR06 - 09/10/2013
- Décision de nomination de Monsieur François Simonin aux fonctions d'Assistant de Prévention pour l'UPS76 intitulée INIST - DEC131010DR06 - 09/10/2013
- Décision portant nomination de Mme Sandrine Mathiot aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte de recherche UMR7036 intitulée Cristallographie, résonance magnétique et modélisations - DEC132980DR06 - 04/09/2013
- Décision de nomination aux fonctions d'Assistant de Prévention de Monsieur Julien Didier pour l'unité mixte de recherche UMR6249 intitulé Laboratoire de Chrono Environnement - DEC131001DR06 - 23/07/2013
- Décision portant nomination de M. Dominique Schloupt aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte de recherche UMR7118 intitulée Analyse et Traitement Informatique de la Langue Française - DEC132600DR06 - 28/08/2013
- Décision portant cessation de fonctions de M. Laurent BERGEROT, agent chargé de la mise en Oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au sein de l'unité mixte de recherche [UMR5022] intitulée Laboratoire d'Étude de l'Apprentissage et du Développement - LEAD - DEC132260DR06 - 24/07/2013

#### 07.01.07. DR7

##### 07.01.07.05. 2013

- Décision de nomination de Mme Véronique CHANKOWSKI aux fonctions de directrice par intérim de l'UMR5189, à compter du 8 juin 2013 - DEC131884INSHS - 18/10/2013

- Décision portant renouvellement de nomination de M. Mihai LAZAR aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5005 intitulée « Laboratoire Ampère » - DEC131592DR07 - 05/07/2013

- Décision portant nomination de M. Charles SCUTT aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR5667 intitulée "Reproduction et développement des plantes". - DEC132687DR07 - 13/09/2013

- Décision portant nomination de Mme Renée Pignard aux fonctions de directrice par intérim de l'unité de service et recherche USR3264 intitulée Laboratoire des Matériaux Avancés (LMA) - DEC132671IN2P3 - 03/10/2013

#### 07.01.08. DR8

##### 07.01.08.05. 2013

- Décision portant nomination de M. Philippe GAYRAL aux fonctions de Chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7261 intitulée "Institut de Recherche sur la Biologie de l'Insecte" - (IRBI) - DEC132743DR08 - 27/09/2013

- Décision portant cessation de fonctions de M. Dominique MASSIOT et nomination de M. Jean-Pierre SIMORRE, directeur par intérim et Mme Anne LESAGE, directrice adjointe par intérim de la fédération de recherche FR3050 intitulée « Très Grande Infrastructure de Recherche Résonance Magnétique Nucléaire à Très Hauts Champs » - DEC132777INC - 03/10/2013

- Décision portant nomination de M. Arnaud PHILIPPE aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UPR1934 intitulée "Centre d'Etudes Biologiques de Chizé" (CEBC). - DEC132717DR08 - 28/10/2013

- Décision portant nomination de Mme Claudine CAROL, aux fonctions de chargée de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7344 intitulée "Groupe de Recherche sur l'Energétique des Milieux Ionisés" (GREMI). - DEC132948DR08 - 10/10/2013

- Décision portant nomination de M. Nicolas AZZOPARDI aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7292 intitulée "Génétique, Immunologie, Chimie et Cancer" - (GICC). - DEC133064DR08 - 18/10/2013

- Décision portant nomination de M. Bernard GRATUZE aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR5060 intitulée "Institut de Recherche sur les Archéomatériaux" (IRAMAT). - DEC132466DR08 - 30/09/2013

#### 07.01.11. DR12

##### 07.01.11.05. 2013

- Décision de nomination de M. Amouric aux fonctions de directeur et de M. Ouerfelli aux fonctions de directeur-adjoint de l'UMR7298, à compter du 1er janvier 2013 - DEC132882INSHS - 14/10/2013

- Décision portant cessation de fonctions de Mme Véronique CORNET-BARTHAUX, assistante de prévention au sein de l'unité UMR7294 intitulée Institut Méditerranéen d'Océanographie (MIO) - DEC132589DR12 - 29/08/2013

- Décision portant nomination de Mme Véronique ANDRE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7308 intitulée Centre de recherche et de documentation sur l'Océanie (CREDO) - DEC131565DR12 - 10/09/2013

#### 07.01.12. DR13

##### 07.01.12.05. 2013

- Décision de nomination AP de M GRECH Pierre UMR5214 - DEC132248DR13 - 22/07/2013

- Décision de cessation AP de Mr Patrick Schevin UMR5175 - DEC132971DR13 - 14/10/2013

- Décision de cessation AP de Mme Chantal Debain UMR5175 - DEC132972DR13 - 14/10/2013

#### 07.01.14. DR15

##### 07.01.14.05. 2013

- Décision portant nomination de M. Axel CATTOUILLART aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5095 intitulée Institut de biochimie et génétique cellulaires (IBGC) - DEC132641DR15 -

05/09/2013

- Décision portant nomination de Mme Nathalie BIENDON aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5293 intitulée Institut des maladies neurodégénératives (IMN) - DEC132726DR15 - 16/09/2013

- Décision portant nomination de M. Christophe PECHEYRAN aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5254 intitulée Institut des Sciences Analytiques et de Physico-chimie pour l'Environnement et les Matériaux (IPREM) - DEC132664DR15 - 09/09/2013

- Décision portant nomination de M. Patrick BAYLÈRE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5254 intitulée Institut des Sciences Analytiques et de Physico-chimie pour l'Environnement et les Matériaux (IPREM) - DEC132663DR15 - 09/09/2013

- Décision portant nomination de Mme Maryse SIMON aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5254 intitulée Institut des Sciences Analytiques et de Physico-chimie pour l'Environnement et les Matériaux (IPREM) - DEC132662DR15 - 09/09/2013

- Décision portant nomination de Mme Maud SAVE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5254 intitulée Institut des Sciences Analytiques et de Physico-chimie pour l'Environnement et les Matériaux (IPREM) - DEC132661DR15 - 09/09/2013

- Décision portant nomination de Mme Sophie HONTEBEYRIE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5254 intitulée Institut des Sciences Analytiques et de Physico-chimie pour l'Environnement et les Matériaux (IPREM) - DEC132660DR15 - 09/09/2013

- Décision portant nomination de Mme Marie-Aline ANDREOLA aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5234 intitulée Microbiologie fondamentale et pathogénicité - DEC132657DR15 - 06/09/2013

- Décision portant nomination de Mme Michèle CHARUEL aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5199 intitulée De la Préhistoire à l'Actuel : Culture, Environnement et Anthropologie (PACEA) - DEC132646DR15 - 06/09/2013

- Décision portant nomination de Mme Chantal BLANCHARD aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5142 intitulée Laboratoire de mathématiques et de leurs applications (LMAP) - DEC132645DR15 - 06/09/2013

- Décision portant nomination de M. Yannick LEFRAIS aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5060 intitulée Institut de Recherche sur les Archéomatériaux (IRAMAT) - DEC132644DR15 - 06/09/2013

- Décision portant nomination de Mme Sandra DOVERO aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5293 intitulée Institut des maladies neurodégénératives (IMN) - DEC132727DR15 - 16/09/2013

- Décision portant nomination de M. Frédéric BURGUY aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5107 intitulée Centre des Lasers Intenses et Applications (CELIA) - DEC131671DR15 - 21/05/2013

- Décision portant nomination de M. Laurent MERZEAU aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5107 intitulée Centre des Lasers Intenses et Applications (CELIA) - DEC131672DR15 - 21/05/2013

- Décision portant nomination de Mme Caroline VOUILLAC-MENDOZA aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5293 intitulée Institut des maladies neurodégénératives (IMN) - DEC132728DR15 - 16/09/2013

- Décision portant nomination de M. Alain DAUTANT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5095 intitulée Institut de biochimie et génétique cellulaires (IBGC) - DEC132642DR15 - 05/09/2013

07.01.15. DR16

07.01.15.05. 2013

- décision de nomination de Monsieur Basuded Chaudhuri en tant que de chargé de mission à temps partiel PCN17 - DEC132878INSHS - 14/10/2013

07.01.16. DR17

07.01.16.05. 2013

- Décision portant nomination de M. Serge Kox aux fonctions de chargé de mission - DEC132701IN2P3 - 03/10/2013

07.01.17. DR18

07.01.17.05. 2013

- Décision portant nomination de M. Thomas Soubiran, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR8026 intitulée Centre d'Etudes et de Recherches Administratives, Politiques et Sociales (CERAPS). - DEC130784DR18 - 05/03/2013

- UMR8204 Décision portant nomination d'un assistant de prévention d'une unité mixte - DEC130885DR18 - 09/10/2013

- UMR8204 Décision portant nomination assistant de prévention - DEC130888DR18 - 17/03/2013

- Nomination de M. Arnaud Leclerc aux fonctions de directeur par intérim et Mme Virginie Gautrone directrice par intérim de l'unité mixte de recherche UMR6297. - DEC132814INSHS - 09/10/2013

07.01.18. DR19

07.01.18.05. 2013

- Décision portant nomination de M. Laurent Renault, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7352 intitulée Laboratoire de Mathématique Fondamentale Appliquée d'Amiens

- DEC130783DR18 - 05/03/2013

- Nomination de Yoann LEVAQUE aux fonctions d'assistant de prévention au LCS - UMR6506 - DEC131819DR19 - 01/07/2013

- Nomination de Benjamin FOUCAULT aux fonctions d'assistant de prévention au LCS - UMR6506 - DEC131823DR19 - 01/07/2013

- Décision portant nomination de Madame Aurélie TATUAM-CHATUE aux fonctions de responsable des services techniques et logistiques de la délégation Normandie - DEC132947DR19 - 22/10/2013

- Décision de nomination de M. Jean-Marc FOURNIER aux fonctions de directeur-adjoint par intérim de l'UMR6590 - "ESO", à compter du 1er avril 2013 - DEC132925INSHS - 14/10/2013

07.01.20. Administration centrale

07.01.20.05. 2013

- Décision portant nomination de Mme Marie-Pierre Comets aux fonctions de directrice de l'innovation et des relations avec les entreprises - DEC132919DAJ - 14/10/2013

- Décision portant fin de fonction et nomination de M. Patrick Nedellec aux fonctions de directeur de l'Europe de la recherche et de la coopération internationale

- DEC132256DAJ - 04/09/2013

07.01.21. Nomination autres instances

07.01.21.05. 2013

- Décision modifiant la décision n°DEC121232DRH du 04/04/2012 portant nomination des membres de l'administration à la commission administrative paritaire des chargés de recherche - DEC132949DRH - 10/10/2013

07.01.22. Instituts

07.01.22.05. 2013

- Décision portant nomination de M. Fabrice Vallée aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut de Physique (INP) - DEC132857DAJ - 14/10/2013

- Décision portant nomination de M. Michel Diament aux fonctions de directeur par intérim de l'Institut national des sciences de l'univers - DEC132875DAJ - 14/10/2013

- Nomination de Mme Jane LECOMTE aux fonctions de directrice par intérim de l'UMR8079-ESE à compter du 1er octobre 2013 - DEC132885INEE - 09/10/2013

- Décision portant cessation de fonctions de M. Patrick Dehornoy, directeur adjoint scientifique de l'Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI) - DEC132921DAJ - 14/10/2013

- Décision portant nomination de M. Alain Eychène aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut des Sciences Biologiques (INSB) - DEC132828DAJ - 14/10/2013

#### 07.01.23. Décisions collectives de nomination

##### 07.01.23.05. 2013

- Personnels ingénieurs et techniciens - concours internes et externes 2012-2013 - nominations - SDPIT2013-305 -

#### 07.02. Décisions - délégations de signature

##### 07.02.01. DR1

##### 07.02.01.05. 2013

- Décision donnant délégation de signature à Madame Chrystèle GUILLOTEAU pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8177 intitulée Institut interdisciplinaire d'anthropologie du contemporain (IIAC) - DEC132926DR01 - 02/10/2013

- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Olivier CAPPE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR720 intitulée Information, Signal, Images, Vision - DEC133051DR01 - 28/10/2013

- Décision donnant délégation de signature à Madame Laure BLANC-FERAUD, directrice de l'unité GDR720 intitulée Information, Signal, Images, Vision, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC133050DR01 - 28/10/2013

- Décision donnant délégation de signature à Madame Edith MARTINE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7116 intitulée Centre de sociologie des organisations (CSO) - DEC133037DR01 - 23/10/2013

- Décision donnant délégation de signature à Madame Jacqueline VAISSIERE, directrice de l'unité UMR7018 intitulée Laboratoire de Phonétique et Phonologie, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132985DR01 - 15/10/2013

- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Daniel FABRE, directeur par intérim de l'unité UMR8177 intitulée Institut interdisciplinaire d'anthropologie du contemporain (IIAC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132890DR01 - 02/10/2013

- Décision portant cessation de fonctions et nomination de Monsieur Pascal GRISSET, directeur de l'unité UPS3088 intitulée Support de l'institut des sciences de la communication du CNRS (ISCC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132922DR01 - 07/10/2013

- Décision donnant délégation de signature à Madame Isabelle MESLET-DINA pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPS3088 intitulée Support de l'institut des sciences de la communication du CNRS (ISCC) - DEC132923DR01 - 07/10/2013

##### 07.02.01.06. 2014

- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Olivier BORRAZ, directeur de l'unité UMR7116 intitulée Centre de sociologie des organisations (CSO), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC133036DR01 - 23/10/2013

##### 07.02.03. DR3

##### 07.02.03.05. 2013

- Décision donnant délégation de signature à Mme Isabelle Léglise pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8202 intitulée Structure et



Dynamique des Langues (SEDYL) - DEC132700DR03 - 12/09/2013

- Décision donnant délégation de signature à Mme Isabelle Léglise, directrice de l'unité UMR8202 intitulée Structure et Dynamique des Langues (SEDYL), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132888DR03 - 12/09/2013

#### 07.02.04. DR4

##### 07.02.04.05. 2013

- Délégation de signature consentie à Monsieur Thierry MEINNEL, directeur de l'unité UPS3609 intitulée Préfiguration du projet I2BC par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- DEC132839DR04 - 01/09/2013

- Délégation de signature de T. Meinel à ses collaborateurs - UPS3609 - DEC132840DR04 - 01/09/2013

#### 07.02.05. DR5

##### 07.02.05.05. 2013

- Décision donnant délégation de signature à Mme Sylvie Jacquemot, à M. François Mathieu, à Mme Valérie Demuyt et à Mme Véronique Durox pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7605 intitulée laboratoire pour l'utilisation des lasers intenses (LULI). - DEC132150DR05 - 04/07/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. François Amiranoff, directeur de l'unité UMR7605 intitulée laboratoire pour l'utilisation des lasers intenses (LULI), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- DEC132151DR05 - 04/07/2013

- Décision donnant délégation de signature à Mr David Flacher, directeur de l'unité UMR7234 intitulée Centre d'Économie de Paris-Nord (CEPN), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132227DR05 - 01/08/2013

- Décision donnant délégation de signature à Mme Christine Bénichou pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR3258 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Paris Nord (MSH PN).

- DEC132234DR05 - 18/07/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Alain Bertho, directeur de l'unité USR3258 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Paris Nord (MSH PN), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132235DR05 - 18/07/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Pascal Chabert, Mme Pascale Hennequin et MM. Patrick Canu, Dominique Delcourt, Edouard Bouchet et Jean Paul Booth pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7648 intitulée Laboratoire de Physique des Plasmas (LPP). - DEC132274DR05 - 01/08/2013

- Décision donnant délégation de signature à Mme Laurence Rezeau, directrice de l'unité UMR7648 intitulée Laboratoire de Physique des Plasmas (LPP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132276DR05 - 01/08/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Hervé Zwirn, directeur de l'unité UMS3599 intitulée unité de support au consortium de valorisation thématique SHS (CVT SHS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132278DR05 - 02/09/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Samir Zard, directeur de l'unité UMR7652 intitulée Laboratoire de Synthèse Organique (DCSO), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132281DR05 - 02/09/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Gilles Tarabout, directeur de l'unité UMR7186 intitulée Laboratoire d'éthnologie et de sociologie (LESC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132284DR05 - 02/09/2013

- Décision donnant délégation de signature à Mme Martine Soyer, directrice de l'unité UMR7642 intitulée Laboratoire des solides irradiés (LSI), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132285DR05 - 02/09/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Philippe Souplet, directeur de l'unité UMR7539 intitulée laboratoire "Analyse, géométrie et applications" (LAGA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132287DR05 - 02/09/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. François Schweisguth, directeur de l'unité URA2578 intitulée Bases génétiques, moléculaires et cellulaires du développement, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132288DR05 - 02/09/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Antoine Rousse, directeur de l'unité UMR7639 intitulée Laboratoire d'Optique Appliquée (LOA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132290DR05 - 02/09/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Pere Roca Cabarrocas, directeur de l'unité UMR7647 intitulée Laboratoire de physique des interfaces et des couches minces (LPICM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132291DR05 - 02/09/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Felix Augusto Rey, directeur de l'unité UMR3569 intitulée Virologie, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132293DR05 - 02/09/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Anthony Pugsley, directeur de l'unité ERL3526 intitulée Microbiologie fonctionnelle et moléculaire, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132295DR05 - 02/09/2013
- Décision donnant délégation de signature à Mme Catherine Prigent, directrice de l'unité GDR3187 intitulée Radiométrie micro-onde pour l'étude de l'atmosphère, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132296DR05 - 02/09/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Dominique Pouliquen, directeur de l'unité UPS0855 intitulée Division technique de l'institut des sciences de l'univers (DT INSU), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132297DR05 - 02/09/2013
- Décision donnant délégation de signature à Mme Sylvie Pochet, directrice de l'unité UMR3523 intitulée Unité de chimie organique (UCO), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132298DR05 - 02/09/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Bernard Pire, directeur de l'unité UMR7644 intitulée Centre de physique théorique (CPHT), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132299DR05 - 02/09/2013
- Décision donnant délégation de signature à Mme Laure Petrucci, directrice de l'unité UMR7030 intitulée Laboratoire d'informatique de Paris-Nord (LIPN), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132300DR05 - 02/09/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Michel Pérault, directeur de l'unité UMR8112 intitulée Laboratoire d'étude du rayonnement et de la matière en astrophysique (LERMA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132301DR05 - 02/09/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Jacques PELEGRIN, directeur de l'unité UMR7055 intitulée Préhistoire et technologie, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132303DR05 - 02/09/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. François Ozanam, directeur de l'unité UMR7643 intitulée Laboratoire de physique de la matière condensée (PMC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132304DR05 - 02/09/2013
- Décision donnant délégation de signature à Mme Blandine Nouvel, directrice de l'unité GDS3378 intitulée Fédération et ressources dur l'Antiquité (FRANTIQU), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132306DR05 - 02/09/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Patrick Mora, directeur de l'unité FR2707 intitulée Fédération de recherche "Lasers et Plasmas" (FLP), par le délégué régional en sa qualité

d'ordonnateur secondaire - DEC132307DR05 - 02/09/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Jean-Luc Minel, directeur de l'unité UMR7114 intitulée Modèles, Dynamiques, Corpus (MoDyCo), par le délégué régional en sa qualité

d'ordonnateur secondaire - DEC132308DR05 - 02/09/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Blaise Allaz, directeur de l'unité UMR2959 intitulée Groupement de recherche et d'études en gestion à HEC - GREGHEC, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132310DR05 - 02/09/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Francois Amiranoff, directeur de l'unité UMR7605 intitulée Laboratoire pour l'utilisation des lasers intenses - LULI, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132311DR05 - 02/09/2013

- Décision donnant délégation de signature à Mme Catherine Ballardur, directrice de l'unité UPS2841 intitulée CNRS Images, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132312DR05 - 02/09/2013

- Décision donnant délégation de signature à Mme Valérie Mignon, directrice de l'unité UMR7235 intitulée EconomiX, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132314DR05 - 02/09/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Philippe Bastin, directeur de l'unité GDR3581 intitulée Les multiples facettes des cils et des flagelles, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132317DR05 - 02/09/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Yves Mechulam, directeur de l'unité UMR7654 intitulée Bases moléculaires et régulation de la biosynthèse protéique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132318DR05 - 02/09/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Stéphane Mazevet, directeur de l'unité UMR8102 intitulée Laboratoire de l'univers et de ses théories (LUTH), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132320DR05 - 02/09/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Marc Massot, directeur de l'unité FR3487 intitulée Fédération de mathématiques de l'Ecole Centrale Paris, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132321DR05 - 02/09/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Patrick Massin, directeur de l'unité UMR8193 intitulée Laboratoire de mécanique des structures industrielles durables (LAMSID), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132322DR05 - 02/09/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Jean-Louis Martin, directeur de l'unité UMR7645 intitulée Laboratoire d'optique et biosciences (LOB), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132323DR05 - 02/09/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Yvan Martel, directeur de l'unité UMR7640 intitulée Centre de mathématiques Laurent Schwartz (CMLS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132324DR05 - 02/09/2013

- Décision donnant délégation de signature à Mme Laurence Manolakakis, directrice de l'unité UMR8215 intitulée Trajectoires de la sédentarisation à l'Etat (VIIe - Ier millénaire avant J.-C), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132325DR05 - 02/09/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Hugues Bedouelle, directeur de l'unité URA3012, intitulée Hôtes, vecteurs et agents infectieux : biologie et dynamique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132338DR05 - 02/09/2013

- Décision donnant délégation de signature à Mr Olivier Bérard, directeur de l'unité MOY1688, intitulée Direction Déléguée aux Achats et à l'Innovation (DDAI), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132340DR05 - 02/09/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Alain Bertho, directeur de l'unité USR3258 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Paris Nord (MSH PN), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132341DR05 - 02/09/2013

- Décision donnant délégation de signature à Mr Michel Blay, directeur de l'unité MOY1676 intitulée Comité pour l'Histoire du CNRS, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132343DR05 - 02/09/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Dominique Mailly, directeur de l'unité UPR0020 intitulée Laboratoire de photonique et de nanostructures (LPN), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132345DR05 - 02/09/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Pierre-Marie Lledo, directeur de l'unité UMR3571 intitulée Gènes, synapses et cognition, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132347DR05 - 02/09/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Hervé Le Treut, directeur de l'unité FR0636 intitulée Institut Pierre Simon Laplace (IPSL), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132350DR05 - 02/09/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Patrick Le Tallec, directeur de l'unité UMR7649 intitulée Laboratoire de mécanique des solides (LMS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132351DR05 - 02/09/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Piercarlo Bonifacio, directeur de l'unité UMR8111 intitulée Galaxies, Etoiles, Physique, Instrumentation - GEPI, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132352DR05 - 02/09/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. David Bouchez, directeur de l'unité ERL3559, intitulée Du gène à la graine, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132353DR05 - 02/09/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Jean-Michel Kiat, directeur de l'unité UMR8580 intitulée Structures, propriétés et modélisation des solides (SPMS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132357DR05 - 02/09/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Niels Keller, directeur de l'unité UMR8635 intitulée Groupe d'études de la matière condensée (GEMaC) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132358DR05 - 02/09/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Francis Joannes, directeur de l'unité UMR7041 intitulée Archéologies et sciences de l'Antiquité (ArScAn), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132361DR05 - 02/09/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Jean-Claude BRIENT, directeur de l'unité UMR7638 intitulée Laboratoire Leprince-Ringuet, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132364DR05 - 02/09/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Vincent CASSE, directeur de l'unité UMR8539 intitulée Laboratoire de météorologie dynamique - LMD, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132366DR05 - 02/09/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Claude Catala, directeur de l'unité UMS2201 intitulée Observatoire de Paris, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132367DR05 - 02/09/2013
- Décision donnant délégation de signature à Mme Véronique CHAGUE, directrice de l'unité UPS850 intitulée Comité inter régional Méditerranée - CIRMED, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132368DR05 - 02/09/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Antonin Chambolle, directeur de l'unité UMR7641 intitulée Centre de mathématiques appliquées - CMAP, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132369DR05 - 02/09/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Antonin Chambolle, directeur de l'unité FR3259 intitulée Mathématiques et applications à l'école Polytechnique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132370DR05 - 02/09/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Christophe Clanet, directeur de l'unité UMR7646 intitulée Laboratoire d'hydrodynamique - LADHYX, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132371DR05 - 02/09/2013
- Décision donnant délégation de signature à Mme Isabelle Déan-Rouquet, directrice de l'unité UPS2776 intitulée Pouchet, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132373DR05 - 02/09/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Marc Delarue, directeur de l'unité UMR3528 intitulée Biologie structurale des processus et maladies infectieuses, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132374DR05 - 02/09/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Christophe De la Taille, directeur de l'unité UMS3605 intitulée Organisation de micro-électronique générale avancée - OMEGA, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132376DR05 - 02/09/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Noël Dimarcq, directeur de l'unité UMR8630 intitulée Systèmes de référence temps-espace - SYRTE, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132377DR05 - 02/09/2013
- Décision donnant délégation de signature à Mme Catherine Donati-Martin, directrice de l'unité UMR8100 intitulée Laboratoire de mathématiques de Versailles - LMV, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132378DR05 - 02/09/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Olivier Donni, directeur de l'unité UMR8184 intitulée Théorie économique, modélisation et applications - THEMA, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132379DR05 - 02/09/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Pierre Drossart, directeur de l'unité UMR8189 intitulée Laboratoire d'études spatiales et d'instrumentation en astrophysique - LESIA, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132380DR05 - 02/09/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Alain Jacquier, directeur de l'unité UMR3525 intitulée Génétique des génomes, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132381DR05 - 02/09/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Alain Israel directeur de l'unité URA2582 intitulée Interactions et dynamique cellulaires (IDC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132382DR05 - 02/09/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Frédéric Hurlet, directeur de l'unité USR3225 intitulée Maison Archéologie et Ethnologie, René-Ginouvès (MAE, René Ginouvès), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132383DR05 - 02/09/2013
- Décision donnant délégation de signature à Mme Pascale Hennequin, directrice de l'unité FR3029 intitulée Fédération de recherche "Fusion par confinement magnétique" (FCM/ ITER), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132386DR05 - 02/09/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Danièle Hauser, directeur de l'unité UMR8190 intitulée Laboratoire "Atmosphères, Milieux, Observations Spatiales" (LATMOS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132389DR05 - 02/09/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Jean-Christophe Harmand, directeur de l'unité GDR2974 intitulée Nanofils-nanotubes semi-conducteurs (NNS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132392DR05 - 02/09/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Gilles Grégoire, directeur de l'unité GDR3533 intitulée Edifices moléculaires isolés et environnés (EMIE) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132393DR05 - 02/09/2013
- Décision donnant délégation de signature à Mme Corinne Gosmini, directrice de l'unité UMR7653 intitulée Hétéroéléments et coordination (DCPH), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132394DR05 - 02/09/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Olivier Gorceix, directeur de l'unité UMR7538 intitulée Laboratoire de physique des lasers (LPL), par le délégué régional en sa qualité

d'ordonnateur secondaire - DEC132395DR05 - 02/09/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Vladimir Georgescu, directeur de l'unité UMR8088 intitulée Analyse, géométrie et modélisation (AGM), par le délégué régional en sa qualité

d'ordonnateur secondaire - DEC132397DR05 - 02/09/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Pierre Galtier, directeur de l'unité FR2483 intitulée Institut Lavoisier - Franklin (ILF), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132398DR05 - 02/09/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Antonio Freitas, directeur de l'unité URA1961 intitulée Activation, relaxation et homéostasie du système immunitaire (ARHSI), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132399DR05 - 02/09/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Alphonse Finel, directeur de l'unité UMR0104 intitulée Laboratoire d'étude des micro-structures (LEM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132409DR05 - 02/09/2013

- Décision donnant délégation de signature à Mme Inbar Fijalkow, directrice de l'unité UMR8051 intitulée Equipe "Traitement des images et du signal" (ETIS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132410DR05 - 02/09/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Arnaud Etcheberry, directeur de l'unité UMR8180 intitulée Institut Lavoisier de Versailles (ILV), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132411DR05 - 02/09/2013

- Décision donnant délégation de signature à Mme Cécile Derbois pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7234 intitulée Centre d'Économie de Paris-Nord - CEPN - DEC132412DR05 - 01/08/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Damien Durville, directeur de l'unité GDR3542 intitulée Mécanique multi-échelle des milieux fibreux (3MF), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132413DR05 - 02/09/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Jean-Marc Voltini, directeur de l'unité MOY1678 intitulée Direction des systèmes d'information (DSI), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132429DR05 - 02/09/2013

- Décision donnant délégation de signature à Mme Anne Renault, directrice de l'unité UPS2274 intitulée Mission ressources et compétences technologiques (MRCT), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132430DR05 - 02/09/2013

- Décision donnant délégation de signature à Mme Catherine Kuzucuoglu, directrice de l'unité UMR8591 intitulée Laboratoire de géographie physique "Pierre BIBOT" (LGP) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132431DR05 - 02/09/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Bernard Jollans, directeur de l'unité MOY1673 intitulée Direction de l'audit interne (DAI), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132432DR05 - 02/09/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Yves Fenech, directeur de l'unité MOY1662 intitulée Coordination nationale de prévention et de sécurité (CNPS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132433DR05 - 02/09/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Jean Souchay et Mme Marine Pailler pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS8630 intitulée Systèmes de référence temps-espace. - DEC132651DR05 - 02/09/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Jean-Pierre Allegret et M. Frédéric Hammerer pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7235 intitulée EconomiX. - DEC132656DR05 - 02/09/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Didier Tiphène, Mme Carine Briand, Mme Claudine Colon, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8109 intitulée Laboratoire d'Études Spatiales et d'Instrumentation en Astrophysique - LESIA. - DEC132666DR05 - 02/09/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Jean-Philippe Domergue pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7539, intitulée Laboratoire analyse, géométrie, applications (LAGA). - DEC132667DR05 - 02/09/2013
- Décision donnant délégation de signature à Mme Mathilde de Saint Léger et Mme Caroline Bogliotti pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7114 intitulée Laboratoire Modèles, Dynamiques, Corpus (MoDyCo). - DEC132668DR05 - 02/09/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Shahragim Tajbakhsh, à Mme Sandra Thomazo, Mme Maryvonne Boquet, et Sylvia Putak pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR2578, intitulée Bases génétiques, moléculaires et cellulaires du développement. - DEC132670DR05 - 02/09/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Pascal Jagourel, Sabine Kimmel, Pascale Hammes, Olga Martins, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité 8111, intitulée Galaxies, Etoiles, Physique, Instrumentation (GEPI). - DEC132682DR05 - 02/09/2013
- Décision donnant délégation de signature à Mme Sophie Toussaint-Leroy, Mme Barbara Vin et Mme Anne-Blanche De Rodellec pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR2776, intitulée Pouchet. - DEC132685DR05 - 02/09/2013
- Décision donnant délégation de signature à Mme Emmanuelle Gouillard, directrice par intérim de l'unité UMR0125 intitulée Surface du verre et interfaces (SVI), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132688DR05 - 02/09/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Pierre Jop pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR125 intitulée CNRS/Saint-Gobain : surface du verre et interfaces. - DEC132690DR05 - 02/09/2013
- Décision donnant délégation de signature à Mme Maryvonne Boquet et à Mme Sandra Thomazo pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR3012, intitulée Hôtes, vecteurs et agents infectieux : biologie et dynamique. - DEC132707DR05 - 02/09/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Denis Guthleben pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité MOY1676 intitulée Comité pour l'Histoire du CNRS - DEC132708DR05 - 02/09/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Pascal Paganini et Mme Thu Bizat pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7638 intitulée Laboratoire Leprince Ringuet - DEC132711DR05 - 02/09/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Sébastien Michelin pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7646 intitulée laboratoire d'hydrodynamique (LadHyX). - DEC132719DR05 - 02/09/2013
- Décision donnant délégation de signature à Mme Nathalie Seguin-Moreau pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3605 intitulée Organisation de Micro-Electronique Générale Avancée (OMEGA). - DEC132720DR05 - 02/09/2013
- Décision donnant délégation de signature à Mme Solen Guezennec pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7538 intitulée Laboratoire de Physique des Lasers. - DEC132722DR05 - 02/09/2013
- Décision donnant délégation de signature à Mme Anne Florence Eyssautier et Mme Audrey Auffrant pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7653 intitulée Laboratoire hétéroéléments et coordination. - DEC132723DR05 - 02/09/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Alain Hauchecorne, M. Jacques Pelon et Mme Stéphanie Joseph, Mme Valérie Fleury et Mme Evelyne Quinsac pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8190 intitulée Laboratoire

Atmosphères, Milieux, Observations Spatiales (LATMOS) - DEC132732DR05 - 02/09/2013

- Décision donnant délégation de signature à Mme Nathalie Le Tellier-Becquart et M. Francis Parent pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDS3378 intitulée Fédération et Ressources sur l'Antiquité (FRANTIQU) - DEC132733DR05 - 02/09/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Laurent Pagani, Mme Valérie Audon, M. Laurent Girot, Mme Dominique Lopes, Mme Marie Françoise Ducos et Mme Viviane Bigot, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8112 intitulée Laboratoire d'Etude du Rayonnement et de la Matière en Astrophysique (LERMA) - DEC132734DR05 - 02/09/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Emmanuel Roques et Mme Christine Balsamo pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS2201, intitulée Observatoire de Paris. - DEC132738DR05 - 02/09/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Etienne Ruellan, Mme Michèle Schaldembrand et Mme Vanessa Martray pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPS850, intitulée Comité Inter Régional Méditerranée et CIRMED. - DEC132741DR05 - 02/09/2013

- Décision donnant délégation de signature à Mme Maryvonne Boquet et Sandra Thomazo pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR3528, intitulée Biologie structurale des processus cellulaires et maladies infectieuses. - DEC132744DR05 - 02/09/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Pierre André pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8184, intitulée Théorie économique, modélisation et applications (THEMA). - DEC132755DR05 - 02/09/2013

- Décision donnant délégation de signature à Mme Maryvonne Boquet et Mme Sandra Thomazo pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR1961, intitulée Activation, relaxation et homéostasie du système immunitaire. - DEC132762DR05 - 02/09/2013

- Décision donnant délégation de signature à Mme Maryvonne Boquet et Mme Sandra Thomazo pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité URA2582, intitulée Interactions et dynamiques cellulaires. - DEC132766DR05 - 02/09/2013

- Décision donnant délégation de signature à Mme Isabelle Rivoal, Mme Myriam Danon-Szmydt, Mme Lothsalinh Royer et M. Francis Parent, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR3225 intitulé Maison René-Ginouvès, Archéologie et Ethnologie (MAE) - DEC132767DR05 - 02/09/2013

- Décision donnant délégation de signature à Mme Maryvonne Boquet et Mme Sandra Thomazo pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR3525, intitulée Génétique des génomes. - DEC132770DR05 - 02/09/2013

- Décision donnant délégation de signature à Pascal DARCQUE, Mme Monique OLIVE et Patricia HIDOUX pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7041, intitulée Archéologies et sciences de l'Antiquité. - DEC132775DR05 - 02/09/2013

- Décision donnant délégation de signature à Mme Françoise Beaud et Mme Nicole Papineau pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR636, intitulée Institut Pierre Simon Laplace. - DEC132780DR05 - 02/09/2013

- Décision donnant délégation de signature à Mme Agnès PERRIN-ROUX et M. Frank GLAS pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR20, intitulée Laboratoire de Photonique et de Nanostructures - LPN - DEC132787DR05 - 02/09/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Philippe Grandclément, et à Mme Nathalie Ollivier, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité



UMR8102 intitulé Laboratoire de I<sub>2</sub>Univers et de ses Théories (LUTH) - DEC132794DR05 - 02/09/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Patrick Mora et Mme Florence Auger pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de I<sub>2</sub>unité UMR7644 intitulée Centre de physique théorique (CPHT). - DEC132795DR05 - 02/09/2013

- Décision donnant délégation de signature à Mme Maryvonne Boquet et Mme Sandra Thomazo pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de I<sub>2</sub>unité UMR3523, intitulée Unité de chimie organique. - DEC132800DR05 - 02/09/2013

- Décision donnant délégation de signature à Mme Maryvonne Boquet et Mme Sandra Thomazo pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de I<sub>2</sub>unité ERL3526, intitulée Microbiologie fonctionnelle et moléculaire. - DEC132802DR05 - 02/09/2013

- Décision donnant délégation de signature à Mme Maryvonne Boquet et Mme Sandra Thomazo pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de I<sub>2</sub>unité UMR3569, intitulée Virologie. - DEC132803DR05 - 02/09/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Yves Bonnassieux et M. Costel-Sorin Cojocaru pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de I<sub>2</sub>unité UMR7647, intitulée «Laboratoire de physique des interfaces et des couches minces ». - DEC132805DR05 - 02/09/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Frédéric HOURDIN, Mme Patricia DELVILLE et M. Stéphane SPORTOUCH pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de I<sub>2</sub>unité UMR8539, intitulée « Laboratoire de météorologie dynamique ». - DEC132815DR05 - 02/09/2013

- Décision donnant délégation de signature à Mme Nasséra Naar et à Mme Anne De Bouard pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de I<sub>2</sub>unité UMR7641, intitulée Centre de mathématiques appliquées I<sub>2</sub> CMAP. - DEC132816DR05 - 02/09/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. François COUTY et M. Christian SERRE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de I<sub>2</sub>unité UMR8180, intitulée Institut Lavoisier de Versailles.

- DEC132818DR05 - 02/09/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Mathias QUOY pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de I<sub>2</sub>unité UMR8051, intitulée « Equipe traitement des images et du signal ». - DEC132819DR05 - 02/09/2013

- Décision donnant délégation de signature à Mme Danièle AUPETIT-OCHIN pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de I<sub>2</sub>unité FR2483, intitulée « Institut Lavoisier-Franklin ». - DEC132820DR05 - 02/09/2013

- Décision donnant délégation de signature à Mme Valérie JAMET pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de I<sub>2</sub>unité UMR7649, intitulée Laboratoire de mécanique des solides. - DEC132822DR05 - 02/09/2013

- Décision donnant délégation de signature à Mme Maryvonne Boquet et à Mme Sandra Thomazo pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de I<sub>2</sub>unité UMR3571, intitulée Gènes, synapses et cognition. - DEC132824DR05 - 02/09/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Pierre PLATEAU pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de I<sub>2</sub>unité UMR7654, intitulée Bases moléculaires et régulation de la biosynthèse protéique. - DEC132826DR05 - 02/09/2013

- Décision donnant délégation de signature à Mme Liliana FERNANDEZ-STALENQ pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de I<sub>2</sub>unité UMR7055, intitulée « Préhistoire et Technologie. - DEC132827DR05 - 02/09/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Marcel FILOCHE, DR2, et à M. Jacques PERETTI pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de I<sub>2</sub>unité

UMR7643, intitulée Laboratoire de physique de la matière condensée  $\zeta$  LPMC. - DEC132830DR05 - 02/09/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Philippe ZEITOUN, CR1, et à Mme Patricia TOULLIER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7639, intitulée Laboratoire d'optique appliquée - LOA. - DEC132831DR05 - 02/09/2013

- Décision donnant délégation de signature à Mme Danièle AUPETIT-OCHIN pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8635, intitulée Groupe d'Étude de la Matière Condensée - GEMAC.

- DEC132832DR05 - 02/09/2013

- Décision donnant délégation de signature à Madame Sophie BLANCHY, Madame Monique DESCIEUX, Madame Valentina VAPNARSKY et Monsieur Jean LAMBERT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7186, intitulée Laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparative. - DEC132836DR05 - 02/09/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Fabien GAGOSZ pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7652, intitulée Laboratoire de synthèse organique. - DEC132837DR05 - 02/09/2013

- Décision donnant délégation de signature à Mme Sylvie Jacquemot, à M. François Mathieu, à Mme Valérie Demuyt et à Mme Véronique Durox pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7605 intitulée laboratoire pour l'utilisation des lasers intenses (LULI). - DEC132838DR05 - 02/09/2013

- Décision donnant délégation de signature à Mme Christine Bénichou pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR3258 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Paris Nord (MSH PN). - DEC132845DR05 - 02/09/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Guilhem DEZANNEAU pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8580, intitulée «Structures, propriétés et modélisation des solides  $\zeta$  SPMS». - DEC132848DR05 - 02/09/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Franck LAVIGNE et Mme Michelle PENNEC pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8591, intitulée Laboratoire de géographie physique « Pierre Birot ». - DEC132849DR05 - 02/09/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Gilles Ohanessian, directeur de l'unité UMR7651 intitulée Laboratoire des mécanismes réactionnels (DCMR), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132855DR05 - 02/09/2013

- Décision donnant délégation de signature à Mme Thérèse MÉRIMÉE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7651, intitulée Laboratoire des mécanismes réactionnels (DCMR). - DEC132856DR05 - 02/09/2013

- Décision donnant délégation de signature à Madame Florence AUGER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR2707 intitulée Fédération de recherche Lasers et Plasmas. - DEC132863DR05 - 02/09/2013

- Décision donnant délégation de signature à Mme Valérie Véniard pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7642, intitulée Laboratoire des solides irradiés. - DEC132877DR05 - 02/09/2013

- Décision donnant délégation de signature à Mme Magalie Nawrocki-Serin pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité ERL3559 intitulée du gène à la graine. - DEC132881DR05 - 02/09/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Laurent Willemez, directeur de l'unité UMR8085 intitulée Professions, Institutions, Temporalités, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132953DR05 - 02/09/2013

- Décision donnant délégation de signature à Mme Laure De Verdalle pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8085, intitulée « Professions, institutions, Temporalités ». - DEC132954DR05 - 02/09/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Laurent Girot et Mme Viviane Bigot pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR3187 intitulée Radiométrie micro-onde pour l'étude de l'atmosphère. - DEC132958DR05 - 02/09/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Nadir AMAROUCHE et Mme Michèle SCHALDEMBRAND pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité propre de service UPS855, intitulée Division Technique de l'INSU. - DEC132960DR05 - 02/09/2013
- Décision donnant délégation de signature à Mme Sabine Barbut, responsable du service des affaires générales, à M. Jérôme Paret, responsable du service des ressources humaines, à M. Anthony Piorowicz, responsable du service logistique et technique, à Mme Christelle Le Moullec, responsable du service partenariat et valorisation, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Cavelier, - DEC133013DR05 - 22/10/2013
- Décision donnant délégation de signature à Mme Laurence Corvellec pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés - DEC133014DR05 - 22/10/2013

#### 07.02.06. DR6

##### 07.02.06.05. 2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Sébastien Bully et Mme Laëtitia Bassereau-Vaultier pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité mixte de recherche UMR6298 intitulée « Archéologie, Terre, Histoire, Sociétés » - DEC132851DR06 - 01/10/2013
- Décision donnant délégation de signature à Isabelle Kauffmann et Etienne Fleuret, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPS76 intitulée « Institut de l'Information Scientifique et Technique ». - DEC131945DR06 - 01/10/2013
- Décision donnant délégation de signature à Mme Annie Dumont, directrice de l'unité mixte de recherche UMR6298 intitulée « Archéologie, Terre, Histoire, Sociétés », par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132847DR06 - 01/10/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Raymond Bérard, directeur de l'unité propre de service UPS76 intitulée « Institut de l'Information Scientifique et Technique », par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131944DR06 - 01/10/2013

#### 07.02.07. DR7

##### 07.02.07.05. 2013

- Décision portant modification de la décision n° DEC131358DR07 du 15 janvier 2013 donnant délégation de signature à M. Jean-Louis Leclercq, directeur de l'unité GDR3305 intitulé Micro Nano Systèmes, Micro Nano Fluidique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132934DR07 - 01/09/2013
- Décision portant modification de la décision DEC131219DR07 du 15 janvier 2013 donnant délégation de signature à Mme Marie-Chantal Andraud, directrice de l'unité UMR5182 intitulée Laboratoire de chimie, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132938DR07 - 08/10/2013
- Décision donnant délégation de signature à Mme Renée Pignard, directrice par intérim de l'unité USR3264 intitulée Laboratoire des matériaux avancés, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132745DR07 - 01/09/2013
- Décision portant modification de la décision n° DEC132261DR07 du 1er juillet 2013 donnant délégation de signature à M. Timothy McKenna, directeur par intérim de l'unité UMR5265 intitulée Chimie, Catalyse, Polymères et Procédés, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132968DR07 - 09/10/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Philippe Boisse, directeur de l'unité GDR3371 intitulée Mise en oeuvre des composites et propriétés induites, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132939DR07 - 08/10/2013
- Décision modifiant la décision DEC131114DR07 du 15 janvier 2013 donnant délégation de signature à M. Loïc Blum, directeur de l'unité UMR5246 intitulée Institut de Chimie et Biochimie Moléculaires et Supramoléculaires, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132883DR07 - 01/10/2013
- Décision donnant délégation de signature à Mme Sophie Kern, directrice de l'unité UMR5596 intitulée Dynamique Du Langage, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132884DR07 - 01/10/2013
- Décision donnant délégation de signature à Mme Nathalie Fargier, directrice par intérim de l'unité UMS3602 intitulée Persée, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132900DR07 - 04/09/2013

#### 07.02.08. DR8

##### 07.02.08.05. 2013

- Délégation de signature consentie par M. Jean-Paul BONNET pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR3346 intitulée "Institut P' : Recherche et Ingénierie en matériaux, Mécanique et Energétique" (P') - DEC132931DR08 - 10/10/2013
- Délégation de signature consentie par M. Dominique BAILLARGEAT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7252 intitulée "XLIM". - DEC132604DR08 - 02/09/2013
- Délégation de signature consentie à M. Jean-Pierre SIMORRE, Directeur par intérim de l'unité FR3050 intitulée "Très Grande Infrastructure de Recherche Résonance Magnétique Nucléaire à Très Hauts Champs" (TGIR RMN THC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - DEC132935DR08 - 09/10/2013
- Délégation de signature consentie à M. Jean-Paul BONNET, Directeur de l'unité UPR3346 intitulée "Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique" (P'), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - DEC132930DR08 - 09/10/2013

#### 07.02.10. DR11

##### 07.02.10.05. 2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Alain SCHUHL, directeur de l'unité propre de recherche UPR2940, intitulée Institut Néel, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132862DR11 - 27/09/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Fabrice PIQUEMAL, directeur de l'unité UMR6417, intitulée Laboratoire Souterrain de Modane (LSM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC133058DR11 - 30/10/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Thierry LEBEL, directeur de l'unité mixte de recherche UMR5564 intitulée Laboratoire d'Etude des Transferts en Hydrologie et Environnement (LTHE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132912DR11 - 04/10/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Sébastien BERGER, directeur de l'unité mixte de service UMS2920 intitulée Observatoire des Micro et Nano Technologies (OMNT), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132894DR11 - 03/10/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Gioacchino VIGGIANI, directeur de l'unité mixte de recherche UMR5521 intitulée Sols, solides, structures et risques (3SR), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132889DR11 - 02/10/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Jean-Louis MONIN, directeur de l'unité mixte de recherche UMR5274 intitulée Institut de Planétologie et Astrophysique de Grenoble (IPAG), par le

délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132887DR11 - 02/10/2013

- Délégation de signature à M. Hervé MARTIN, directeur de l'unité mixte de recherche UMR5217 intitulée Laboratoire d'informatique de Grenoble (LIG), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132886DR11 - 02/10/2013

- Délégation de signature à M. Jérôme GARIN, directeur de l'unité FR3425, intitulée Institut de Recherches en Technologies et Sciences pour le Vivant (IRTSV), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC133059DR11 - 30/10/2013

#### 07.02.11. DR12

##### 07.02.11.05. 2013

- Délégation de signature de Xavier Lafon en sa qualité d'ordonnateur secondaire (USR3155) - DEC132859DR12 - 04/09/2013

- Délégation de signature pour les actes de la PRM (Xavier Lafon USR3155) - DEC132860DR12 - 04/09/2013

#### 07.02.12. DR13

##### 07.02.12.05. 2013

- UMR5815 - Délégation de signature PRM de M. Eric DE MARI - DEC132718DR13 - 07/10/2013

- UMS3282 - Délégation de signature PRM de M. Nicolas ARNAUD - DEC132730DR13 - 16/09/2013

- UMR5257 - Délégation de signature PRM de M. PELLET-ROSTAING - DEC132959DR13 - 11/10/2013

- UMR5257 - Délégation de signature de M. Stéphane PELLET-ROSTAING - DEC132957DR13 - 11/10/2013

- UMR5554 - Délégation de signature de Mme Agnès MIGNOT - DEC132892DR13 - 02/10/2013

#### 07.02.13. DR14

##### 07.02.13.05. 2013

- Délégation de signature consentie à M. Etienne Danchin par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132895DR14 - 02/10/2013

- Délégation de signature consentie à M. Jean Clobert par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131839DR14 - 09/09/2013

- Décision donnant délégation pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) M. Etienne Danchin, directeur de l'unité mixte de recherche URM5174, intitulée « Evolution et Diversité Biologiques » - DEC132896DR14 - 07/10/2013

- Décision donnant délégation pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) M. Jean Clobert, directeur de l'unité de service et de recherche USR2936, intitulée Station de Biologie expérimentale du CNRS à Moulis - DEC131840DR14 - 09/09/2013

#### 07.02.14. DR15

##### 07.02.14.05. 2013

- Délégation de signature pour les actes de la PRM (DU) UMR5095 - DEC132265DR15 - 24/07/2013

- Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire UMR5095 - DEC132264DR15 - 24/07/2013

- Délégation de signature pour les actes de la PRM (DU) UMR5297 - DEC132259DR15 - 23/07/2013

- Délégation de signature pour les actes de la PRM (DU) UMR5095 pour équipe hébergée à l'UMS3033 - DEC132279DR15 - 24/07/2013

- Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire UMR 5297 - DEC132253DR15 - 23/07/2013

#### 07.02.15. DR16

##### 07.02.15.05. 2013

- Délégation de signature consentie à M. Patrick Nedellec par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

-

- DEC132917DR16 - 02/10/2013

- Délégation de signature consentie à Mme Marie-Pierre Comets par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

-

- DEC132987DR16 - 15/10/2013

- Décision donnant délégation de signature à Mme Hélène Melat, directrice de l'unité USR3060 intitulée « Centre franco-russe de recherche en sciences humaines et sociales de Moscou » par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132739DR16 - 17/09/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Pierre Grard, directeur de l'unité USR3330 intitulée « Savoirs et mondes indiens » par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- DEC132748DR16 - 17/09/2013

- Décision donnant délégation de signature à Mme Karima Direche, directrice de l'unité USR3077 intitulée « Institut de recherche sur le Maghreb contemporain » par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- DEC132742DR16 - 17/09/2013

-

Décision donnant délégation de signature à M. Eberhard Kienle, directeur de l'unité USR3135 intitulée « Institut Français du Proche-Orient (IFPO) » par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- DEC132749DR16 - 17/09/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Michel Mouton, directeur de l'unité USR3141 intitulée « Centre français d'archéologie et de sciences sociales (CEFAS) » par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- DEC132750DR16 - 17/09/2013

## 07.02.16. DR17

### 07.02.16.05. 2013

- Décision donnant délégation de signature à Yves-Marie Paulet pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité mixte de service UMS3113 intitulée Institut Universitaire Européen de la Mer - DEC132785DR17 - 23/09/2013

- Décision donnant délégation de signature à Vincent Gouëset, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6590 intitulée Espaces et sociétés, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132774DR17 - 19/09/2013

- Décision donnant délégation de signature à Vincent Gouëset pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité mixte de recherche UMR6590 intitulée Espaces et sociétés

- DEC132782DR17 - 23/09/2013

- Décision donnant délégation de signature à Yves-Marie Paulet, directeur de l'unité mixte de service UMS3113 intitulée Institut Universitaire Européen de la Mer, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132784DR17 - 19/09/2013

- Décision donnant délégation de signature à Benoît Saussol, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6205 intitulée Laboratoire de mathématiques de Bretagne Atlantique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132786DR17 - 19/09/2013

- Décision donnant délégation de signature à Benoît Saussol pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité mixte de recherche UMR6205 intitulée Laboratoire de mathématiques de Bretagne Atlantique - DEC132788DR17 - 23/09/2013

## 07.02.20. Administration centrale

### 07.02.20.05. 2013

- Décision donnant délégation de signature à Mme Marie-Pierre Comets, directrice de l'innovation et des relations avec les entreprises - DEC132920DAJ - 14/10/2013
- Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Joël Bertrand, directeur général délégué à la science (DGDS) - DEC132929DAJ - 15/10/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Patrick Nedellec, directeur de l'Europe de la recherche et de la coopération internationale - DEC132258DAJ - 01/10/2013

## 07.02.21. Instituts

### 07.02.21.05. 2013

- Décision donnant délégation de signature ponctuelle à Mme Florence Noble, directrice adjointe scientifique à l'Institut des Sciences Biologiques (INSB) - DEC132927DAJ - 15/10/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Michel Diamant, directeur par intérim de l'Institut national des sciences de l'univers - DEC132876DAJ - 14/10/2013
- Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Franc Pattus, directeur adjoint scientifique à l'Institut des Sciences Biologiques (INSB) - DEC132880DAJ - 08/10/2013
- Décision donnant délégation de signature ponctuelle à Mme Stéphanie Thiebault, directrice de l'Institut Écologie et environnement - DEC132986DAJ - 17/10/2013

## 07.03. Décisions - création et renouvellement de structures

### 07.03.14. DR15

#### 07.03.14.05. 2013

- Décision modificative de la décision portant création et renouvellement des FRE - DEC130162INSHS - 10/01/2013

## 07.04. Décisions tarifaires

### 07.04.13. DR14

#### 07.04.13.05. 2013

- Décision relative à la tarification des plateformes d'imagerie et de chimie de l'USR3505 Institut des Technologies Avancées en Sciences du Vivant (ITAV) - DEC132901DR14 - 02/10/2013
- Décision relative au tarif du plateau de Génomique GeT-Purpan UDEAR unité mixte de recherche UMR5165 - DEC132902DR14 - 02/10/2013
- Décision relative au tarif des produits du groupement de service GDS3548 intitulé Institut de Biologie Cellulaire et de Génétique - DEC132990DR14 - 17/10/2013

### 07.04.16. DR17

#### 07.04.16.05. 2013

- Décision relative aux tarifs des diverses prestations de mesures et analyses physiques, réalisées par l'UMR6502, Institut des Matériaux de Nantes - DEC132834DR17 - 25/09/2013
- Décision relative aux tarifs de locations des salles de l'Institut des Matériaux de Nantes, UMR6502 - DEC132783DR17 - 19/09/2013

## 07.06. Autres décisions

### 07.06.01. DR1

#### 07.06.01.05. 2013

- Décision portant sur la composition du conseil de service au sein de la délégation régionale Paris A - DEC133009DR01 - 22/10/2013

### 07.06.12. DR13

#### 07.06.12.05. 2013

- Décision modifiant la décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5235 intitulée Dynamiques des Interactions Membranaires Normales et Pathologiques (DIMNP). - DEC132992DR13 - 17/10/2013

07.06.14. DR15

07.06.14.05. 2013

- Création de conseil de laboratoire UMR5800 - DEC132439DR15 - 06/08/2013

07.06.15. DR16

07.06.15.05. 2013

- Décision modifiant la décision n° 105084SGCN du 15 novembre 2010 portant nomination des membres du Conseil scientifique de l'institut national des sciences de l'univers - DEC132962SGCN - 14/10/2013

- Décision relative à la vacance de sièges au sein de sections et de commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique. - DEC132984SGCN - 15/10/2013

- Décision modifiant la décision n° DEC105079SGCN du 15 novembre 2010 portant nomination des membres du Conseil scientifique de l'institut écologie et environnement. - DEC132961SGCN - 14/10/2013

07.06.18. DR19

07.06.18.05. 2013

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6266 intitulée Identité et différenciation de l'espace, de l'environnement et des sociétés. - DEC132940DR19 - 08/10/2013

07.06.18.06. 2014

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6139 intitulée Laboratoire de mathématiques Nicolas Oresme. - DEC133040DR19 - 23/10/2013

07.06.20. Administration centrale

07.06.20.05. 2013

- Décision modifiant la décision du 03/12/2010 arrêtant la liste des enseignants-chercheurs accueillis en délégation dans le cadre des chaires d'excellence - DEC132897DRH - 11/10/2013

- Décision modifiant la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS - DEC132799DAJ - 15/10/2013

- Décision modifiant la décision DEC121919DRH du 24/10/2011 arrêtant la liste des enseignants-chercheurs accueillis en délégation dans le cadre des chaires - DEC132944DRH - 15/10/2013



**DEC132255DAJ**

Décision portant cessation de fonctions et nomination (direction de l'Europe de la recherche et de la coopération internationale)

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100078DAJ du 12 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science,

**DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Il est mis fin, à sa demande, aux fonctions de Mme Minh-Hà Pham-Delegue, directrice de l'Europe de la recherche et de la coopération internationale, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013.

**Art. 2.** – L'intérim des fonctions de directeur de l'Europe de la recherche et de la coopération internationale est exercé par M. Joël Bertrand, directeur général délégué à la science du 1<sup>er</sup> septembre au 30 septembre 2013.

**Art. 3.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 30 août 2013

Alain Fuchs

## **DEC132628DSFIM**

Décision portant déclassement du domaine public d'un terrain situé sur la commune de Meudon (Hauts-de-Seine)

### **LE PRESIDENT,**

**Vu** le code général de la propriété des personnes publiques ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la délibération du conseil d'administration du CNRS du 27 juin 2013 approuvant le projet de cession par le CNRS du terrain de 9 977 m<sup>2</sup> issu de la parcelle AH n°166 et d'une partie de la parcelle AH n°165, divisé en deux lots, situées sur la commune de Meudon (Hauts-de-Seine) ;

**Vu** l'approbation expresse du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et du ministère délégué en charge du budget du 28 juin 2013 de la délibération du conseil d'administration du CNRS du 27 juin 2013 susvisée ;

**Vu** le plan du bâtiment Y situé sur la parcelle AH n°165 susvisée,

### **DÉCIDE :**

#### **Art. 1<sup>er</sup> – Décision de désaffectation**

Il est décidé la désaffectation aux activités de recherche scientifique des deux parcelles situées à Meudon (Hauts-de-Seine), place Aristide Briand, cadastrées section AH n°165, lieudit « 1 place Aristide Briand », d'une contenance cadastrale de 2ha05a85ca et section AH n°166, lieudit « 21 b rue Marcel Allégot », d'une contenance cadastrale de 17ca.

#### **Art. 2 – Décision de déclassement**

Sont déclassées du domaine public du CNRS, les deux parcelles situées à Meudon (Hauts-de-Seine), place Aristide Briand, cadastrées section AH n°165, lieudit « 1 place Aristide Briand », d'une contenance cadastrale de 2ha05a85ca et section AH n°166, lieudit « 21 b rue Marcel Allégot », d'une contenance cadastrale de 17ca.

**Art. 3 – Dates de prise d'effet des décisions de désaffectation et de déclassement**

La désaffectation et le déclassement des deux parcelles visées aux articles 1<sup>er</sup> et 2 de la présente décision prennent effet à compter de ce jour à l'exception du tènement immobilier de 172 m<sup>2</sup> environ comprenant les pièces n°1, 3, 4, 11, 12, 12ter, 13, 14 et 25 du bâtiment Y situé sur la parcelle cadastrée section AH n°165 susvisée, la désaffectation et le déclassement de ce tènement intervenant par anticipation et devant prendre effet au plus tard dans un délai de trois ans à compter de ce jour.

**Art. 4 – Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

ALAIN FUCHS

PROJET CNRS-DAJ-19.08.2013

**DEC132979DR01**

**Décision portant nomination de M. Alain THURET aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8104 intitulée Institut Cochin**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC10A004DSI portant renouvellement de l'unité mixte UMR8104 intitulée Institut Cochin et nommant M. Pierre-Olivier COURAUD en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 21 février 2005;

Considérant que M. **Alain THURET** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris A, du 04 mai 2001 au 26 juin 2001,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. **Alain THURET**, TCE, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8104 intitulée Institut Cochin à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

M. **Alain THURET** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. **Alain THURET** est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine le 16 juillet 2013

Pierre-Olivier COURAUD

Directeur de l'UMR8104

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

Visa de Frédéric DARDEL, président de l'Université René Descartes

Visa de Nicolas JEANJEAN, délégué régional Paris 5 INSERM

**DEC132993DR01**

**Décision portant nomination de Mme Geneviève COURTOIS aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8147 intitulée Cytokines, hématopoïèse et réponse immune**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC10A004DS portant renouvellement de l'unité mixte UMR8147 intitulée Cytokines, hématopoïèse et réponse immune et nommant M. Michel DY en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 27 juin 2006;

Considérant que Mme **Geneviève COURTOIS** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris A, les 11 et 12 décembre 2006, puis du 8 au 10 janvier 2007,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme **Geneviève COURTOIS**, CR1, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8147 intitulée Cytokines, hématopoïèse et réponse immune à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Mme **Geneviève COURTOIS** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme **Geneviève COURTOIS** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine le 16 juillet 2013

Michel DY

Directeur de l'UMR8147

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

Visa de Frédéric DARDEL, président de l'Université René Descartes

DEC131549DR01

**Décision portant cessation de fonctions de Mme Martine BRIENT, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistante de prévention (AP)<sup>1</sup> au sein de l'unité UMR8598 intitulée Groupe d'étude des méthodes de l'analyse sociologique de la Sorbonne (GEMASS)**

## LE DIRECTEUR

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC100153DR01 du 10 juin 2010 portant nomination de Mme **Martine BRIENT** aux fonctions d'ACMO / d'AP,

## DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / d'assistante de prévention (AP) exercées par de Mme **Martine BRIENT** dans l'unité mixte du CNRS n°8598 à compter du 31 décembre 2012.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine le 2 mai 2013

Olivier GALLAND

directeur de l'UMR 8598  
(Signature)

Olivier GALLAND  
Directeur du GEMASS

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

Visa de Barthélémy JOBERT, président de l'Université Paris-Sorbonne

Le Président de l'Université  
Paris-Sorbonne

<sup>1</sup> Dans certains cas, la dénomination d'ACMO doit être maintenue à titre transitoire. Plus précisément, si la décision de nomination était une décision de nomination d'ACMO, vous devrez utiliser le vocable "ACMO"



Délégation Paris A

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert  
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

01 49 60 40 40  
01 45 15 01 66



**DEC133039DR01**

**Décision portant nomination de Mme Joëlle PERARD aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8638 intitulée Synthèse et Structure de Molécules d'intérêt Pharmacologique**

**LA DIRECTRICE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC10A004DSI portant renouvellement de l'unité mixte UMR8638 intitulée Synthèse et Structure de Molécules d'intérêt Pharmacologique et nommant Mme Janick ARDISSON en qualité de directrice ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 11 juin 2007 ;

Considérant que Mme **Joëlle PERARD** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris A, les 11 et 12 décembre 2006, puis du 8 au 10 janvier 2007 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme **Joëlle PERARD**, CR1, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8638 intitulée Synthèse et Structure de Molécules d'intérêt Pharmacologique à compter du 1er janvier 2010.

Mme **Joëlle PERARD** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme **Joëlle PERARD** est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine le 16 juillet 2013

Janick ARDISSON

Directrice de l'UMR8638

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

Visa de Frédéric DARDEL, président de l'Université Paris Descartes

**DEC132182DR01**

**Décision portant nomination de M. Philippe HYVOZ aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité USR3103 intitulée L'information visuelle et textuelle en histoire de l'art : nouveaux terrains, corpus, outils (In Visu)**

**LA DIRECTRICE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC08008SCHS portant création de l'unité mixte USR3103 intitulée L'information visuelle et textuelle en histoire de l'art : nouveaux terrains, corpus, outils (In Visu) et nommant Mme Mercedes VOLAIT en qualité de directrice ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 27 mai 2013. ;

Considérant que M. **Philippe HYVOZ** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris A du 13 au 15 mai, puis du 12 au 14 juin 2013,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. **Philippe HYVOZ**, IE2, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte USR3103 intitulée L'information visuelle et textuelle en histoire de l'art : nouveaux terrains, corpus, outils (In Visu) à compter du 15 juin 2013 .

M. **Philippe HYVOZ** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. **Philippe HYVOZ** est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine le 11 juillet 2013

Mercedes VOLAIT

Directrice de l'USR3103

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

Visa de Antoinette LE NORMAND-ROMAIN, directeur général de l'INHA

## DEC132607INSHS

portant nomination de M. Jean-François DUNYACH et de Mme Aude MAIREY aux fonctions de directeur et de directrice-adjointe du GDR n° 3434 intitulé « Mondes britanniques »

### LE PRÉSIDENT,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Vu** la décision n°DEC100172DAJ du 2 juillet 2010 portant nomination de M. Patrice Bourdelais aux fonctions de directeur de l'Institut des Sciences humaines et sociales ;

**Vu** la décision n°DEC100202DAJ du 27 juillet 2010 donnant délégation de signature à M. Patrice Bourdelais, directeur de l'Institut des sciences humaines et sociales ;

**Vu** la décision n°130167INSHS du 11 février 2013 portant nomination de M. Dunyach et de Mme Mairey aux fonctions de directeur et de directrice par intérim du GDRn°3434 intitulé « Mondes britanniques » ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du comité national ;

### DÉCIDE :

#### Article 1<sup>er</sup> : nomination

M. Jean-François DUNYACH, maître de conférences à l'Université Paris 4-Sorbonne, est nommé directeur du groupement de recherche n° 3434 intitulé « Mondes britanniques », à compter du 1<sup>er</sup> août 2013.

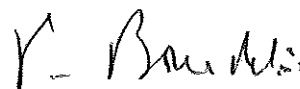
Mme Aude MAIREY, chargée de recherche au CNRS, est nommée directrice-adjointe, à compter de cette même date.

#### Article 2 : publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 SEP. 2013

Pour le président et par délégation,  
le Directeur de l'Institut des Sciences  
Humaines et Sociales



Patrice BOURDELAIS



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00  
F 01 44 96 53 90

**DEC132946DR01**

**Décision portant nomination de Mme Jamila MELIANI aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8566 intitulée Centre de recherche sur les arts et le langage (CRAL)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC111437INSHS portant renouvellement de l'unité mixte UMR8566 intitulée Centre de recherche sur les arts et le langage (CRAL) et nommant M. Esteban BUCH qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 27 novembre 2007;

Considérant que Mme **Jamila MELIANI** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Ile-de-France Ouest et Nord, du 26 au 28 mai, puis du 23 au 25 juin 2008.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Mme **Jamila MELIANI**, TCN, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8566 intitulée Centre de recherche sur les arts et le langage (CRAL) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Mme **Jamila MELIANI** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme **Jamila MELIANI** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.



Délégation Paris A

[www.dr1.cnrs.fr](http://www.dr1.cnrs.fr)

27, rue Paul Bert  
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T. 01 49 60 40 40  
F. 01 45 15 01 66

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine le 16 juillet 2013



Esteban BUCH

**ESTEBAN BUCH**  
Directeur du CRAL - UMR 8566

Directeur de l'UMR8566

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

Visa de Pierre-Cyrille HAUTCOEUR, président de l'EHESS

**Le Président**

**Pierre-Cyrille Hautcœur**



**DEC132952DR01**

**Décision portant nomination de M. Henri WILLIAM aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7227 intitulée Centre de recherche et de documentation des Amériques (CREDA)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC105285INSHS portant renouvellement de l'unité UMR7227 intitulée Centre de recherche et de documentation des Amériques (CREDA) et nommant M. Sébastien VELUT en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 22 juin 2009 ;

Considérant que M. **Henri WILLIAM** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris A, du 08 au 10 février 2005 et du 08 au 10 mars 2005,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. **Henri WILLIAM**, ATP1, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7227 intitulée Centre de recherche et de documentation des Amériques (CREDA) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

M. **Henri WILLIAM** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. **Henri WILLIAM** est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine le 16 juillet 2013

Sébastien VELUT

Directeur de l'UMR7227

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

Visa de Marie-Christine LEMARDELEY,  
présidente de l'université Sorbonne nouvelle Paris 3

**DEC132965DR01**

**Décision portant nomination de Mme Carole LEVENES aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte 8119 intitulée Laboratoire de neurophysique et physiologie (LNP)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC10A004DSI portant renouvellement de l'unité mixte n°8119 intitulée Laboratoire de neurophysique et physiologie (LNP) et nommant M. Claude MEUNIER en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 4 mai 2012 ;

Considérant que Mme **Carole LEVENES** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris A du 13 au 15 mai, puis du 12 au 14 juin 2013 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme **Carole LEVENES**, CR1, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°8119 intitulée Laboratoire de neurophysique et physiologie (LNP) à compter du 15 juin 2013.

Mme **Carole LEVENES** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme **Carole LEVENES** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine le 19 juin 2013

Claude MEUNIER

Directeur de l'UMR8119

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

Visa de Frédéric DARDEL, président de l'Université René Descartes

**DEC132974DR01**

**Décision portant nomination de Mme Voahangy RANDRIANARISON-HUETZ aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8104 intitulée Institut Cochin**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC10A004DSI portant renouvellement de l'unité mixte UMR8104 intitulée Institut Cochin et nommant M. Pierre-Olivier COURAUD en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 1er avril 2009;

Considérant que Mme **Voahangy RANDRIANARISON-HUETZ** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris A et la délégation Ile de France Est, du 13 au 15 octobre et du 17 au 19 novembre 2009,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme **Voahangy RANDRIANARISON-HUETZ**, IR1, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8104 intitulée Institut Cochin à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Mme **Voahangy RANDRIANARISON-HUETZ** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme **Voahangy RANDRIANARISON-HUETZ** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine le 16 juillet 2013

Pierre-Olivier COURAUD

Directeur de l'UMR8104

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

Visa de Frédéric DARDEL, président de l'Université René Descartes

Visa de Nicolas JEANJEAN, délégué régional Paris 5 INSERM

**DEC132975DR01**

**Décision portant nomination de Mme Marie-Christine ROUYEZ aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8104 intitulée Institut Cochin**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC10A004DSI portant renouvellement de l'unité mixte UMR8104 intitulée Institut Cochin et nommant M. Pierre-Olivier COURAUD en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 21 février 2005;

Considérant que Mme **Marie-Christine ROUYEZ** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris A, du 04/05/2001 au 26/06/2001,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme **Marie-Christine ROUYEZ**, IE1C, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8104 intitulée Institut Cochin à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Mme **Marie-Christine ROUYEZ** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme **Marie-Christine ROUYEZ** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine le 16 juillet 2013

Pierre-Olivier COURAUD

Directeur de l'UMR8104

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

Visa de Frédéric DARDEL, président de l'Université René Descartes

Visa de Nicolas JEANJEAN, délégué régional Paris 5 INSERM

**DEC132976DR01**

**Décision portant nomination de Mme Céline RANSY aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8104 intitulée Institut Cochin**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC10A004DSI portant renouvellement de l'unité mixte UMR8104 intitulée Institut Cochin et nommant M. Pierre-Olivier COURAUD en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 1er avril 2009;

Considérant que Mme **Céline RANSY** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention par la délégation Paris A et la délégation Ile de France Est, les 3, 4, 5, 30, 31 mars et 1er avril 2009,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme **Céline RANSY**, TCN, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8104 intitulée Institut Cochin à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Mme **Céline RANSY** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme **Céline RANSY** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine le 16 juillet 2013

Pierre-Olivier COURAUD

Directeur de l'UMR8104

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

Visa de Frédéric DARDEL, président de l'Université René Descartes

Visa de Nicolas JEANJEAN, délégué régional Paris 5 INSERM

**DEC132977DR01**

**Décision portant nomination de M. Fabrice FERRON aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8104 intitulée Institut Cochin**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC10A004DSI portant renouvellement de l'unité mixte UMR8104 intitulée Institut Cochin et nommant M. Pierre-Olivier COURAUD en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 8 septembre 2010 ;

Considérant que M. **Fabrice FERRON** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'INSERM du 16 au 18 novembre 2008, puis du 30 novembre au 2 décembre 2009,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. **Fabrice FERRON**, TCN, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8104 intitulée Institut Cochin à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

M. **Fabrice FERRON** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. **Fabrice FERRON** est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine le 16 juillet 2013

Pierre-Olivier COURAUD

Directeur de l'UMR8104

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

Visa de Frédéric DARDEL, président de l'Université René Descartes

Visa de Nicolas JEANJEAN, délégué régional Paris 5 INSERM

**DEC132978DR01**

**Décision portant nomination de M. Didier BORDEREAUX aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8104 intitulée Institut Cochin**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC10A004DSI portant renouvellement de l'unité mixte UMR8104 intitulée Institut Cochin et nommant M. Pierre-Olivier COURAUD en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 8 septembre 2010 ;

Considérant que M. **Didier BORDEREAUX** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris A du 26 au 28 mai, puis du 28 au 30 juin 2010,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. **Didier BORDEREAUX**, IE1C, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8104 intitulée Institut Cochin à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010.

M. **Didier BORDEREAUX** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. **Didier BORDEREAUX** est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine le 16 juillet 2013

Pierre-Olivier COURAUD

Directeur de l'UMR8104

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

Visa de Frédéric DARDEL, président de l'Université René Descartes

Visa de Nicolas JEANJEAN, délégué régional Paris 5 INSERM

**DEC133011DR01**

**Décision portant nomination de Mme Jocelyne PICHOT-DOULCIER aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8209 intitulée Centre Européen de Sociologie et de Science Politique de la Sorbonne (CESSP)**

**LA DIRECTRICE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC10A012DSI portant renouvellement de l'unité mixte UMR8209 intitulée Centre Européen de Sociologie et de Science Politique de la Sorbonne (CESSP) et nommant Mme Gisèle SAPIRO en qualité de directrice ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 2 novembre 2011;

Considérant que Mme **Jocelyne PICHOT-DOULCIER** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris A, en avril et juin 1996.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme **Jocelyne PICHOT-DOULCIER**, TCE, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8209 intitulée Centre Européen de Sociologie et de Science Politique de la Sorbonne (CESSP) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Mme **Jocelyne PICHOT-DOULCIER** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme **Jocelyne PICHOT-DOULCIER** est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine le 16 juillet 2013

Gisèle SAPIRO

Directrice de l'UMR8209

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

Visa de Philippe BOUTRY, président de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

**Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Constantin Bachas, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR8549 intitulée Laboratoire de physique théorique de l'ENS (LPTENS)**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° 10A004DSI en date du 18 décembre 2009 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 8549 intitulée « Laboratoire de physique théorique de l'ENS (LPTENS) » et nommant M. Costas Kounnas, directeur de cette unité ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

- I. Il est mis fin aux fonctions de M. Costas Kounnas, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2013.
- II. A compter de cette même date, M. Constantin Bachas, directeur de recherche de première classe au CNRS, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2013.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Joël Bertrand



DEC132950DR03

**Décision portant nomination de Mme Stéphanie Miserey-Lenkei aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR144 intitulée Compartimentation et dynamique cellulaires (CDC)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

**Vu** l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

**Vu** la décision n° DEC11A002DSI du 4 janvier 2011 nommant M. Bruno Goud, directeur de l'unité UMR144 ;

**Vu** l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option Source Non Scellée délivrée à Mme Stéphanie Miserey-Lenkei le 5 avril 2013 par le CEA;

**Vu** l'avis favorable du CHSCT de l'Institut Curie du 7 octobre 2013,

**DECIDE :**

**Article 1er : Nomination**

Mme Stéphanie Miserey-Lenkei, CR1, est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 5 avril 2013.

**Article 2 : Missions**

Mme Stéphanie Miserey-Lenkei exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

**Article 3 : Communication obligatoire**

L'identité et les coordonnées de Mme Stéphanie Miserey-Lenkei sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 2 octobre 2013

Le directeur d'unité  
Bruno Goud

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du directeur de l'Institut Curie

DEC132918DCIF

Décision portant cessation de fonction de Monsieur Luc RAVOUX au poste d'agent comptable secondaire par intérim de la délégation régionale « Ile de France Est » du CNRS

LE PRESIDENT

VU, le décret 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre National de la Recherche Scientifique

VU, la décision 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifié portant organisation des circonscriptions administratives du C.N.R.S.

VU, la décision 131517DCIF du 29 avril 2013 nommant Monsieur Luc RAVOUX agent comptable secondaire par intérim de la délégation régionale « Ile de France Est » à compter du 17 avril 2013.

VU, la décision 132915DCIF du 15 octobre 2013 portant nomination de Monsieur Frédéric CURAUT aux fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation régionale « Ile de France Est » à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2013.

VU, l'avis favorable de l'agent comptable principal, administrateur général des finances publiques

## **DECIDE**

Art. 1<sup>er</sup> - Monsieur Luc RAVOUX, inspecteur divisionnaire hors classe des Finances publiques, cessera ses fonctions d'agent comptable secondaire par intérim de la délégation régionale « Ile de France Est » à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2013.

Art. 3 - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 15 octobre 2013

P/Le Président du CNRS  
Le Directeur général délégué aux ressources

Xavier INGLEBERT



**Décision portant nomination de M. Thierry Decamps aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7179 intitulée Mécanismes adaptatifs : des organismes aux communautés**

**LA DIRECTRICE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la note du 13 avril 2010 relative à la nature et les conditions d'exercice de la fonction d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité du MNHN ;

**Vu** la décision n° DEC123228DGDS du 21 décembre 2012 portant renouvellement de de l'unité mixte UMR7179 intitulée Mécanismes adaptatifs : des organismes aux communautés et nommant Mme Fabienne Aujard en qualité de directrice ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 05 septembre 2013 ;

Considérant que M. Thierry Decamps a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 19 au 21 juin 2006 et du 13 au 15 septembre 2006 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Thierry Decamps, IE1, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7179 intitulée Mécanismes adaptatifs : des organismes aux communautés, à compter du 6 septembre 2013.

M. Thierry Decamps exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Thierry Decamps est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Thiais, le 1<sup>er</sup> octobre 2013

La directrice de l'unité  
Fabienne Aujard

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du Directeur général du MNHN (ou de son délégué)

**Décision portant nomination de Mme Cécile Vernochet aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8122 intitulée Rétrovirus endogènes et éléments rétroïdes des eucaryotes supérieurs**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC10A004DSI du 18 décembre 2009 portant renouvellement de l'unité mixte n°8122 intitulée Rétrovirus endogènes et éléments rétroïdes des eucaryotes supérieurs et nommant M. Thierry Heidmann en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 17 juin 2013 ;

Considérant que Mme Cécile Vernochet a suivi la formation initiale d'assistant(e) de prévention organisée par les Délégations CNRS d'Ile-de-France du 13 au 15 mars 2013 et du 12 au 14 juin 2013 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Cécile Vernochet, IE2, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8122 intitulée Rétrovirus endogènes et éléments rétroïdes des eucaryotes supérieurs, à compter du 18 juin 2013.

Mme Cécile Vernochet exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Cécile Vernochet est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Thiais, le 1<sup>er</sup> septembre 2013

Le directeur de l'unité  
Thierry Heidmann

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du président de l'Université Paris-Sud 11 (ou de son délégué)



DEC132915DCIF

Décision portant nomination de Monsieur Frédéric CURAUT agent comptable secondaire de la délégation régionale « Ile de France Est » du CNRS

LE PRESIDENT

VU, le décret 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre National de la Recherche Scientifique

VU, la décision 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du C.N.R.S.

VU, la lettre de la Direction générale des finances publiques du 10 octobre 2013 donnant agrément à Frédéric CURAUT, inspecteur Finances publiques, pour occuper les fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation « Ile de France Est » du CNRS

VU, la décision 132918DCIF du 15 octobre 2013 portant cessation de fonctions de M. Luc Ravoux, agent comptable secondaire par intérim de la délégation « Ile de France Est »

VU, l'avis favorable de l'Administrateur général des Finances Publiques, agent comptable principal du CNRS

## **DECIDE**

Art. 1<sup>er</sup> - Monsieur Frédéric CURAUT, inspecteur des Finances publiques, est nommé agent comptable secondaire de la délégation régionale « Ile de France Est » à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2013 pour une période de trois ans.

Art. 2 - La remise de service aura lieu le 4 novembre 2013

Art. 3 - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 15 octobre 2013

P/le Président du CNRS  
Le Directeur général délégué aux ressources

Xavier INGLEBERT

DEC132572DR03

**Décision portant nomination de Mme Rosine ONCLERCQ DELIC aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR3348 intitulée Stress génotoxiques et cancer**

**LA DIRECTRICE,**

**Vu** le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

**Vu** l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

**Vu** la décision n° DEC10A002DSI du 18 décembre 2009 nommant Mme Mounira AMOR-GUERET, directrice de l'unité UMR3348 ;

**Vu** l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option Source Non Scellée délivrée à Mme Rosine ONCLERCQ DELIC le 23 novembre 2012 par l'APAVE ;

**Vu** l'avis favorable du CHSCT de l'Institut Curie du 25 septembre 2013,

**DECIDE :**

**Article 1er : Nomination**

Mme Rosine ONCLERCQ DELIC, IR1, est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 23 novembre 2012.

**Article 2 : Missions**

Mme Rosine ONCLERCQ DELIC exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

**Article 3 : Communication obligatoire**

L'identité et les coordonnées de Mme Rosine ONCLERCQ DELIC sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orsay, le 2 octobre 2013

La directrice d'unité  
Mounira AMOR-GUERET

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du directeur de l'Institut Curie

**Décision portant nomination de Mme Marie-Catherine Boisselier aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMS2700 intitulée Outils et Méthodes de la Systématique Intégrative (OMSI)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la note du 13 avril 2010 relative à la nature et les conditions d'exercice de la fonction d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité du MNHN ;

**Vu** la décision n° DEC123229DGDS du 19 décembre 2012 portant renouvellement de l'unité mixte n°2700 intitulée Outils et Méthodes de la Systématique Intégrative (OMSI) et nommant M. Eric Pasquet en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 26 janvier 2009;

Considérant que Mme Marie-Catherine Boisselier a suivi la formation initiale d'assistant(e) de prévention organisée par la Délégation CNRS Paris-Michel-Ange du 2 au 4 juin 2004 et du 22 au 24 juin 2004 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Marie-Catherine Boisselier, CR1, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°2700 intitulée Outils et Méthodes de la Systématique Intégrative (OMSI), à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2013.

Mme Marie-Catherine Boisselier exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Marie-Catherine Boisselier est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Thiais, le 1<sup>er</sup> octobre 2013

Le directeur de l'unité  
Eric Pasquet

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du Directeur général du MNHN (ou de son délégué)

DEC132095DR04

Décision portant nomination de M. Sébastien BEDU aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UPR3294 intitulée Neurobiologie et développement

## LE DIRECTEUR

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC10A001DSI portant création de l'unité n° UPR3294 à compter du 01/01/2010, dont le directeur est Monsieur Philippe VERNIER ;

Considérant que M. Sébastien BEDU a suivi la formation initiale d'assistant de prévention ;

### DECIDE :

**Article 1 :** M. Sébastien BEDU, TCN, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UPR3294, à compter du 9 juillet 2013.

M. Sébastien BEDU exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Sébastien BEDU est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 14 octobre 2013

Le directeur de l'unité

Philippe VERNIER



Pour le CNRS,  
La déléguée régionale  
Véronique DEBISSCHOP



Délégation  
Île-de-France Sud

[www.dr4.cnrs.fr](http://www.dr4.cnrs.fr)

Avenue de la Terrasse  
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30  
F. 01 69 82 33 33

DEC132094DR04

Décision portant nomination de M. Stéphane PERE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UPR3294 intitulée Neurobiologie et développement

## LE DIRECTEUR

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC10A001DSI portant création de l'unité n° UPR3294 à compter du 01/01/2010, dont le directeur est Monsieur Philippe VERNIER ;

Considérant que M. Stéphane PERE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention ;

### DECIDE :

**Article 1 :** M. Stéphane PERE, TCS, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UPR3294, à compter du 9 juillet 2013.

M. Stéphane PERE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

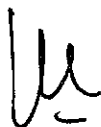
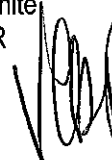
Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Stéphane PERE est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 14 octobre 2013

Le directeur de l'unité

Philippe VERNIER



Pour le CNRS,  
La déléguée régionale  
Véronique DEBISSCHOP



Délégation  
Île-de-France Sud

[www.dr4.cnrs.fr](http://www.dr4.cnrs.fr)

Avenue de la Terrasse  
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30  
F. 01 69 82 33 33

DEC132057DR04

Décision portant nomination de M. Rodolphe AUGER aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8619 intitulée Institut de biochimie et biophysique moléculaire et cellulaire

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu le contrat quadriennal conclu avec l'Université Paris-Sud le 24 mai 2011, approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n° UMR8619, dont le directeur est Monsieur Michel DESMADRIL ;

Considérant que M. Rodolphe AUGER a suivi la formation initiale d'assistant de prévention ;

DECIDE :

**Article 1 :** M. Rodolphe AUGER, IR2, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8619, à compter du 22/02/2013.

M. Rodolphe AUGER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Rodolphe AUGER est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 23 juillet 2013

Le directeur de l'unité  
Michel DESMADRIL

Pour le CNRS,  
La déléguée régionale  
Véronique DEBISSCHOP

Pour l'Université Paris-Sud,  
Le président  
Jacques BITTOUN

UNIVERSITÉ  
PARIS  
SUD  
PRÉSIDENCE  
Bâtiment 300  
91405 ORSAY cedex

Délégation  
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse  
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30  
F. 01 69 82 33 33



DEC132056DR04

Décision portant nomination de Mme Agnès MESNEAU aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8619 intitulée Institut de biochimie et biophysique moléculaire et cellulaire

## LE DIRECTEUR

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** le contrat quadriennal conclu avec l'Université Paris-Sud le 24 mai 2011, approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n° UMR8619, dont le directeur est Monsieur Michel DESMADRIL ;

Considérant que Mme Agnès MESNEAU a suivi la formation initiale d'assistant de prévention ;

## DECIDE :

**Article 1 :** Mme Agnès MESNEAU, AI, est nommée aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8619, à compter du 22/02/2013.

Mme Agnès MESNEAU exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Mme Agnès MESNEAU est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 23 juillet 2013  
Le directeur de l'unité  
Michel DESMADRIL

Pour le CNRS,  
La déléguée régionale  
Veronique DEBISSCHOP

Pour l'Université Paris-Sud,  
Le président  
Jacques BITTOUN

UNIVERSITÉ  
PARIS  
SUD  
Pour le Président et par Délégation  
PRÉSIDENCE **E. AUGÉ**  
Bâtiment 300  
91405 ORSAY cedex



Délégation  
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse  
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30  
F. 01 69 82 33 33

**DEC132995DR04**

Décision portant cessation de fonctions de Mme Aurélie RAFFOUX, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au sein de l'unité du CNRS n° UPR2355 intitulée Institut des sciences du végétal

**LE DIRECTEUR**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

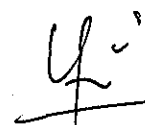
Vu la décision n° 113015DR04 du 23/12/2011 portant nomination de Mme Aurélie RAFFOUX aux fonctions d'ACMO ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par Mme Aurélie RAFFOUX, dans l'unité du CNRS n° UPR2355, à compter du 01/11/2013.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> novembre 2013

  
**H. BARBIER-BRYGOO**  
**DIRECTRICE**  
Le directeur de l'unité  
Hélène BARBIER-BRYGOO

Pour le CNRS,

La déléguée régionale  
Véronique DEBISSCHOP



DEC132055DR04

Décision portant nomination de Mme Magali NICAISE-AUMONT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8619 intitulée Institut de biochimie et biophysique moléculaire et cellulaire

LE DIRECTEUR

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** le contrat quadriennal conclu avec l'Université Paris-Sud le 24 mai 2011, approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n° UMR8619, dont le directeur est Monsieur Michel DESMADRIL ;

Considérant que Mme Magali NICAISE-AUMONT a suivi la formation initiale d'assistant de prévention ;

**DECIDE :**

**Article 1 :** Mme Magali NICAISE-AUMONT, IE1C, est nommée aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8619, à compter du 22/02/2013.

Mme Magali NICAISE-AUMONT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Mme Magali NICAISE-AUMONT est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 23 juillet 2013  
Le directeur de l'unité  
Michel DESMADRIL

Pour le CNRS,  
La déléguée régionale  
Véronique DEBISSCHOP

Pour l'Université Paris-Sud,  
Le président  
Jacques BENOIST  
Président et par Délégué

UNIVERSITÉ  
PARIS  
SUD  
PRÉSIDENCE  
Bâtiment 300  
91405 ORSAY cedex

**E. AUGÉ**

1



Délégation  
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse  
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30  
F. 01 69 82 33 33

DEC132052DR04

Décision portant nomination de M. François LANGLET aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8617 intitulée Institut d'astrophysique spatiale

## LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu le contrat quadriennal conclu avec l'Université Paris-Sud le 24 mai 2011, portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° UMR8617, dont le directeur est Monsieur Yves LANGEVIN ;

Considérant que M. François LANGLET a suivi la formation initiale d'assistant de prévention ;

### DECIDE :

**Article 1 :** M. François LANGLET, IE1C, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8617, à compter du 14/02/2013.

M. François LANGLET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

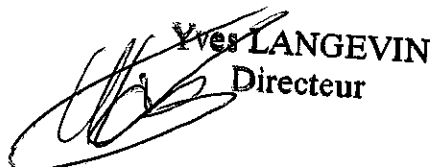
Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. François LANGLET est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 30 juillet 2013  
Le directeur de l'unité  
Yves LANGEVIN




Pour le CNRS,  
La déléguée régionale  
Veronique DEBISSCHOP



Yves LANGEVIN  
Directeur

Pour l'Université Paris-Sud,  
Le président  
Jacques BITTOUN



UNIVERSITÉ  
PARIS  
SUD  
PRÉSIDENCE  
Bâtiment 300  
91405 Gif-sur-Yvette cedex  
Professeur Jacques BITTOUN  
Président de l'Université Paris-Sud



Délégation  
Île-de-France Sud

[www.dr4.cnrs.fr](http://www.dr4.cnrs.fr)

Avenue de la Terrasse  
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30  
F. 01 69 82 33 33

DEC132005DR04

Décision portant nomination de M. Simon AGOSTINI aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° FRC2118 intitulée Institut de neurobiologie Alfred Fessard

LE DIRECTEUR

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC10A005DSI portant renouvellement de l'unité n° FRC2118 à compter du 01/01/2010 ;

**Vu** la décision n° DEC105295INSB nommant Monsieur Philippe VERNIER, directeur de l'unité de recherche n° FRC2118, à compter du 01/01/2011 ;

Considérant que M. Simon AGOSTINI a suivi la formation initiale d'assistant de prévention ;

**DECIDE :**

**Article 1 :** M. Simon AGOSTINI, TCN, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° FRC2118, à compter du 9 juillet 2013.

M. Simon AGOSTINI exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Simon AGOSTINI est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 14 octobre 2013

Le directeur de l'unité

Philippe VERNIER



Pour le CNRS,  
La déléguée régionale  
Véronique DEBISSCHOP



Délégation  
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse  
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30  
F. 01 69 82 33 33

DEC132024DR04

Décision portant nomination de M. Samir MESSAOUDI aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8076 intitulée Biomolécules : conception, isolement et synthèse

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu le contrat quadriennal 2010-2013 conclu avec l'Université Paris-Sud le 24 mai 2011 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n° UMR8076, dont le directeur est Monsieur Bruno FIGADERE ;

Considérant que M. Samir MESSAOUDI a suivi la formation initiale d'assistant de prévention ;

DECIDE :

**Article 1 :** M. Samir MESSAOUDI, CR1, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8076, à compter du 05/02/2013.

M. Samir MESSAOUDI exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Samir MESSAOUDI est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 16 juillet 2013

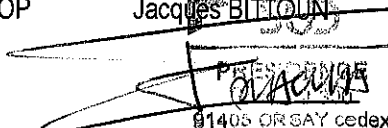
Le directeur de l'unité

Bruno FIGADERE



Pour le CNRS,  
La déléguée régionale  
Véronique DEBISSCHOP

Pour l'Université Paris-Sud,  
Le président  
Jacques BITTOLIN



91405 ORSAY cedex



Délégation  
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse  
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30  
F. 01 69 82 33 33

DEC132025DR04

Décision portant nomination de Mme Paola BERTOLINO aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8079 intitulée Écologie, systématique et évolution

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu le contrat quadriennal 2010-2013 conclu avec l'Université Paris-Sud le 24 mai 2011 approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de l'unité mixte de recherche n° UMR8079, dont le directeur est Monsieur Paul LEADLEY ;

Considérant que Mme Paola BERTOLINO a suivi la formation initiale d'assistant de prévention ;

**DECIDE :**

**Article 1 :** Mme Paola BERTOLINO, AI, est nommée aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8079, à compter du 14/02/2013.

Mme Paola BERTOLINO exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Mme Paola BERTOLINO est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

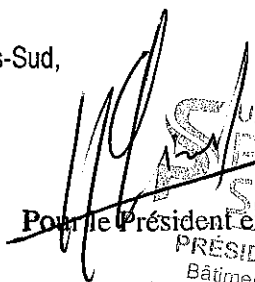
Fait à Gif-sur-Yvette, le 23 juillet 2013  
Le directeur de l'unité  
Paul LEADLEY

  
Paul LEADLEY  
Directeur de l'unité



Pour le CNRS,  
La déléguée régionale  
Véronique DEBISSCHOP

Pour l'Université Paris-Sud,  
Le président  
Jacques BITTOUN

  
UNIVERSITÉ PARIS SUD  
Pour le Président et par Délégation  
PRÉSIDENT  
Bâtiment 200  
J.-J. GIRERD



Délégation  
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse  
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30  
F. 01 69 82 33 33

DEC132030DR04

Décision portant nomination de M. Philippe BRUNET aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8182 intitulée Institut de chimie moléculaire et des matériaux d'Orsay

## LE DIRECTEUR

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** le contrat quadriennal 2010-2013 conclu avec l'Université Paris-Sud le 24/05/2011, portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° UMR8182, dont le directeur est Monsieur Jean-Pierre MAHY ;

Considérant que M. Philippe BRUNET a suivi la formation initiale d'assistant de prévention ;

## DECIDE :


**Article 1 :** M. Philippe BRUNET, AI, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8182, à compter du 21/03/2013.

M. Philippe BRUNET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Philippe BRUNET est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 29 juillet 2013  
Le directeur de l'unité  
Jean-Pierre MAHY

  
Pour le CNRS,  
La déléguée régionale  
Veronique DEBISSCHOP

  
UNIVERSITÉ  
PARIS  
SUD  
Pour l'Université Paris-Sud,  
Le président  
Jacques BITTOUN

PRÉSIDENCE  
Bâtiment 300  
91405 ORSAY cedex



DEC132050DR04

Décision portant nomination de M. Michel FLEURY aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8578 intitulée Laboratoire de physique des gaz et des plasmas

## LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu le contrat quadriennal conclu avec l'Université Paris-Sud le 24 mai 2011, portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° UMR8578, dont le directeur est Monsieur Gilles MAYNARD ;

Considérant que M. Michel FLEURY a suivi la formation initiale d'assistant de prévention ;

### DECIDE :

**Article 1 :** M. Michel FLEURY, IR2, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8578, à compter du 06/02/2013.


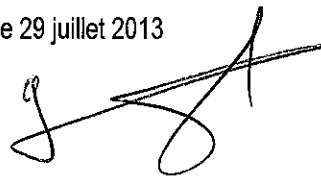
M. Michel FLEURY exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Michel FLEURY est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 29 juillet 2013

Le directeur de l'unité  
Gilles MAYNARD



Pour le CNRS,  
La déléguée régionale  
Véronique DEBISSCHOP

Pour l'Université Paris-Sud,  
Le président  
Jacques BITTOUN



Professeur Jacques BITTOUN  
91405 ORSAY cedex  
Président de l'Université Paris-Sud



Délégation  
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse  
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30  
F. 01 69 82 33 33

DEC132004DR04

Décision portant nomination de M. Antoine BAGADY aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° FRC2118 intitulée Institut de neurobiologie Alfred Fessard

LE DIRECTEUR

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC10A005DSI portant renouvellement de l'unité n° FRC2118 à compter du 01/01/2010 ;

**Vu** la décision n° DEC105295INSB nommant Monsieur Philippe VERNIER, directeur de l'unité de recherche n° FRC2118, à compter du 01/01/2011 ;

Considérant que M. Antoine BAGADY a suivi la formation initiale d'assistant de prévention ;

**DECIDE :**

**Article 1 :** M. Antoine BAGADY, TCS, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° FRC2118, à compter du 9 juillet 2013.

M. Antoine BAGADY exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Antoine BAGADY est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 14 octobre 2013

Le directeur de l'unité

Philippe VERNIER



Pour le CNRS,  
La déléguée régionale  
Véronique DEBISSCHOP



Délégation  
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse  
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30  
F. 01 69 82 33 33

DEC130829DR05

**Décision portant nomination de M. Nicolas Goepfert aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte de recherche 8096 intitulée Archéologie des Amériques**

**LA DIRECTRICE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009, approuvant le renouvellement de l'unité mixte n° 8096 intitulée « Archéologie des Amériques – ARCHAM », dont la directrice est Mme Véronique Darras ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 22 juin 2012 ;

Considérant que M. Nicolas Goepfert a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 19 au 21 septembre (1<sup>ère</sup> session) et du 17 au 19 octobre 2012 (2<sup>ème</sup> session).

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Nicolas Goepfert, Chargé de Recherche CNRS, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° 8096 intitulée Archéologie des Amériques, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2012.

M. Nicolas Goepfert exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Nicolas Goepfert est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 27 février 2013

La directrice de l'UMR 8096  
Véronique Darras

Visa du délégué régional du CNRS  
Gilles Traimond

Visa du président de l'Université  
Paris Ouest Nanterre –La Défense

DEC133056DR06

**Décision portant nomination de Mme Odile Barres aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte de recherche n°7359 intitulée Georessources**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC122886DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°7359 intitulée Georessources et nommant M. Jacques Pironon en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 27/06/2013 ;

Considérant que Mme Odile Barres a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par le CNRS du 04 au 06 avril 2006 et du 16 au 18 mai 2006,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Odile Barres, IR1, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°7359 intitulée Georessources, à compter du 01/01/2013.

Mme Odile Barres exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Mme Odile Barres est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre le 10/09/2013

Le directeur de l'unité  
Jacques Pironon

Visa du délégué régional du CNRS  
Philippe Piéri

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Visa du président de l'Université de Lorraine  
Pierre Mutzenhardt

DEC131409DR06

**Décision portant nomination de M. Pierre Blatter aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte de recherche UMR5584 intitulée Institut de Mathématique de Bourgogne – IMB.**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** l'instruction générale sur l'hygiène, la sécurité et la médecine de prévention de prévention à l'Université de BOURGOGNE validée au Conseil d'Administration de l'Université de BOURGOGNE du 27 février 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°UMR5584 intitulée Institut de Mathématique de Bourgogne IMB et nommant M. Luis Paris en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 11 juillet 2013 ;

Considérant que M. Pierre Blatter a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 20 au 22 mai 2008 et du 03 au 05 juin 2008,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Pierre Blatter, Technicien de classe normale, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte de recherche n°UMR5584 intitulée IMB, à compter du 10 avril 2013 .

M. Pierre Blatter exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Pierre Blatter est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Dijon le 11 juillet 2013

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Le directeur de l'unité  
Luis Paris

Visa du délégué régional du CNRS  
Philippe Pieri

Visa du président de l'Université  
Alain Bonnin



DEC131011DR06

**Décision portant nomination de Mme Ana-Rosa Costa-Alvarez aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UPS76 intitulée INIST**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC132237DAJ du 17 septembre 2013 nommant Raymond Bérard directeur de l'unité de recherche n°UPS76 ;

**Vu** l'avis du comité spécial d'hygiène et de sécurité en date du 20 mars 2012 ;

Considérant que Mme Ana-Rosa Costa-Alvarez a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS et l'Université de Lorraine, **les : 14, 15, 21, 22 février 2013 et les: 14 et 15 mars 2013,**

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Ana-Rosa Costa-Alvarez, adjointe technique principale ATP2, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité du CNRS n°UPS 76 intitulé INIST, à compter du 16 mars 2013 .

Mme Ana-Rosa Costa-Alvarez exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, Mme Ana-Rosa Costa-Alvarez est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandœuvre, le 09/10/2013

Le directeur de l'unité  
Raymond Bérard

Visa du délégué régional du CNRS  
Philippe Pieri

DEC131010DR06

**Décision portant nomination de M. François Simonin aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UPS76 intitulée INIST**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC132237DAJ du 17 septembre 2013 nommant Raymond Bérard directeur de l'unité de recherche n°UPS76 ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 15 février 2011 ;

Considérant que M. François Simonin a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS et l'Université de Lorraine, **les : 14, 15, 21, 22 février 2013 et les 14 et 15 mars 2013,**

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. François Simonin, assistant ingénieur AI, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité du CNRS n° UPS 76 intitulé INIST, à compter du 16 mars 2013.

M. François Simonin exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, M. François Simonin est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre le 09/10/2013

Le directeur de l'unité  
Raymond Bérard

Visa du délégué régional du CNRS  
Philippe Pieri

DEC132980DR06

**Décision portant nomination de Mme Sandrine Mathiot aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte de recherche n°7036 intitulée Cristallographie, résonance magnétique et modélisations**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC122886DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°7036 intitulée Cristallographie, résonance magnétique et modélisations et nommant M. Dominik Schaniel en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 31 mai 2013 ;

Considérant que Mme Sandrine Mathiot a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS 13 au 15 mai 2009 et du 9 au 11 juin 2009,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Sandrine Mathiot, TCN, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°7036 intitulée Cristallographie, résonance magnétique et modélisations, à compter du 4 septembre 2013 .

Mme Sandrine Mathiot exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Mme Sandrine Mathiot est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre le 4 septembre 2013

Le directeur de l'unité  
Dominik Schaniel

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Visa du délégué régional du CNRS  
Philippe Piéri

Visa du président de l'Université de Lorraine  
Pierre Mutzenhardt

DEC131001DR06

**Décision portant nomination de M. Julien Didier aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte 6249 intitulée Laboratoire Chrono environnement**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI portant création de l'unité mixte n°6249 intitulée Laboratoire Chrono environnement et nommant M. Daniel Gilbert en qualité de directeur;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 06/06/2013 ;

Considérant que M. Julien Didier a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par Délégation Alsace du 04 avril 2006 au 18 mai 2006.

**DECIDE :**

Article 1<sup>er</sup> : M. Julien Didier, technicien TCN, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°6249 Laboratoire Chrono environnement département MIMENTO, à compter du 01/07/2013 .

M. Julien Didier exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Julien Didier est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Besançon, le 23/07/2013

Le directeur de l'unité  
Gilbert Daniel

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Visa du délégué régional(e) du CNRS  
Philippe Pieri

Visa du président de l'Université Jacques Bahi (ou de son délégué)

DEC132600DR06

**Décision portant nomination de M. Dominique Schloupt aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte de recherche n°7118 intitulée Analyse et Traitement Informatique de la Langue Française**

**LA DIRECTRICE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC122886DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°7118 intitulée Analyse et Traitement Informatique de la Langue Française et nommant Mme Eva Buchi en qualité de directrice ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 22/04/2013 ;

Considérant que M. Dominique Schloupt a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS les 24, 25 et 26 octobre 2000 et les 14, 15 et 16 novembre 2000,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Dominique Schloupt, TCS, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°7118 intitulée Analyse et Traitement Informatique de la Langue Française, à compter du 28/08/2013 .

M. Dominique Schloupt exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Dominique Schloupt est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy le 28/08/2013

La directrice de l'unité

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Eva Buchi

Visa du délégué régional du CNRS  
Philippe Piéri

Visa du président de l'Université de Lorraine  
Pierre Mutzenhardt



DEC132260DR06

**Décision portant cessation de fonctions de M. Laurent BERGEROT, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au sein de l'unité mixte de recherche [UMR5022] intitulée Laboratoire d'Étude de l'Apprentissage et du Développement – LEAD**

#### **LE DIRECTEUR**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC070368DR06 du 01/10/2007 portant nomination de M. Laurent Bergerot aux fonctions d'ACMO,

#### **DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par M. Laurent Bergerot, dans l'unité du CNRS n°5022 à compter du 30/06/2013.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Dijon le 24/07/2013

Le directeur de l'unité  
Emmanuel BIGAND

Visa du délégué régional du CNRS  
Philippe Piéri

Visa du Président de l'Université de Bourgogne  
Alain Bonnin

DEC131884INSHS

**Décision portant cessation de fonctions de Mme Michèle BRUNET et nomination de Mme Véronique CHANKOWSKI, directrice par intérim de l'unité mixte de recherche n°5189 intitulée « Histoire et sources des Mondes Antiques »**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n°11A004DSI en date du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5189 intitulée « Histoire et sources des Mondes Antiques » et nommant Mme Michèle BRUNET directrice de cette unité ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

- I. Il est mis fin aux fonctions de Mme Michèle BRUNET, directrice de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire, à compter du 8 juin 2013.
- II. A compter de cette même date, Mme Véronique CHANKOWSKI, professeur des universités à l'Université de Lyon 2, est nommée directrice par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2013.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science

Joël Bertrand

**DEC131592DR07**

**Décision portant renouvellement de nomination de M. Mihai LAZAR aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR 5005 intitulée « Laboratoire Ampère».**

---

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** l'instruction ..... relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'**Institut National des Sciences Appliquées**. (ou toute autre norme interne) ;

**Vu** la décision n° **DEC11A004DSI** de renouvellement de l'unité mixte n°**5005** intitulée « **Laboratoire Ampère**» et nommant **M. Guy CLERC** en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du ..... ;

Considérant que **M. Mihai LAZAR** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la **délégation Rhône Auvergne du CNRS du 25 au 27 janvier 2006 et du 15 au 17 février 2006,**

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** **M. Mihai LAZAR, chargé de recherche,** est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°**5005** intitulée « **Laboratoire Ampère**» à compter du **01/03/2013**

**M. Mihai LAZAR** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, **M. Mihai LAZAR** est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à ....., le **12/02/2013**

Le directeur de l'unité

**Guy CLERC**

Visa du chef d'établissement partenaire

Visa du délégué régional du CNRS

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

**Décision portant nomination de M. Charles SCUTT aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR5667 intitulée « Reproduction et développement des plantes ».**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

**Vu** l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

[Le cas échéant] **Vu** l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

**Vu** la décision n° **DEC11A004DSI** du 04/01/2011 nommant **M. Jan TRAAS**, directeur de l'unité **UMR5667 intitulée « Reproduction et développement des plantes »** ;

**Vu** l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option « **détention ou gestion de sources radioactives non scellées et des sources scellées nécessaires à leur contrôle** » délivrée à **M. Charles SCUTT** le **13/10/2011** par le **CNRS Formation Entreprises (IN2P3)** ;

**Vu** l'avis favorable du CHSCT spécial (à défaut du conseil de laboratoire) du .....

**DECIDE :**

**Article 1er : Nomination**

**M. Charles SCUTT, chargé de recherche**, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du **13/10/2011**.

**Article 2 : Missions<sup>1</sup>**

**M. Charles SCUTT** exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

**Article 3 : Communication obligatoire**

L'identité et les coordonnées de **M. Charles SCUTT** sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à **LYON**, le **13/09/2013**

Le directeur d'unité  
**Jan TRAAS**

Visa du chef d'établissement partenaire

Visa du délégué régional du CNRS

<sup>1</sup> [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

DEC132671IN2P3

**Décision portant nomination de Mme Renée Pignard aux fonctions de directrice par intérim de l'unité de service et recherche 3264 intitulée Laboratoire des Matériaux Avancés (LMA)**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° 10A001DSI en date du 18 décembre 2009 portant création de l'unité de service et recherche intitulée Laboratoire des Matériaux Avancés ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Il est mis fin aux fonctions de M. Raffaele Flaminio, directeur de l'unité de service et de recherche susvisée, appelé à d'autres fonctions, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013.

A compter de cette même date, Mme Renée Pignard, ingénieure d'étude hors classe au CNRS, est nommée directrice par intérim de l'unité de service et de recherche susvisée jusqu'au 28 février 2014.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Joël Bertrand

**DEC132743dr08**

**Décision portant nomination de M. Philippe GAYRAL, aux fonctions de chargée de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7261 intitulée « Institut de Recherche sur la Biologie de l'Insecte » - (IRBI).**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

**Vu** la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

**Vu** le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

**Vu** la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR n°7261 intitulée « Institut de Recherche sur la Biologie de l'Insecte » dont le directeur est M. Jean-Paul MONGE ;

**Vu** l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Philippe GAYRAL, Enseignant-Chercheur à l'Université François Rabelais de Tours, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR7261 à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 27 septembre 2013

Pour le président et par délégation,  
Le directeur d'unité  
Jean-Paul MONGE

DEC132777INC

Décision portant cessation de fonctions de M. Dominique MASSIOT et nomination de M. Jean-Pierre SIMORRE, directeur par intérim et Mme Anne LESAGE, directrice adjointe par intérim de la fédération de recherche n°3050 intitulée « Très Grande Infrastructure de Recherche Résonance Magnétique Nucléaire à Très Hauts Champs »

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° 122740DSI en date du 5 janvier 2012 portant notamment renouvellement de la fédération de recherche n°3050 intitulée « Très Grande Infrastructure de Recherche Résonance Magnétique Nucléaire à Très Hauts Champs » et nommant M. Dominique MASSIOT, directeur de cette unité ;

**Vu** l'avis émis par le Comité de direction de la fédération ;

**Vu** l'avis émis par le Conseil scientifique de la fédération ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Dominique MASSIOT, directeur de la fédération de recherche susvisée, démissionnaire, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2013.

II. A compter de cette même date, M. Jean-Pierre SIMORRE, Directeur de recherche au CNRS et Mme Anne LESAGE, Ingénieur de recherche au CNRS, sont respectivement nommés directeur par intérim et directrice adjointe par intérim de la fédération de recherche susvisée jusqu'au 28 février 2014.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

03 OCT. 2013



Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Joël Bertrand



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00  
F 01 44 96 53 90

**DEC132717dr08**

**Décision portant nomination de M. Arnaud PHILIPPE, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UPR1934 intitulée «Centre d'Etudes Biologiques de Chizé» (CEBC).**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

**Vu** la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

**Vu** le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

**Vu** la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC11A001DSI du 04 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UPR n°1934, intitulée « Centre d'Etudes Biologiques de Chizé » (CEBC) ;

**Vu** l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Arnaud PHILIPPE, Ingénieur d'Etude de 2<sup>ème</sup> classe, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UPR1934 à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 28 octobre 2013

Pour le président et par délégation,  
Le directeur d'unité  
Vincent BRETAGNOLLE



**DEC132948dr08**

**Décision portant nomination de Mme Claudine CAROL, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7344 intitulée « Groupe de Recherche sur l'Energétique des Milieux Ionisés » - (GREMI).**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

**Vu** la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

**Vu** le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

**Vu** la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 approuvant la création de l'unité UMR n°7344, intitulée « Groupe de Recherche sur l'Energétique des Milieux Ionisés » (GREMI), dont la directrice est Mme Chantal LEBORGNE ;

**Vu** l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Mme Claudine CAROL, Assistante-Ingénieure, est nommée chargée de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR7344 à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2013.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 10 octobre 2013

Pour le président et par délégation,  
La directrice d'unité  
Chantal LEBORGNE

**DEC133064dr08**

**Décision portant nomination de M. Nicolas AZZOPARDI, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7292 intitulée « Génétique, Immunologie, Chimie et Cancer » - (GICC).**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

**Vu** la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

**Vu** le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

**Vu** la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR n°7292 intitulée « Génétique, Immunologie, Chimie et Cancer » dont le directeur est M. Gilles PAINAUD ;

**Vu** l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Nicolas AZZOPARDI, CDD-IR à l'Université François Rabelais de Tours, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR7292 à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 18 octobre 2013

Pour le président et par délégation,  
Le directeur d'unité  
Gilles PAINAUD

**DEC132466dr08**

**Décision portant nomination de M. Bernard GRATUZE, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR5060 intitulée « Institut de Recherche sur les Archéomatériaux » - (IRAMAT).**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

**Vu** la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

**Vu** le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

**Vu** la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR n°5060, intitulée « Institut de Recherche sur les Archéomatériaux » (IRAMAT), dont le directeur est M. Philippe FLUZIN ;

**Vu** l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Bernard GRATUZE, Directeur de Recherche de 2<sup>ème</sup> classe, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR5060, Centre Ernest Babelon – Site Orléans, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 30 septembre 2013

Pour le président et par délégation,  
Le directeur d'unité  
Philippe FLUZIN

DEC132882INSH

S

**Décision portant nomination de M. Henri AMOURIC et de M. Mohamed OUERFELLI aux fonctions de directeur et de directeur-adjoint de l'unité mixte de recherche n°7298 intitulée « Laboratoire d'Archéologie Médiévale et Moderne en Méditerranée »**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° 122743DSI en date du 5 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de recherche n°7298 et nommant M. Henri AMOURIC aux fonctions de directeur par intérim ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Henri AMOURIC, directeur de recherche au CNRS est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

M. Mohamed OUERFELLI, maître de conférences à l'Université de Marseille, est nommé directeur-adjoint, à compter de cette même date.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science

Joël Bertrand

DEC132589DR12

**Décision portant cessation de fonctions de Mme Véronique CORNET-BARTHAUX, assistante de prévention au sein de l'unité UMR7294 intitulée Institut Méditerranéen d'Océanographie (MIO)**

**LE DIRECTEUR**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC122609DR12 du 10 septembre 2012 portant nomination de Mme Véronique CORNET-BARTHAUX aux fonctions d'AP,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention (AP) exercées par Mme Véronique CORNET-BARTHAUX, dans l'unité du CNRS n° UMR7294, à compter du 30 septembre 2013.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Marseille, le 29 août 2013

Le directeur de l'unité  
M. Richard SEMPERE

Visa du délégué régional du CNRS  
M. Younis HERMES

Visa du Président d'Aix-Marseille Université  
M. Yvon BERLAND

DEC131565DR12

**Décision portant nomination de Mme Véronique ANDRE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7308 intitulée Centre de recherche et de documentation sur l'Océanie (CREDO)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** l'instruction relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université d'Aix-Marseille ;

**Vu** la décision n° DEC122743DSI portant renouvellement de l'unité mixte n° UMR7308 intitulée Centre de recherche et de documentation sur l'Océanie (CREDO) et nommant M. Laurent DOUSSET en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 10 septembre 2013 ;

Considérant que Mme Véronique ANDRE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS DR12 du 11 au 13 avril 2012 et du 26 au 28 mars 2013,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Véronique ANDRE, Assistant Ingénieur, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR7308 intitulée Centre de recherche et de documentation sur l'Océanie (CREDO) à compter du 1<sup>er</sup> mai 2013.

Mme Véronique ANDRE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Véronique ANDRE est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 10 septembre 2013

Le directeur de l'unité  
Laurent DOUSSET

Visa du délégué régional du CNRS  
Younis HERMES

Visa du président de l'Université d'Aix-Marseille  
Yvon BERLAND

DEC132248DR13

**Décision portant nomination de M.PIERRE GRECH aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'unité mixte 5214 intitulée IES**

**LE(LA) DIRECTEUR(TRICE),**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** l'instruction CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention;

**Vu** la décision n° 11A004DSI portant création [ou renouvellement] de l'unité mixte n°5214 intitulée IES et nommant M.FOUCARAN en qualité de directeur;

Considérant que M.PIERRE GRECH a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par CNRS délégation de Marseille du 10/02/2003 au **21/03/2003**,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M.PIERRE GRECH.IE2, est nommé(e) aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'unité mixte n°5214 intitulée IES, à compter du 21/03/2003.

M.PIERRE GRECH exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, M.PIERRE GRECH est placé(e) directement sous l'autorité du(de la) directeur(trice) d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à MONTPELLIER, le 22/07/2013

Visa de la Déléguée Régionale  
du CNRS

Le Directeur de l'unité  
M FOUCARAN



DEC132971DR13

**Décision portant cessation de fonctions de M PATRICK SCHEVIN, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistant(e) de prévention (AP)<sup>1</sup> au sein de l'unité 5175 intitulée CEFE**

**LE(LA) DIRECTEUR(TRICE) [ou le(la) délégué(e)]**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n°100015DR13 du 25/05/2010 portant nomination de M.PATRICK SCHEVIN aux fonctions d'ACMO / d'AP,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / d'assistant(e) de prévention (AP) exercées par M.PATRICK SCHEVIN, dans l'unité du CNRS n°5175, à compter du 01/10/2013.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à MONTPELLIER, le 14/10/2013

Le directeur de l'unité 5175  
M PHILIPPE JARNE

Visa de la déléguée régionale du CNRS

---

<sup>1</sup> Dans certains cas, la dénomination d'ACMO doit être maintenue à titre transitoire. Plus précisément, si la décision de nomination était une décision de nomination d'ACMO, vous devrez utiliser le vocable "ACMO"

DEC132972DR13

**Décision portant cessation de fonctions de Mme CHANTAL DEBAIN, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistant(e) de prévention (AP)<sup>1</sup> au sein de l'unité 5175 intitulée CEFE**

**LE(LA) DIRECTEUR(TRICE) [ou le(la) délégué(e)]**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n°030056DR13 du 24/03/2003 portant nomination de Mme CHANTAL DEBAIN aux fonctions d'ACMO / d'AP,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / d'assistant(e) de prévention (AP) exercées par Mme CHANTAL DEBAIN, dans l'unité du CNRS n°5175, à compter du 01/10/2013.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à MONTPELLIER, le 14/10/2013

Le directeur de l'unité 5175  
M PHILIPPE JARNE

Visa de la déléguée régionale du CNRS

---

<sup>1</sup> Dans certains cas, la dénomination d'ACMO doit être maintenue à titre transitoire. Plus précisément, si la décision de nomination était une décision de nomination d'ACMO, vous devrez utiliser le vocable "ACMO"

DEC132641DR15

**Décision portant nomination de M. Axel CATTOUILLART aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5095 intitulée Institut de biochimie et génétique cellulaires (IBGC)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC11A004DSI portant renouvellement de l'unité mixte n° 5095 intitulée Institut de biochimie et génétique cellulaires (IBGC) et nommant M. Bertrand DAIGNAN-FORNIER en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> ;

Considérant que M. Axel CATTOUILLART a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Aquitaine du 21 au 23 juin 2010 et du 6 au 9 septembre 2010,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Axel CATTOUILLART, ingénieur d'études, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° 5095 intitulée Institut de biochimie et génétique cellulaires (IBGC), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

M. Axel CATTOUILLART exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Axel CATTOUILLART est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 5 septembre 2013

Le directeur de l'unité  
Bertrand DAIGNAN-FORNIER

Visa du délégué régional du CNRS  
Christophe GIRAUD

Visa du président de l'université Bordeaux Segalen  
Manuel TUNON de LARA

DEC132726DR15

**Décision portant nomination de Mme Nathalie BIENDON aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5293 intitulée Institut des maladies neurodégénératives (IMN)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° 11A004DSI portant création de l'unité mixte n° 5293 intitulée Institut des maladies neurodégénératives (IMN) et nommant M. Erwan BEZARD en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> ;

Considérant que Mme Nathalie BIENDON a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Aquitaine en juin 2005,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Nathalie BIENDON, technicienne, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° 5293 intitulée Institut des maladies neurodégénératives (IMN) – Bât. B2, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Mme Nathalie BIENDON exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Nathalie BIENDON est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 16 septembre 2013

Le directeur de l'unité  
Erwan BEZARD

Visa du délégué régional du CNRS  
Christophe GIRAUD

Visa du président de l'Université Bordeaux Segalen  
Manuel TUNON de LARA

DEC132664DR15

**Décision portant nomination de M. Christophe PECHEYRAN aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5254 intitulée Institut des Sciences Analytiques et de Physico-chimie pour l'Environnement et les Matériaux (IPREM)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° 11A004DSI portant renouvellement de l'unité mixte n° 5254 intitulée Institut des Sciences Analytiques et de Physico-chimie pour l'Environnement et les Matériaux (IPREM) et nommant M. Olivier DONARD en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> ;

Considérant que M. Christophe PECHEYRAN a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Aquitaine du 5 au 6 avril 2004 et du 26 au 27 avril 2004,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Christophe PECHEYRAN, ingénieur de recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° 5254 intitulée Institut des Sciences Analytiques et de Physico-chimie pour l'Environnement et les Matériaux (IPREM), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

M. Christophe PECHEYRAN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Christophe PECHEYRAN est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 9 septembre 2013

Le directeur de l'unité  
Olivier DONARD

Visa du délégué régional du CNRS  
Christophe GIRAUD

Visa du président de l'université de Pau et des Pays de l'Adour  
Mohamed AMARA



DEC132663DR15

**Décision portant nomination de M. Patrick BAYLERE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5254 intitulée Institut des Sciences Analytiques et de Physico-chimie pour l'Environnement et les Matériaux (IPREM)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° 11A004DSI portant renouvellement de l'unité mixte n° 5254 intitulée Institut des Sciences Analytiques et de Physico-chimie pour l'Environnement et les Matériaux (IPREM) et nommant M. Olivier DONARD en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> ;

Considérant que M. Patrick BAYLERE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Midi-Pyrénées du 11 au 13 mai 2009 et du 26 au 28 mai 2009,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Patrick BAYLERE, ingénieur d'études, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° 5254 intitulée Institut des Sciences Analytiques et de Physico-chimie pour l'Environnement et les Matériaux (IPREM), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

M. Patrick BAYLERE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Patrick BAYLERE est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 9 septembre 2013

Le directeur de l'unité  
Olivier DONARD

Visa du délégué régional du CNRS  
Christophe GIRAUD

Visa du président de l'université de Pau et des Pays de l'Adour  
Mohamed AMARA

DEC132662DR15

**Décision portant nomination de Mme Maryse SIMON aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5254 intitulée Institut des Sciences Analytiques et de Physico-chimie pour l'Environnement et les Matériaux (IPREM)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° 11A004DSI portant renouvellement de l'unité mixte n° 5254 intitulée Institut des Sciences Analytiques et de Physico-chimie pour l'Environnement et les Matériaux (IPREM) et nommant M. Olivier DONARD en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> ;

Considérant que Mme Maryse SIMON a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Aquitaine du 5 au 6 avril 2004 et du 26 au 27 avril 2004,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Maryse SIMON, assistant ingénieur, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° 5254 intitulée Institut des Sciences Analytiques et de Physico-chimie pour l'Environnement et les Matériaux (IPREM), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Mme Maryse SIMON exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Maryse SIMON est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 9 septembre 2013

Le directeur de l'unité  
Olivier DONARD

Visa du délégué régional du CNRS  
Christophe GIRAUD

Visa du président de l'université de Pau et des Pays de l'Adour  
Mohamed AMARA

DEC132661DR15

**Décision portant nomination de Mme Maud SAVE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5254 intitulée Institut des Sciences Analytiques et de Physico-chimie pour l'Environnement et les Matériaux (IPREM)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° 11A004DSI portant renouvellement de l'unité mixte n° 5254 intitulée Institut des Sciences Analytiques et de Physico-chimie pour l'Environnement et les Matériaux (IPREM) et nommant M. Olivier DONARD en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> ;

Considérant que Mme Maud SAVE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Aquitaine les 22, 23, 29, 30 septembre 2008 et du 1<sup>er</sup> octobre 2008,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Maud SAVE, chargé de recherches, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° 5254 intitulée Institut des Sciences Analytiques et de Physico-chimie pour l'Environnement et les Matériaux (IPREM), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Mme Maud SAVE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Maud SAVE est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 9 septembre 2013

Le directeur de l'unité  
Olivier DONARD

Visa du délégué régional du CNRS  
Christophe GIRAUD

Visa du président de l'université de Pau et des Pays de l'Adour  
Mohamed AMARA

DEC132660DR15

**Décision portant nomination de Mme Sophie HONTEBEYRIE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5254 intitulée Institut des Sciences Analytiques et de Physico-chimie pour l'Environnement et les Matériaux (IPREM)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° 11A004DSI portant renouvellement de l'unité mixte n° 5254 intitulée Institut des Sciences Analytiques et de Physico-chimie pour l'Environnement et les Matériaux (IPREM) et nommant M. Olivier DONARD en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> ;

Considérant que Mme Sophie HONTEBEYRIE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Aquitaine du 21 au 23 juin 2010 et du 6 au 9 septembre 2010,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Sophie HONTEBEYRIE, ingénieur d'études, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° 5254 intitulée Institut des Sciences Analytiques et de Physico-chimie pour l'Environnement et les Matériaux (IPREM), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Mme Sophie HONTEBEYRIE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Sophie HONTEBEYRIE est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 9 septembre 2013

Le directeur de l'unité  
Olivier DONARD

Visa du délégué régional du CNRS  
Christophe GIRAUD

Visa du président de l'université de Pau et des Pays de l'Adour  
Mohamed AMARA



DEC132657DR15

**Décision portant nomination de Mme Marie-Aline ANDREOLA aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5234 intitulée Microbiologie fondamentale et pathogénicité**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° 11A004DSI portant renouvellement de l'unité mixte n° 5234 intitulée Microbiologie fondamentale et pathogénicité et nommant M. Michael KANN en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> ;

Considérant que Mme Marie-Aline ANDREOLA a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Aquitaine en 2002,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Marie-Aline ANDREOLA, directrice de recherche, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° 5234 intitulée Microbiologie fondamentale et pathogénicité, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Mme Marie-Aline ANDREOLA exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Marie-Aline ANDREOLA est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 6 septembre 2013

Le directeur de l'unité  
Michael KANN

Visa du délégué régional du CNRS  
Christophe GIRAUD

Visa du président de l'université Bordeaux Segalen  
Manuel TUNON de LARA

DEC132646DR15

**Décision portant nomination de Mme Michèle CHARUEL aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5199 intitulée De la Préhistoire à l'Actuel : Culture, Environnement et Anthropologie (PACEA)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° 11A004DSI portant renouvellement de l'unité mixte n° 5199 intitulée De la Préhistoire à l'Actuel : Culture, Environnement et Anthropologie (PACEA) et nommant M. Bruno MAUREILLE en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> ;

Considérant que Mme Michèle CHARUEL a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Midi-Pyrénées du 7 au 9 mars 2006 et du 22 au 23 mars 2006,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Michèle CHARUEL, technicienne, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° 5199 intitulée De la Préhistoire à l'Actuel : Culture, Environnement et Anthropologie (PACEA), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Mme Michèle CHARUEL exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Michèle CHARUEL est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 6 septembre 2013

Le directeur de l'unité  
Bruno MAUREILLE

Visa du délégué régional du CNRS  
Christophe GIRAUD

Visa du président de l'université Bordeaux 1  
Dean LEWIS

DEC132645DR15

**Décision portant nomination de Mme Chantal BLANCHARD aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5142 intitulée Laboratoire de mathématiques et de leurs applications (LMAP)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° 11A004DSI portant renouvellement de l'unité mixte n° 5142 intitulée Laboratoire de mathématiques et de leurs applications (LMAP) et nommant M. Jacques GIACOMONI en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> ;

Considérant que Mme Chantal BLANCHARD a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Aquitaine les 18, 19, 25 et 26 septembre 2007,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Chantal BLANCHARD, ingénieur d'études, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° 5142 intitulée Laboratoire de mathématiques et de leurs applications (LMAP), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Mme Chantal BLANCHARD exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Chantal BLANCHARD est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 6 septembre 2013

Le directeur de l'unité  
Jacques GIACOMONI

Visa du délégué régional du CNRS  
Christophe GIRAUD

Visa du président de l'université de Pau et des Pays de l'Adour  
Mohamed AMARA

DEC132644DR15

**Décision portant nomination de M. Yannick LEFRAIS aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5060 intitulée Institut de Recherche sur les Archéomatériaux (IRAMAT)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC11A004DSI portant renouvellement de l'unité mixte n° 5060 intitulée Institut de Recherche sur les Archéomatériaux (IRAMAT) et nommant M. Pierre GUIBERT en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> ;

Considérant que M. Yannick LEFRAIS a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Aquitaine du 21 au 23 juin 2010 et du 6 au 9 septembre 2010,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Yannick LEFRAIS, ingénieur d'études, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° 5060 intitulée Institut de Recherche sur les Archéomatériaux (IRAMAT), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

M. Yannick LEFRAIS exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Yannick LEFRAIS est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 6 septembre 2013

Le directeur de l'unité  
Pierre GUIBERT

Visa du délégué régional du CNRS  
Christophe GIRAUD

Visa du président de l'université Michel de Montaigne Bordeaux 3  
Jean-Paul JOURDAN



DEC132727DR15

**Décision portant nomination de Mme Sandra DOVERO aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5293 intitulée Institut des maladies neurodégénératives (IMN)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° 11A004DSI portant création de l'unité mixte n° 5293 intitulée Institut des maladies neurodégénératives (IMN) et nommant M. Erwan BEZARD en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> ;

Considérant que Mme Sandra DOVERO a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Aquitaine en 2002,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Sandra DOVERO, ingénieur d'études, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° 5293 intitulée Institut des maladies neurodégénératives (IMN) – Bât. 3B, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Mme Sandra DOVERO exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Sandra DOVERO est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 16 septembre 2013

Le directeur de l'unité  
Erwan BEZARD

Visa du délégué régional du CNRS  
Christophe GIRAUD

Visa du président de l'Université Bordeaux Segalen  
Manuel TUNON de LARA

DEC131671DR15

**Décision portant nomination de M. Frédéric BURGY aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5107 intitulée Centre des Lasers Intenses et Applications (CELIA)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC11A004DSI portant renouvellement de l'unité mixte n° 5107 intitulée Centre des Lasers Intenses et Applications (CELIA) et nommant M. Philippe BALCOU en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 24/01/2013 ;

Considérant que M. Frédéric BURGY a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Aquitaine du 25 au 27 mars 2013 et du 22 au 25 avril 2013,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Frédéric BURGY, ingénieur d'études, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° 5107 intitulée Centre des Lasers Intenses et Applications (CELIA) – Bât. C6, à compter du 2 mai 2013.

M. Frédéric BURGY exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Frédéric BURGY est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 21 mai 2013

Le directeur de l'unité  
Philippe BALCOU

Visa du délégué régional du CNRS  
Christophe GIRAUD

Visa du président de l'Université Bordeaux 1  
Dean LEWIS

Visa du directeur du Centre CEA – CESTA  
Jean-Pierre GIANNINI

DEC131672DR15

**Décision portant nomination de M. Laurent MERZEAU aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5107 intitulée Centre des Lasers Intenses et Applications (CELIA)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC11A004DSI portant renouvellement de l'unité mixte n° 5107 intitulée Centre des Lasers Intenses et Applications (CELIA) et nommant M. Philippe BALCOU en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 24/01/2013 ;

Considérant que M. Laurent MERZEAU a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Aquitaine du 25 au 27 mars 2013 et du 22 au 25 avril 2013,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Laurent MERZEAU, technicien, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° 5107 intitulée Centre des Lasers Intenses et Applications (CELIA) – Bât. C6, à compter du 2 mai 2013.

M. Laurent MERZEAU exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Laurent MERZEAU est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 21 mai 2013

Le directeur de l'unité  
Philippe BALCOU

Visa du délégué régional du CNRS  
Christophe GIRAUD

Visa du président de l'Université Bordeaux 1  
Dean LEWIS

Visa du directeur du Centre CEA – CESTA  
Jean-Pierre GIANNINI

DEC132728DR15

**Décision portant nomination de Mme Caroline VOUILLAC-MENDOZA aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5293 intitulée Institut des maladies neurodégénératives (IMN)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° 11A004DSI portant création de l'unité mixte n° 5293 intitulée Institut des maladies neurodégénératives (IMN) et nommant M. Erwan BEZARD en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> ;

Considérant que Mme Caroline VOUILLAC-MENDOZA a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Aquitaine du 15 au 16 juin 2005 et du 27 au 28 juin 2005,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Caroline VOUILLAC-MENDOZA, technicienne, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° 5293 intitulée Institut des maladies neurodégénératives (IMN) – Bât. 1A, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Mme Caroline VOUILLAC-MENDOZA exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Caroline VOUILLAC-MENDOZA est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 16 septembre 2013

Le directeur de l'unité  
Erwan BEZARD

Visa du délégué régional du CNRS  
Christophe GIRAUD

Visa du président de l'Université Bordeaux Segalen  
Manuel TUNON de LARA



DEC132642DR15

**Décision portant nomination de M. Alain DAUTANT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5095 intitulée Institut de biochimie et génétique cellulaires (IBGC)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC11A004DSI portant renouvellement de l'unité mixte n° 5095 intitulée Institut de biochimie et génétique cellulaires (IBGC) et nommant M. Bertrand DAIGNAN-FORNIER en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> ;

Considérant que M. Alain DAUTANT a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Aquitaine du 21 au 23 juin 2010 et du 6 au 9 septembre 2010,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Alain DAUTANT, chargé de recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° 5095 intitulée Institut de biochimie et génétique cellulaires (IBGC), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

M. Alain DAUTANT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Alain DAUTANT est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 5 septembre 2013

Le directeur de l'unité  
Bertrand DAIGNAN-FORNIER

Visa du délégué régional du CNRS  
Christophe GIRAUD

Visa du président de l'université Bordeaux Segalen  
Manuel TUNON de LARA

## **DEC132878INSHS**

Décision portant nomination de Monsieur Basudeb CHAUDHURI aux fonctions de chargé de mission

### **LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Si versement d'une indemnité

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

M Basudeb CHAUDHURI, Maître de conférence hors classe, chercheur à l'UMR6211 est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut des Sciences Humaines et Sociales du 15 septembre 2013 au 15 septembre 2014. Sa mission a pour objet la prise en charge du point contact national 17 pour le défi 6 (sociétés innovantes et inclusives..., sciences et société).

Si versement d'une indemnité

#### **Article 2**

Du 15 septembre 2013 au 15 septembre 2014 Monsieur Basudeb CHAUDHURI percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

#### **Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation 19.

#### **Article 2 ou 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14/10/2013

Le président  
Alain Fuchs

DEC132701IN2P3

**Décision portant nomination de M. Serge Kox aux fonctions de chargé de mission**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Serge Kox, directeur de recherche de classe exceptionnelle 1<sup>er</sup> échelon, directeur de l'UMR 5821, est nommé chargé de mission auprès du président pour l'institut national de physique nucléaire et de physique des particules, du 15 septembre 2013 au 31 décembre 2014. Sa mission a pour objet la politique de site.

Pour l'exercice de cette mission, M. Serge Kox demeure affecté à l'UMR 5821 à Grenoble.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président  
Alain Fuchs

DEC130784DR18

**Décision portant nomination de M. Thomas Soubiran, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR8026 intitulée Centre d'Etudes et de Recherches Administratives, Politiques et Sociales (CERAPS).**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

**Vu** la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

**Vu** le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

**Vu** la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC10A004DSI du 18 décembre 2009 portant création de [ou approuvant le renouvellement de] l'unité n°UMR8026 intitulée Centre d'Etudes et de Recherches Administratives, Politiques et Sociales (CERAPS), dont le directeur est M. Jean-Gabriel Contamin ;

**Vu** l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Nord-Pas de Calais et Picardie;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Thomas Soubiran, IE, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR8026 à compter du 05 mars 2013.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Lille, le

Pour le président et par délégation,  
Le directeur d'unité  
Jean-Gabriel Contamin

DEC130885DR18

**Décision portant nomination de Mme Joëlle DUFLOT aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte 8204 intitulée Centre d'Infection et d'Immunité de Lille**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC10A004DSI portant création de l'unité mixte n°8204 intitulée Centre d'Infection et d'Immunité de Lille et nommant M. Camille LOCHT en qualité de directeur ;

Considérant que Mme Joëlle DUFLOT a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la DR18 du 07 au 08/03 du 21 au 22/03 et du 14 au 15/04/11,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Joëlle DUFLOT, T, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°8204 intitulée Centre d'Infection et d'Immunité de Lille, à compter du 18/02/2013.

Mme Joëlle DUFLOT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Joëlle DUFLOT est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 13 mars 2013

Le directeur de l'unité  
Camille LOCHT



DEC130885DR18

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Françoise PAILLOUS

Visa du président de l'Université de Lille 2  
Xavier VANDENDRIESSCHE

Visa du Délégué régional de l'INSERM  
Samir OULD-ALI

Visa de l'Administrateur délégué de l'Institut Pasteur de Lille  
Jacques RICHIR

DEC130888DR18

**Décision portant nomination de M. Benoit FOLIGNE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte 8204 intitulée Centre d'Infection et d'Immunité de Lille**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC10A004DSI portant création de l'unité mixte n°8204 intitulée Centre d'Infection et d'Immunité de Lille et nommant M. Camille LOCHT en qualité de directeur ;

Considérant que M. Benoit FOLIGNE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la DR18 du 02 au 03/04 du 19 au 20/04 et du 10 au 11/05/2012,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** M. Benoit FOLIGNE, CR2, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°8204 intitulée Centre d'Infection et d'Immunité de Lille, à compter du 18/02/2013.

M. Benoit FOLIGNE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Benoit FOLIGNE est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 13 mars 2013

Le directeur de l'unité  
Camille LOCHT





DEC130888DR18

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Françoise PAILLOUS

Visa du président de l'Université de Lille 2  
Xavier VANDENDRIESSCHE

Visa du Délégué régional de l'INSERM  
Samir OULD-ALI

Visa de l'Administrateur délégué de l'Institut Pasteur de Lille  
Jacques RICHIR

DEC132814INSHS

**Décision portant cessation de fonctions de M. Bertrand Faure et nomination de M. Arnaud Leclerc, directeur par intérim, et Mme Virginie Gautron, directrice adjointe par intérim, de l'unité mixte de recherche 6297 intitulée Droit et changement social.**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° 122742DSI en date du 5 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de recherche n°6297 intitulée Droit et changement social et nommant M. Jacques Filaire, directeur de cette unité;

**Vu** la décision n° 122440ISNHS en date du 24 septembre 2012 portant nomination de M. Bertrand Faure, directeur de cette unité;

**Vu** l'accord du partenaire;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

- I. Il est mis fin aux fonctions de M. Bertrand Faure, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, et de Mme [Anne-Sophie Gourdin Lamblin](#), directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaires à compter du 1er septembre 2013.
- II. A compter de cette même date, M. Arnaud Leclerc, professeur des universités à l'université de Nantes, est nommé directeur par intérim, et Mme Virginie Gautron, maître de conférences à l'université de Nantes, est nommée directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2013.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 09/10/2013

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science

Joël Bertrand

DEC130783DR18

**Décision portant nomination de M. Laurent Renault, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7352 intitulée Laboratoire de Mathématique Fondamentale Appliquée d'Amiens**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

**Vu** la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

**Vu** le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

**Vu** la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC122743DSI du 5 janvier 2012 portant création de [ou approuvant le renouvellement de] l'unité n°UMR7352, intitulée Laboratoire de Mathématique Fondamentale Appliquée d'Amiens, dont le directeur est M. Fabien Durand ;

**Vu** l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Nord-Pas de Calais et Picardie ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Laurent Renault, AI, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR7352 à compter du 04 mars 2013.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Lille, le

Pour le président et par délégation,  
Le directeur d'unité  
Fabien Durand

**Décision portant nomination de M. Yoann LEVAQUE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte 6506 intitulée Laboratoire de Catalyse et Spectrochimie (LCS)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 6506, intitulée « Laboratoire Catalyse et Spectrochimie » dont le directeur est Monsieur Frédéric THIBAUT-STARZYK ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 05/02/2013 ;

Considérant que M. Yoann LEVAQUE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université de Caen Basse-Normandie du 22 au 24 mai 2013,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Yoann LEVAQUE, Assistant ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°6506 intitulée Laboratoire de Catalyse et Spectrochimie à compter du 01/07/2013.

M. Yoann LEVAQUE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Yoann LEVAQUE est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 1<sup>er</sup> juillet 2013

Le directeur de l'unité

Frédéric THIBAUT-STARZYK

Le Délégué régional du CNRS  
pour la Normandie

Le Directeur général  
de l'ENSICAEN

Le Président de l'Université  
de Caen Basse-Normandie

Vincent GOUJON

Dominique GOUTTE

Pierre SINEUX

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

DEC131823DR19

**Décision portant nomination de M. Benjamin FOUCAULT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte 6506 intitulée Laboratoire de Catalyse et Spectrochimie (LCS)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 6506, intitulée « Laboratoire Catalyse et Spectrochimie » dont le directeur est Monsieur Frédéric THIBAUT-STARZYK ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 05/02/2013 ;

Considérant que M. Benjamin FOUCAULT a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par DEKRA du 22 au 24 mai 2013,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Benjamin FOUCAULT, Assistant ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°6506 intitulée Laboratoire de Catalyse et Spectrochimie à compter du 01/07/2013.

M. Benjamin FOUCAULT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Benjamin FOUCAULT est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 1<sup>er</sup> juillet 2013

Le directeur de l'unité

Frédéric THIBAUT-STARZYK

Le Délégué régional du CNRS  
pour la Normandie

Le Directeur général  
de l'ENSICAEN

Le Président de l'Université  
de Caen Basse-Normandie

Vincent GOUJON

Dominique GOUTTE

Pierre SINEUX

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

DEC132947DR19

**Décision portant nomination de Madame Aurélie TATUAM-CHATUE aux fonctions de responsable des services techniques et logistiques de la délégation Normandie**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC130357DAJ du 14/02/2013 donnant délégation de signature à Monsieur Vincent GOUJON, délégué régional pour la circonscription Normandie notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

**Vu** l'agrément de la Directrice de la Stratégie Financière, de l'Immobilier et de la Modernisation ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Madame Aurélie TATUAM-CHATUE, Ingénieur d'études, est nommée, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013, responsable des services techniques et logistiques de la délégation Normandie en remplacement de Monsieur Louis MAZO, appelé à faire valoir ses droits à la retraite.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 22 octobre 2013

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional  
Vincent GOUJON

DEC132925INSHS

**Décision portant cessation de fonctions de Monsieur Patrice CARO et nomination de M. Jean-Marc FOURNIER aux fonctions de directeur-adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n° 6590 intitulée « *Espaces et sociétés* »**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° 122742DSI en date du 5 janvier 2012 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7298 « *Espaces et sociétés* » et nommant M. Patrice CARO aux fonctions de directeur-adjoint ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

- I. Il est mis fin aux fonctions de M. Patrice CARO, directeur-adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée de l'antenne de Caen, démissionnaire, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013.
- II. A compter de cette même date, M. Jean-Marc FOURNIER, professeur des universités à l'Université de Caen, est nommé directeur-adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2013.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Joël Bertrand



**DEC132919DAJ**

Décision portant nomination de Mme Marie-Pierre Comets aux fonctions de directrice de l'innovation et des relations avec les entreprises

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100174DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 portant organisation de la direction de l'innovation et des relations avec les entreprises (DIRE),

**DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Mme Marie-Pierre Comets, chargée de recherche, est nommée aux fonctions de directrice de l'innovation et des relations avec les entreprises.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 octobre 2013

Alain Fuchs

**DEC132256DAJ**

Décision portant fin de fonction et nomination de M. Patrick Nedellec aux fonctions de directeur de l'Europe de la recherche et de la coopération internationale

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur général délégué à la science,

**DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Il est mis fin aux fonctions de M. Patrick Nedellec, directeur du bureau du CNRS à Pékin, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2013.

**Art. 2.** – A compter de cette même date, M. Patrick Nedellec, directeur de recherche, est nommé directeur de l'Europe de la recherche et de la coopération internationale.

**Art. 3.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 4 septembre 2013

Alain Fuchs

**DEC132949DRH**

VU La loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU La loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU Le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

VU Le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

VU Le décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

VU Le décret n°84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du Centre national de la recherche scientifique ;

VU le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre National de la recherche scientifique ;

VU L'arrêté du 24 février 1986 modifié instituant des commissions administratives paritaires à l'égard du personnel du Centre national de la recherche scientifique ;

VU La décision n°DEC121232DRH du 4 avril 2012 portant nomination des membres de l'administration à la commission administrative paritaire des chargés de recherche ;

DECIDE

Article II Est nommée, à compter du 9 octobre 2013, représentante suppléante de l'administration à la commission administrative paritaire des **chargés de recherche** :

Madame Josette GARNIER  
Directeur de recherche de 1<sup>ère</sup> classe

En remplacement de :

Monsieur Marc DRILLON  
Directeur de recherche de classe exceptionnelle

Article III La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Centre national de la Recherche scientifique.

Fait à Paris, le 10 octobre 2013

Le Président du CNRS

Alain FUCHS

**DEC132857DAJ**

Décision portant nomination de M. Fabrice Vallée aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut de Physique (INP)

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Vu** la proposition de la directeur de l'Institut de Physique (INP),

**DÉCIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>** – M. Fabrice Vallée, directeur de recherche, est nommé directeur adjoint scientifique de l'INP en charge de la politique de site, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2013.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 octobre 2013

Alain Fuchs

**DEC132875DAJ**

Décision portant nomination de M. Michel Diament aux fonctions de directeur par intérim de l'Institut national des sciences de l'univers

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité,

**DÉCIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – M. Michel Diament, directeur adjoint scientifique en charge de la division « Sciences de la Terre » de l'Institut national des sciences de l'univers (INSU), est nommé directeur par intérim de l'INSU.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 octobre 2013

Alain Fuchs

DEC132885INEE

**Décision portant cessation de fonctions et nomination de Mme Jane LECOMTE, directrice par intérim de l'unité mixte de recherche n°8079 intitulée *Ecologie, systématique et évolution***

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° 10A004DSI en date du 18 décembre 2009 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8079 intitulée *Ecologie, systématique et évolution* et nommant M. Paul LEADLEY, directeur de cette unité ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Paul LEADLEY, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2013.

II. A compter de cette même date, Mme Jane LECOMTE, professeur à l'Université Paris 11, est nommée directrice par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 juillet 2014.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Joël Bertrand

**DEC132921DAJ**

Décision portant cessation de fonctions de M. Patrick Dehornoy, directeur adjoint scientifique de l'Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI)

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité,

**DECIDE :**

**Art. 1.** – Il est mis fin aux fonctions de M. Patrick Dehornoy, directeur adjoint scientifique de l'INSMI, en charge du suivi des laboratoires de mathématiques, à compter du 16 septembre 2013.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 octobre 2013

Alain Fuchs

**DEC132828DAJ**

Décision portant nomination de M. Alain Eychène aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut des Sciences Biologiques (INSB)

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Vu** la proposition de la directrice de l'Institut des Sciences Biologiques (INSB),

**DÉCIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>** – M. Alain Eychène, directeur de recherche, est nommé directeur adjoint scientifique de l'INSB en charge de la physiologie, du vieillissement, de la Tumorigenèse, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 octobre 2013

Alain Fuchs



Suite aux concours internes et externes d'ingénieurs et de techniciens de l'année 2012 et 2013, ont été nommées par décision du Président, les personnes dont les noms suivent :

#### Ingénieurs de recherche

Concours	N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
CE	64516	BONNIN	Xavier	418363	01/12/2012	IR2
CE	79598	BONNIN	Christian	416569	01/12/2012	IR2
CE	111214	CASANO	Gilles	423861	01/12/2012	IR2
CE	85804	GARCIA FERNANDEZ	Anne	418191	01/12/2012	IR2
CE	53381	PREVOT	Guillaume	404192	01/12/2012	IR2
CI	47774	AUGER	Yann	422281	01/07/2013	IR2
CI	4777	AVIGDOR	Louis	420514	01/07/2013	IR2
CI	4770	BEAUVINEAU	Claire	419621	01/07/2013	IR2
CI	16422	BURGY	Frederic	416508	01/07/2013	IR2
CI	16711	CHARLOT	Antoine	421737	01/07/2013	IR2
CI	16891	COSTA	Laurent	420156	01/07/2013	IR2
CI	15895	DELALEX-BINDNER	Celine	418589	01/07/2013	IR2
CI	23200	FELIX MATHON	Corinne	420914	01/07/2013	IR2
CI	11652	GEERBAERT	Yannick	418487	01/07/2013	IR2
CI	19075	LAURE	Xavier	424107	01/07/2013	IR2
CI	44211	LE TELLIER-BECQUART	Nathalie	420106	01/07/2013	IR2
CI	31143	LEGAUD	Serge	420083	01/07/2013	IR2
CI	10735	LEGAY	Eric	420667	01/07/2013	IR2
CI	32113	LORENZO	Corinne	419483	01/07/2013	IR2
CI	40620	MICHEL	Matthieu	418300	01/07/2013	IR2
CI	16702	MONTBROUSSOUS	Beatrice	419666	01/07/2013	IR2
CI	9861	MONTIGNY	Cedric	419233	01/07/2013	IR2
CI	37735	OULMI	Karl	417850	01/07/2013	IR2
CI	7947	VABRE	Isabelle	419252	01/07/2013	IR2
CI	19374	VERON	Emmanuel	422085	01/07/2013	IR2

#### Ingénieurs d'études

Concours	N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
CE	72162	ATTIA	Naziha	417462	01/12/2012	IE2
CE	108339	BESSERVE	Edouard	418488	01/12/2012	IE2
CE	79906	BOUCHARD	Sonia	423859	01/12/2012	IE2
CE	111127	CHAGOT	Marie-Eve	416570	01/12/2012	IE2
CE	111209	FAURE	Christophe	424374	01/12/2012	IE2
CE	100443	SENG	Henri	425710	01/12/2012	IE2
CE	110934	CANU-PRAT	Amélie	422700	17/12/2012	IE2
CI	16980	ALBALAT	Emmanuelle	423062	01/07/2013	IE2
CI	31461	AUTUORI	Mickael	420843	01/07/2013	IE2
CI	23295	BALAY	Joel	421780	01/07/2013	IE2
CI	41351	BERLINGUER	Michel	420809	01/07/2013	IE2
CI	9969	BOLE	Denis	421453	01/07/2013	IE2
CI	5735	BOULANGER	Virginie	422819	01/07/2013	IE2
CI	25786	BRESLAVETZ	Ivan	423018	01/07/2013	IE2
CI	17610	CAUCHOIS	Antoine-Marie	422113	01/07/2013	IE2
CI	17260	CONIL	Francoise	420309	01/07/2013	IE2
CI	40148	DESMEZIERES	Vincent	420828	01/07/2013	IE2
CI	9983	DOMENICHINI	Severine	419057	01/07/2013	IE2
CI	10331	EIMER	Sylvain	422525	01/07/2013	IE2
CI	10087	GUILLERMIER	Martine	419313	01/07/2013	IE2
CI	9906	JAMBON	Olivier	420493	01/07/2013	IE2
CI	15517	JANVIER	Batiste	422214	01/07/2013	IE2
CI	10118	JOSEPH	Myriam	421063	01/07/2013	IE2
CI	6443	LASCAR	Justine	419448	01/07/2013	IE2
CI	26284	LEVET	Catherine	422216	01/07/2013	IE2
CI	55823	LOUPPE	Kévin	424106	01/07/2013	IE2
CI	28793	MIQUEL	Olivier	419311	01/07/2013	IE2
CI	14131	ORANGE	Colette	419012	01/07/2013	IE2
CI	53284	QUEFFELEC	Alain	420810	01/07/2013	IE2
CI	27431	SANCHEZ	Louiza	422219	01/07/2013	IE2
CI	15792	SOUTY	Bernard	422292	01/07/2013	IE2
CI	16956	TARCHOUN	Madjid	422278	01/07/2013	IE2
CI	17964	WAWRZYNIAK	Ivan	419641	01/07/2013	IE2
CI	52799	ZUSSY	Benjamin	419776	01/07/2013	IE2

Suite aux concours internes et externes d'ingénieurs et de techniciens de l'année 2012 et 2013, ont été nommées par décision du Président, les personnes dont les noms suivent :

**Assistants ingénieurs**

Concours	N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
CE	72702	DJERIDI	Farida	417644	01/12/2012	AI
CE	111085	LEMARCHAND	Julie	416804	01/12/2012	AI
CE	90190	LOISEL	Stephane	419819	01/12/2012	AI
CI	16267	ARROUB	Jilil	422312	01/07/2013	AI
CI	15503	BARBIER	Delphine	422605	01/07/2013	AI
CI	11826	BENOIT	Alain	423496	01/07/2013	AI
CI	42384	BERCKER	Geoffrey	417811	01/07/2013	AI
CI	33855	BERLANDE	Murielle	423307	01/07/2013	AI
CI	17600	BIAGIOLI	Simona	422061	01/07/2013	AI
CI	62573	CAMPBELL	Véronique	422542	01/07/2013	AI
CI	28599	CARTIER	Sylvie	423485	01/07/2013	AI
CI	72845	CHRIST	Aurélié	419070	01/07/2013	AI
CI	29182	CORDIER	Marie-Ange	421881	01/07/2013	AI
CI	14888	DARTEVELLE	Laurence	423753	01/07/2013	AI
CI	17364	DELAGE	Helene	420046	01/07/2013	AI
CI	11627	DEVAUX	Nathalie	422465	01/07/2013	AI
CI	18449	DHENNIN	Raphaëlle	422071	01/07/2013	AI
CI	35329	DRENNES	Charles	421409	01/07/2013	AI
CI	33823	DUPIN	Beatrice	423384	01/07/2013	AI
CI	6731	FABRE	Melanie	419809	01/07/2013	AI
CI	16999	FILDIR	Aurelie	422535	01/07/2013	AI
CI	4477	FROMONT	Jacky	419862	01/07/2013	AI
CI	40578	GEORGES	Céline	421379	01/07/2013	AI
CI	34464	GODARD	Francois	423383	01/07/2013	AI
CI	10191	GUIGAND	Jerome	422393	01/07/2013	AI
CI	41562	HEBRAS	Celine	418792	01/07/2013	AI
CI	4215	JOLIER	Frederique	418733	01/07/2013	AI
CI	27038	JOUIN	Emilie	419654	01/07/2013	AI
CI	25543	LANARI	Valerie	421890	01/07/2013	AI
CI	76672	LANGLOIS	Jerome	424689	01/07/2013	AI
CI	25905	LEGENDRE	Murielle	421832	01/07/2013	AI
CI	26746	LEROY	Frederic	425554	01/07/2013	AI
CI	52674	LUPPERT	Christophe	423337	01/07/2013	AI
CI	33887	MAILLARD	Eddie	423310	01/07/2013	AI
CI	4513	MANSUROGLU	Zeyni	419803	01/07/2013	AI
CI	29035	MARTIN	Serge	423606	01/07/2013	AI
CI	4508	MBEMBA LOUMPANGOU	Gladys	419929	01/07/2013	AI

**Techniciens de la recherche**

Concours	N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
CE	50418	BOHN	Charlotte	416419	01/12/2012	TCN
CE	87591	BUI	Thi-Nhu-Ngoc	416364	01/12/2012	TCN
CE	93959	CAILLAT	Didier	418447	01/12/2012	TCN
CE	101308	DAGNAUD	Emilie	424944	01/12/2012	TCN
CE	74194	GUERANT	Marie-Laure	419482	01/12/2012	TCN
CE	36021	LORCY	Laurene	417465	01/12/2012	TCN
CE	110840	NICOLLE	Celine	423640	01/12/2012	TCN
CE	88793	ROY	Julie	419854	01/12/2012	TCN
CE	53573	BERTAUX	Karen	421879	01/07/2013	TCN
CE	100470	BRETON	Frédéric	422741	01/07/2013	TCN
CE	44886	CHOL	Alexandre	421747	01/07/2013	TCN
CE	15862	DESPLANCHES	Catherine	423114	01/07/2013	TCN
CE	28952	GARNIER	Celine	420461	01/07/2013	TCN
CE	41517	GILLETTA DE ST JOSEPH	Laurent	419613	01/07/2013	TCN
CE	63552	NIEDERGANG	Yann	422757	01/07/2013	TCN
CE	10195	NTEP	Marthe	418459	01/07/2013	TCN

DEC132926DR01

**Décision donnant délégation de signature à Madame Chrystèle GUILLOTEAU pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8177 intitulée Institut interdisciplinaire d'anthropologie du contemporain (IIAC)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC132623INSHS du 16 septembre 2013 portant cessation de fonctions et nomination de Monsieur Daniel FABRE directeur par intérim de l'unité UMR8177, intitulée «Institut interdisciplinaire d'anthropologie du contemporain (IIAC)» ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Chrystèle GUILLOTEAU, Technicien de classe exceptionnel, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Chrystèle GUILLOTEAU, délégation est donnée à Madame Claudie PETIT, Technicien de classe normal, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**La délégation de signature donnée à Mesdames Chrystèle GUILLOTEAU et Claudie PETIT, concerne uniquement les ordres de missions sans frais.**

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 octobre 2013

Le Directeur d'unité  
Daniel FABRE

DEC133051DR01

**Décision donnant délégation de signature à Monsieur Olivier CAPPE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR720 intitulée Information, Signal, Images, Vision**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC112460INS2I du 27 février 2012 portant modification de la décision n° 10A014DSI du 26 mars 2010, portant création et renouvellement des groupements de recherche (à composantes non exclusivement CNRS) intitulée « Information, Signal, Images, Vision », dont la directrice est Madame Laure BLANC-FERAUD ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Olivier CAPPE, Directeur de recherche 2<sup>ème</sup> classe, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier CAPPE, délégation est donnée à Monsieur Walid HACHEM, Directeur de recherche 2<sup>ème</sup> classe aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Walid HACHEM, délégation est donnée à Madame Janique REGIS, assistant ingénieur, classe aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire la directrice d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 octobre 2013

La Directrice d'unité  
Laure BLANC-FERAUD

DEC133050DR01

**Décision donnant délégation de signature à Madame Laure BLANC-FERAUD, directrice de l'unité GDR720 intitulée Information, Signal, Images, Vision, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

**Vu** la décision n° DEC112460INS2I du 27 février 2012 portant modification de la décision n° 10A014DSI du 26 mars 2010, portant création et renouvellement des groupements de recherche (à composantes non exclusivement CNRS) intitulée « Information, Signal, Images, Vision », dont la directrice est Madame Laure BLANC-FERAUD ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Laure BANC-FERAUD, directrice de l'unité GDR720, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Laure BLANC-FERAUD, délégation de signature est donnée à Monsieur Olivier CAPPE, Directeur de recherche 2<sup>ème</sup> classe, Monsieur Walid HACHEM, Directeur de recherche 2<sup>ème</sup> classe, et Madame Janique REGIS, Assistant ingénieur aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 28 octobre 2013

Le Délégué régional  
Alain MANGEOL



DEC133037DR01

**Décision donnant délégation de signature à Madame Edith MARTINE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7116 intitulée Centre de sociologie des organisations (CSO)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC132144INSHS du 4 septembre 2013 portant cessation de fonctions de Madame Christine MUSSELIN et nomination de Monsieur Olivier BORRAZ, directeur par intérim de l'unité UMR7116, intitulée « Centre de sociologie des organisations » (CSO) ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Edith MARTINE, Ingénieur d'étude 2<sup>ème</sup> classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Edith MARTINE, délégation est donnée à Monsieur Yannick LE GRESSUS, Technicien de classe normale aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23 octobre 2013

Le Directeur d'unité  
Olivier BORRAZ

DEC132985DR01

**Décision donnant délégation de signature à Madame Jacqueline VAISSIERE, directrice de l'unité UMR7018 intitulée Laboratoire de Phonétique et Phonologie, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

**Vu** la décision n° DEC123228DGDS du 21 décembre 2012 portant prorogation de l'unité UMR7018, intitulée « Laboratoire de Phonétique et Phonologie » dont la directrice est Madame Jacqueline VAISSIERE ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Jacqueline VAISSIERE, directrice de l'unité UMR7018, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 15 octobre 2013

Le Délégué régional  
Alain MANGEOL

DEC132890DR01

**Décision donnant délégation de signature à Monsieur Daniel FABRE, directeur par intérim de l'unité UMR8177 intitulée Institut interdisciplinaire d'anthropologie du contemporain (IIAC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

**Vu** la décision n° DEC132623INSHS du 16 septembre 2013 portant cessation de fonctions et nomination de Monsieur Daniel FABRE directeur par intérim de l'unité UMR8177, intitulée «Institut interdisciplinaire d'anthropologie du contemporain (IIAC)» ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Daniel FABRE, directeur par intérim de l'unité UMR8177, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Daniel FABRE, délégation de signature est donnée à Madame Chrystèle GUILLOTEAU, Technicien de classe exceptionnel, et Madame Claudie PETIT, Technicien de classe normal, uniquement pour la signature des ordres de missions sans frais

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 2 octobre 2013

Le Délégué régional  
Alain MANGEOL

**Décision portant cessation de fonctions et nomination de Monsieur Pascal GRISET, directeur de l'unité UPS3088 intitulée Support de l'institut des sciences de la communication du CNRS (ISCC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

**Vu** la décision n° DEC132229DAJ du 22 juillet 2013 portant prorogation de l'unité UPS3088, intitulée «Support de l'institut des sciences de la communication du CNRS (ISCC)» ;

**Vu** la décision n° DEC132231DAJ du 2 septembre 2013 portant cessation de fonctions et nomination de Monsieur Pascal GRISET directeur de l'unité UPS3088, intitulée « Support de l'institut des sciences de la communication du CNRS (ISCC) » ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Pascal GRISET, directeur de l'unité UPS3088, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal GRISET, délégation de signature est donnée à Madame Isabelle MESLET-DINA, Assistant ingénieur aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 7 octobre 2013

Le Délégué régional  
Alain MANGEOL



DEC132923DR01

**Décision donnant délégation de signature à Madame Isabelle MESLET-DINA pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPS3088 intitulée Support de l'institut des sciences de la communication du CNRS (ISCC)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC132229DAJ du 22 juillet 2013 portant prorogation de l'unité UPS3088, intitulée «Support de l'institut des sciences de la communication du CNRS (ISCC) » ;

**Vu** la décision n° DEC132231DAJ du 2 septembre 2013 portant cessation de fonctions et nomination de Monsieur Pascal GRISET, directeur de l'unité UPS3088, intitulée « Support de l'institut des sciences de la communication du CNRS (ISCC) » ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Isabelle MESLET-DINA, Assistant ingénieur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 octobre 2013

Le Directeur d'unité  
Pascal GRISET

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

DEC133036DR01

**Décision donnant délégation de signature à Monsieur Olivier BORRAZ, directeur de l'unité UMR7116 intitulée Centre de sociologie des organisations (CSO), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

**Vu** la décision n° DEC132144INSHS du 4 septembre 2013 portant cessation de fonctions de Madame Christine MUSSELIN et nomination de Monsieur Olivier BORRAZ, directeur par intérim de l'unité UMR7116, intitulée « Centre de sociologie des organisations » (CSO);

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Olivier BORRAZ, directeur de l'unité UMR7116, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier BORRAZ, délégation de signature est donnée à Madame Edith MARTINE Ingénieur d'étude 2<sup>ème</sup> classe, et Monsieur Yannick LE GRESSUS, Technicien de classe normale, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 23 octobre 2013

Le Délégué régional  
Alain MANGEOL

**Décision donnant délégation de signature à Monsieur Olivier BORRAZ, directeur de l'unité UMR7116 intitulée Centre de sociologie des organisations (CSO), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

**Vu** la décision n° DEC132144INSHS du 4 septembre 2013 portant cessation de fonctions de Madame Christine MUSSELIN et nomination de Monsieur Olivier BORRAZ, directeur par intérim de l'unité UMR7116, intitulée « Centre de sociologie des organisations » (CSO);

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Olivier BORRAZ, directeur de l'unité UMR7116, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier BORRAZ, délégation de signature est donnée à Madame Edith MARTINE Ingénieur d'étude 2<sup>ème</sup> classe, et Monsieur Yannick LE GRESSUS, Technicien de classe normale, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 23 octobre 2013

Le Délégué régional  
Alain MANGEOL

DEC133036DR01

**Décision donnant délégation de signature à Monsieur Olivier BORRAZ, directeur de l'unité UMR7116 intitulée Centre de sociologie des organisations (CSO), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

**Vu** la décision n° DEC132144INSHS du 4 septembre 2013 portant cessation de fonctions de Madame Christine MUSSELIN et nomination de Monsieur Olivier BORRAZ, directeur par intérim de l'unité UMR7116, intitulée « Centre de sociologie des organisations » (CSO);

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Olivier BORRAZ, directeur de l'unité UMR7116, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier BORRAZ, délégation de signature est donnée à Madame Edith MARTINE Ingénieur d'étude 2<sup>ème</sup> classe, et Monsieur Yannick LE GRESSUS, Technicien de classe normale, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 23 octobre 2013

Le Délégué régional  
Alain MANGEOL

**Décision donnant délégation de signature à Monsieur Olivier BORRAZ, directeur de l'unité UMR7116 intitulée Centre de sociologie des organisations (CSO), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

**Vu** la décision n° DEC132144INSHS du 4 septembre 2013 portant cessation de fonctions de Madame Christine MUSSELIN et nomination de Monsieur Olivier BORRAZ, directeur par intérim de l'unité UMR7116, intitulée « Centre de sociologie des organisations » (CSO);

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Olivier BORRAZ, directeur de l'unité UMR7116, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012



## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier BORRAZ, délégation de signature est donnée à Madame Edith MARTINE Ingénieur d'étude 2<sup>ème</sup> classe, et Monsieur Yannick LE GRESSUS, Technicien de classe normale, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 23 octobre 2013

Le Délégué régional  
Alain MANGEOL

DEC132700DR03

**Décision donnant délégation de signature à Mme Isabelle Léglise pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8202 intitulée Structure et Dynamique des Langues (SEDYL)**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC122735DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8202, intitulée Structure et Dynamique des Langues (SEDYL), dont la directrice est Mme Isabelle Léglise ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Laurence Guernalec, TCS au CNRS et Responsable de l'administration et de la gestion de l'unité, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12 septembre 2013

La directrice d'unité  
Isabelle Léglise

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

**Décision donnant délégation de signature à Mme Isabelle Léglise, directrice de l'unité UMR8202 intitulée Structure et Dynamique des Langues (SEDYL), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC060330DAJ du 29 décembre 2006 nommant M. Brice Kerber délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Est à compter du 2 janvier 2007 ;

**Vu** la décision n° DEC122735DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8202 intitulée Structure et Dynamique des Langues (SEDYL), dont la directrice est Mme Isabelle Léglise ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Isabelle Léglise, directrice de l'unité UMR8202, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

**Article 2**

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle Léglise, délégation de signature est donnée à Mme Laurence Guernalec, TCS au CNRS et Responsable de l'administration et de la gestion de l'unité, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

La décision n° DEC100113DR03 du 16 février 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Thiais, le 12 septembre 2013

Le délégué régional  
Brice Kerber

DEC132839DR04

**Délégation de signature consentie à Monsieur Thierry MEINNEL, directeur de l'unité UPS3609 intitulée Préfiguration du projet I2BC par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 121623DAJ du 1<sup>er</sup> juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1<sup>er</sup> juin 2012 ;

**Vu** la décision n° 131442INSB approuvant la création, à compter du 01/09/2013, de l'UPS3609 intitulée « Préfiguration du projet I2BC », dont le directeur est Monsieur Thierry MEINNEL ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Thierry MEINNEL, directeur de l'unité UPS3609, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Thierry MEINNEL**, délégation de signature est donnée à **Monsieur Frédéric BOCCARD, directeur de recherche, Monsieur Olivier GRENET, ingénieur d'études, et Madame Nathalie GIBELIN, ingénieure d'études**, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.



Délégation  
Île-de-France Sud

[www.dr4.cnrs.fr](http://www.dr4.cnrs.fr)

Avenue de la Terrasse  
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30  
F. 01 69 82 33 33

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> septembre 2013

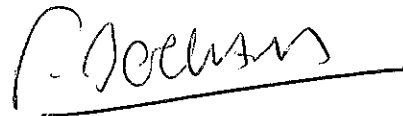


Véronique DEBISSCHOP  
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

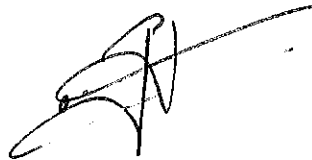
**Monsieur Thierry MEINNEL**



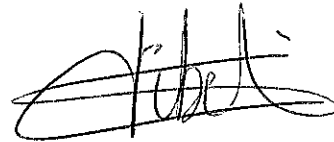
**Monsieur Frédéric BOCCARD**



**Monsieur Olivier GRENET**



**Madame Nathalie GIBELIN**



DEC132840DR04 UPS3609

## Préfiguration du projet I2BC

### Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

#### LE DIRECTEUR D'UNITE,

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 131442INSB approuvant la création, à compter du 01/09/2013, de l'UPS3609 intitulée « Préfiguration du projet I2BC », dont le directeur est Monsieur Thierry MEINNEL ;

#### DECIDE :

##### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Monsieur Frédéric BOCCARD, directeur de recherche, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

##### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Frédéric BOCCARD, délégation est donnée à Monsieur Olivier GRENET, ingénieur d'études, administrateur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

##### Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Frédéric BOCCARD et de Monsieur Olivier GRENET, délégation est donnée à Madame Nathalie GIBELIN, ingénieure d'études, administratrice, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

##### Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

##### Article 5

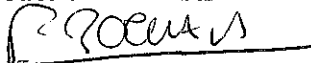
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> septembre 2013



Monsieur Thierry MEINNEL  
Directeur de l'unité n° UPS3609

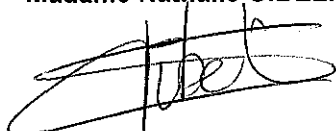
Monsieur Frédéric BOCCARD



Monsieur Olivier GRENET



Madame Nathalie GIBELIN



Délégation  
Île-de-France Sud

[www.dr4.cnrs.fr](http://www.dr4.cnrs.fr)

Avenue de la Terrasse  
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30  
F. 01 69 82 33 33

DEC132150DR05

**Décision donnant délégation de signature à Mme Sylvie Jacquemot, à M. François Mathieu, à Mme Valérie Demuyt et à Mme Véronique Durox pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 7605 intitulée laboratoire pour l'utilisation des lasers intenses (LULI).**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 123228DGDS du 21 décembre 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7605, intitulée laboratoire pour l'utilisation des lasers intenses (LULI), dont le directeur est François Amiranoff ;

**DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Sylvie Jacquemot, directrice adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylvie Jacquemot, délégation est donnée à M. François Mathieu, Ingénieur projet aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

### **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylvie Jacquemot, délégation est donnée à Mme Valérie Demuyt, responsable du « pôle ressources humaines » et à Mme Véronique Durox, responsable du « pôle financier », aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012



#### **Article 4**

Cette délégation de signature prend effet le 05 juin 2013 et prendra fin automatiquement en cas de changement de directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 5**

La décision n°111190DR05 du 18 mai 2011 est abrogée.

#### **Article 6**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Palaiseau, le 04 juillet 2013

Le directeur d'unité  
François Amiranoff

DEC132151DR05

**Décision donnant délégation de signature à M. François Amiranoff, directeur de l'unité UMR 7605 intitulée laboratoire pour l'utilisation des lasers intenses (LULI), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 070039DAJ du 30 mars 2007 nommant Gilles Traimond délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord à compter du 1<sup>er</sup> avril 2007 ;

**Vu** la décision n° 123228DGDS du 21 décembre 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7605, intitulée laboratoire pour l'utilisation des lasers intenses (LULI) dont le directeur est François Amiranoff ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. François Amiranoff directeur de l'unité UMR 7605, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François Amiranoff , délégation de signature est donnée à Mme Sylvie Jacquemot, Ingénieure en chef CEA, à M. François Mathieu, IR, Mme Valérie Demuyt, IE, et à Mme Véronique Durox, TCS, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° 100191DR05 du 18 Mai 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend effet au 05 juin 2013 et prendra fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 04 Juillet 2013

Le délégué régional

Gilles Traimond

**DEC132227DR05**

**Décision donnant délégation de signature à Mr David Flacher, directeur de l'unité 7234 intitulée Centre d'Economie de Paris-Nord (CEPN), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 070039DAJ du 30 mars 2007 nommant Gilles Traimond délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord à compter du 1<sup>er</sup> avril 2007 ;

**Vu** la décision n° 11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7234, intitulée Centre d'Economie de Paris Nord - CEPN ;

**Vu** la décision n° 123036INSHS du 3 janvier 2013 nommant David Flacher directeur de l'UMR 7234 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mr David Flacher, directeur de l'unité UMR 7234, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mr David Flacher, délégation de signature est donnée à Mme Cécile Derbois, IE2, Ingénieur d'études et responsable des contrats, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° 110511DR05 du 7 mars 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 et prendra fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 1<sup>er</sup> août 2013

Le délégué régional  
Gilles Traimond

DEC132234DR05

**Décision donnant délégation de signature à Mme Christine Bénichou pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR 3258 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Paris Nord (MSH PN).**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°08A001DSI du 19 décembre 2008 portant création de l'unité 3258, intitulée Maison des Sciences de l'Homme Paris Nord (MSH PN) ;

**Vu** la décision n°131980INSHS du 15 juillet 2013 portant nomination de M. Alain Bertho aux fonctions de directeur de l'unité 3258, intitulée Maison des Sciences de l'Homme Paris Nord (MSH PN) ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Christine Bénichou, IE2, Secrétaire Générale, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend effet le 1er juillet 2013 et prendra fin automatiquement en cas de changement de directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Palaiseau, le 18 juillet 2013

Le directeur d'unité  
Alain Bertho

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

**Décision donnant délégation de signature à M. Alain Bertho, directeur de l'unité USR 3258 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Paris Nord (MSH PN), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 070039DAJ du 30 mars 2007 nommant Gilles Traimond délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord à compter du 1<sup>er</sup> avril 2007 ;

**Vu** la décision n°08A001DSI du 19 décembre 2008 portant la création de l'unité 3258, intitulée Maison des Sciences de l'Homme Paris Nord (MSH PN) ;

**Vu** la décision n°131980INSHS du 15 juillet 2013 portant nomination de M. Alain Bertho aux fonctions de directeur de l'unité 3258, intitulée Maison des Sciences de l'Homme Paris Nord (MSH PN) ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Alain Bertho, directeur de l'unité USR 3258, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain Bertho délégation de signature est donnée à Mme Christine Bénichou, IE2, Secrétaire Générale, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend effet le 1er juillet 2013 et prendra fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La décision n°121870DR05 du 1 juin 2012 est abrogée.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 18 juillet 2013

Le délégué régional  
Gilles Traimond



DEC132274DR05

**Décision donnant délégation de signature à M. Pascal Chabert, à Mme Pascale Hennequin, à M. Dominique Delcourt, à M. Jean-Paul Booth, à M. Patrick Canu, et à M. Edouard Bouchet pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 7648 intitulée laboratoire de Physique des Plasmas (LPP).**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°123228DGDS du 21 décembre 2012 portant le renouvellement de l'unité 7648, intitulée Laboratoire de Physique des Plasmas (LPP), dont la directrice est Mme Laurence Rezeau ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Pascal Chabert, DR2, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal Chabert, délégation est donnée à Mme Pascale Hennequin, responsable de l'équipe Fusion, M. Dominique Delcourt, directeur de recherche, M. Patrick Canu, responsable de l'équipe Spatiale, M. Edouard Bouchet, administrateur, et M. Jean Paul Booth, responsable de l'équipe Plasmas froids, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend effet le 25 juillet 2013 et prendra fin automatiquement en cas de changement de directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

**Article 4**

La décision n°122596DR05 du 28 septembre 2012 est abrogée.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Palaiseau, le 1<sup>er</sup> août 2013

La directrice d'unité  
Laurence Rezeau

**Décision donnant délégation de signature à Mme Laurence Rezeau, directrice de l'unité UMR 7648 intitulée Laboratoire de Physique des Plasmas (LPP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 070039DAJ du 30 mars 2007 nommant Gilles Traimond délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord à compter du 1<sup>er</sup> avril 2007 ;

**Vu** la décision n°123228DGDS du 21 décembre 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7648, intitulée Laboratoire de Physique des Plasmas (LPP) dont la directrice est Mme Laurence Rezeau ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Laurence Rezeau, directrice de l'unité UMR 7648, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laurence Rezeau, délégation de signature est donnée à M. Pascal Chabert, DR2, directeur adjoint, Mme Pascale Hennequin, DR2, responsable de l'équipe Fusion, M. Patrick Canu, DR2, responsable de l'équipe Spatiale, M. Dominique Delcourt, DR2, directeur de recherche, M. Edouard Bouchet, IE, administrateur et M. Jean Paul Booth, DR2, responsable de l'équipe Plasmas froids, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend effet le 25 juillet 2013 et prendra fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La décision n°122593DR05 du 28 septembre 2012 est abrogée.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 1<sup>er</sup> août 2013

Le délégué régional  
Gilles Traimond

**Décision donnant délégation de signature à M. Hervé Zwirn, directeur de l'unité UMS3599 intitulée unité de support au consortium de valorisation thématique SHS (CVT SHS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision n°130548INSHS du 12 mars 2013 portant création de l'unité UMS 3599, intitulée unité de support au consortium de valorisation thématique SHS (CVT SHS), dont le directeur est Hervé Zwirn ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Hervé Zwirn, directeur de l'unité UMS 3599, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 septembre 2013

Le délégué régional  
Philippe Cavelier

DEC132278DR05

**Décision donnant délégation de signature à M. Samir Zard directeur de l'unité UMR7652 intitulée Laboratoire de synthèse organique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavalier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision n° 123228DGDS du 21 décembre 2013 portant prorogation de l'unité UMR 7652, intitulée Laboratoire de synthèse organique, dont le directeur est Samir Zard ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Samir Zard, directeur de l'unité UMR 7652, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Samir Zard, délégation de signature est donnée à M. Fabien Gagosz, DR2, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 septembre 2013.

Le délégué régional  
Philippe Cavelier



DEC132284DR05

**Décision donnant délégation de signature à M. Gilles Tarabout, directeur de l'unité UMR7186 intitulée Laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparative, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision n° 123228DGDS du 21 décembre 2012 portant prorogation de l'unité UMR 7186, intitulée Laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparative dont le directeur est Gilles Tarabout ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Gilles Tarabout directeur de l'unité UMR 7186, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles Tarabout, délégation de signature est donnée à Mme Sophie Blanchy, DR2, à Mme Monique Descieux, IE1, à Mme Valentina Vapnarsky, CR1, et à M. Jean Lambert, MC, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 septembre 2013.

Le délégué régional  
Philippe Cavalier

DEC132285DR05

**Décision donnant délégation de signature à Mme Martine Soyer, directrice de l'unité UMR7642 intitulée Laboratoire des solides irradiés, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision n° 123228DGDS du 21 décembre 2012 portant prorogation de l'unité UMR 7642, intitulée Laboratoire des solides irradiés, dont la directrice est Martine Soyer ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Martine Soyer, directrice de l'unité UMR 7642, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Martine Soyer, délégation de signature est donnée à Mme Valérie Vénard, DR2, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 septembre 2013.

Le délégué régional  
Philippe Cavalier

DEC132287DR05

**Décision donnant délégation de signature à M. Philippe Souplet directeur de l'unité UMR7539, intitulée Laboratoire analyse, géométrie, applications (LAGA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavalier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision n° 123228DGDS du 21 décembre 2012 portant prorogation de l'unité UMR 7539 intitulée Laboratoire analyse, géométrie, applications (LAGA) dont le directeur est Philippe Souplet ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Philippe Souplet, directeur de l'unité UMR 7539, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Souplet, délégation de signature est donnée à M. Jean-Marc Delort, PUEX et à M. Jean-Philippe Domergue, IE2, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 septembre 2013

Le délégué régional  
Philippe Cavalier

**Décision donnant délégation de signature à M. François Schweisguth, directeur de l'unité URA2578 intitulée Bases génétiques, moléculaires et cellulaires du développement , par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavalier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC11A003DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité URA 2578, intitulée Bases génétiques, moléculaires et cellulaires du développement, dont le Directeur est Monsieur François Schweisguth ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. François Schweisguth, directeur de l'unité URA 2578, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François Schweisguth, délégation de signature est donnée à M. Shahragim Tajbakhsh, Professeur de l'institut Pasteur, à Mme Sandra Thomazo, IE2 de l'Institut Pasteur, Mme Maryvonne Boquet, AGA2 de l'Institut Pasteur et Sylvia Putak, TCN, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 septembre 2013

Le délégué régional  
Philippe Cavalier



**Décision donnant délégation de signature à M. Antoine Rousse, directeur de l'unité UMR7639, intitulée Laboratoire d'optique appliquée - LOA, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision n° 123228DGDS du 21 décembre 2012 portant prorogation de l'unité UMR 7639, intitulée Laboratoire d'optique appliquée - LOA, dont le directeur est Antoine Rousse ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Antoine Rousse, directeur de l'unité UMR 7639, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Antoine Rousse, délégation de signature est donnée à M. Philippe Zeitoun, DR2 et à Mme Patricia Toullier, AI, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 septembre 2013.

Le délégué régional  
Philippe Cavalier

**Décision donnant délégation de signature à M. Pere Roca I Cabarrocas, directeur de l'unité UMR7647 intitulée Laboratoire de physique des interfaces et des couches minces, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavalier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision n° 123228DGDS du 21 décembre 2012 portant prorogation de l'unité UMR 7647, intitulée «Laboratoire de physique des interfaces et des couches minces », dont le directeur est M. Pere Roca I Cabarrocas ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Pere Roca I Cabarrocas, directeur de l'unité UMR 7647, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mr Pere Roca I Cabarrocas, délégation de signature est donnée à M. Yvan Bonnassieux, MC et sous-directeur, et à M. Costel-Sorin Cojocar, CR1 et sous directeur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 septembre 2013

Le délégué régional  
Philippe Cavalier

**Décision donnant délégation de signature à M. Félix Rey, directeur de l'unité UMR3569, intitulée Virologie, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavalier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision n° 122888DGDS du 19 décembre 2012 portant création de l'UMR 3569, intitulée Virologie, dont le directeur est Félix Rey ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Félix Rey, directeur de l'unité UMR 3569, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Félix Rey, délégation de signature est donnée à Mme Maryvonne Boquet, gestionnaire adjointe et à Mme Sandra Thomazo, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 septembre 2013

Le délégué régional  
Philippe Cavalier

**Décision donnant délégation de signature à M. Anthony Pugsley, directeur de l'unité intitulée ERL3526, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavalier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision n° 122737DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité ERL 3526, intitulée Microbiologie fonctionnelle et moléculaire, dont le directeur est M. Anthony Pugsley;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Anthony Pugsley, directeur de l'unité ERL 3526, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Anthony Pugsley, délégation de signature est donnée à Mme Maryvonne Boquet, AGA2, et à Mme Sandra Thomazo, IE2, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 septembre 2013

Le délégué régional  
Philippe Cavelier



DEC132296DR05

**Décision donnant délégation de signature à Mme Catherine Prigent, directrice de l'unité GDR3187 intitulée Radiométrie micro-onde pour l'étude de l'atmosphère, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavalier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision n° 120062DSI du 29 février 2012 approuvant le renouvellement de l'unité GDR 3187, intitulée Radiométrie micro-onde pour l'étude de l'atmosphère, dont la directrice est Catherine Prigent ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Catherine Prigent, directrice de l'unité GDR 3187, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine Prigent, délégation de signature est donnée à M. Laurent Girod, IE2, et à Mme Viviane Bigot, TCN, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 septembre 2013.

Le délégué régional  
Philippe Cavalier

**Décision donnant délégation de signature à M. Dominique Pouliquen, Directeur de l'unité UPS855 intitulée Division technique de l'INSU, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavalier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision n°11A011DSI du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité UPS 855 intitulée Division technique de l'INSU, dont le directeur est Dominique Pouliquen ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Dominique Pouliquen, directeur de l'unité UPS 855, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique Pouliquen, délégation de signature est donnée à M. Nadir Amarouche, IR1, à Mme Michèle Schaldembrand, IE2 et à Mme Vanessa Martray, AI, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 septembre 2013

Le délégué régional  
Philippe Cavalier

**Décision donnant délégation de signature à Mme Sylvie Pochet, directrice de l'unité l'UMR3523 intitulée Unité de chimie organique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision n° 122734DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'UMR 3523, intitulée Unité de chimie organique, dont la directrice est Sylvie Pochet ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Sylvie Pochet, directrice de l'unité UMR 3523, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Sylvie Pochet, délégation de signature est donnée à Maryvonne Boquet, AGA2 et à Sandra Thomazo, IE2, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 septembre 2013

Le délégué régional  
Philippe Cavelier

DEC132299DR05

**Décision donnant délégation de signature à Bernard Pire, directeur de l'unité UMR7644, intitulée Centre de physique théorique (CPHT), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision n° 123228DGDS du 21 décembre 2012 portant prorogation de l'unité UMR 7644 intitulée Centre de physique théorique (CPHT), dont le directeur est Bernard Pire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M Bernard Pire, directeur de l'unité UMR 7644, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard Pire, délégation de signature est donnée à M. Patrick Mora, DRCE et à Mme Florence Auger, IE1, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 septembre 2013

Le délégué régional  
Philippe Cavalier



**Décision donnant délégation de signature à Mme Laure Petrucci-Dauchy, directrice de l'unité UMR7030 intitulée Laboratoire d'informatique de Paris-nord (LIPN), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavalier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision n° 123228DGDS du 21 décembre 2012 portant prorogation de l'unité mixte de recherche n° 7030, intitulée Laboratoire d'informatique de Paris-nord (LIPN), dont la directrice est Mme Laure Petrucci ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Laure Petrucci, directrice de l'unité UMR 7030, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 septembre 2013

Délégué régional  
Philippe Cavalier

**DEC132301DR05**

**Décision donnant délégation de signature à M. Michel Pérault, directeur de l'unité UMR8112 intitulée Laboratoire d'Etude du Rayonnement et de la Matière en Astrophysique - LERMA, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavellier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8112, intitulée Laboratoire d'Etude du Rayonnement et de la Matière en Astrophysique, dont la directeur est M. Michel Pérault ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Michel Pérault, directeur de l'unité UMR 8112, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel Pérault, délégation de signature est donnée à M. Laurent Pagani, DR2, M. Laurent Girot, IE2, Mme Valérie Audon, IE1, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel Pérault, M. Laurent Pagani, M. Laurent Girot, et Mme Valérie Audon, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, dans la limite de 20 000 € HT à :

- Mme Viviane Bigot, TCN,
- Mme Dominique Lopes, TCE
- Mme Marie-Françoise Ducos, TCE

## **Article 4**

Cette délégation prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 septembre 2013

Le délégué régional  
Philippe Cavelier

**Décision donnant délégation de signature à M. Jacques Pelegrin, directeur de l'unité UMR7055 intitulée Préhistoire et Technologie, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavalier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision n° 123228DGDS du 21 décembre 2012 portant prorogation de l'unité n° UMR 7055, intitulée Préhistoire et Technologie, dont le directeur est M. Jacques Pelegrin ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jacques Pelegrin, directeur de l'UMR 7055, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pelegrin, délégation de signature est donnée à Mme Liliana FERNANDEZ-STALENQ, AI, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 septembre 2013.

Le délégué régional  
Philippe Cavalier

**Décision donnant délégation de signature à M. François Ozanam, directeur de l'unité UMR7643 intitulée Laboratoire de physique de la matière condensée – LPMC, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision n° 123228DGDS du 21 décembre 2012, portant prorogation de l'unité UMR 7643, intitulée Laboratoire de physique de la matière condensée – LPMC, dont le Directeur est M. François Ozanam ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. François Ozanam, directeur de l'unité UMR 7643, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François Ozanam, délégation de signature est donnée à M. Marcel Filoche, DR2 et à M. Jacques Peretti, CR1, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 septembre 2013.

Le délégué régional  
Philippe Cavelier



**DEC132306DR05**

**Décision donnant délégation de signature à Mme Blandine Nouvel, directrice de l'unité GDS3378 intitulée Fédération et Ressources sur l'Antiquité (FRANTIQ), à Mme Nathalie Le Tellier-Becquart, à M. Francis Parent, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision n° 100038ISHS du 17 mai 2010 portant création de l'unité GDS 3378, intitulée Fédération et Ressources sur l'Antiquité ;

**Vu** la décision n° 130707INSHS du 28 mars 2013 portant nomination de Mme Blandine NOUVEL aux fonctions de directrice du GDS 3378 à compter du 7 janvier 2013 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Blandine Nouvel, directrice de l'unité GDS 3378, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Blandine Nouvel, délégation de signature est donnée à Mme Nathalie Le Tellier-Becquart, IR2, Responsable du service ingénierie documentaire et réseaux pour l'archéologie, et M. Francis Parent, IE2, Responsable financier de l'USR 3225, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 septembre 2013

Le délégué régional  
Philippe Cavalier

**Décision donnant délégation de signature à M. Patrick Mora, directeur de l'unité FR2707 intitulée Fédération de recherche Lasers et Plasmas, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision n° 11A006DSI du 4 juillet 2011 approuvant le renouvellement de l'unité FR2707 intitulée Fédération de recherche Lasers et Plasmas, dont le directeur est M. Patrick Mora ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Patrick Mora, directeur de l'unité FR2707, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur MORA, délégation de signature est donnée à Madame Florence AUGER, IE1, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 septembre 2013.

Le délégué régional  
Philippe Cavalier

## **DEC132308DR05**

**Décision donnant délégation de signature à M. Jean-Luc Minel, directeur de l'unité UMR7114 intitulée Laboratoire Modèles, Dynamiques, Corpus (MoDyCo), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavalier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision n° 123228DGDS du 21 décembre 2012, portant prorogation de l'unité UMR 7114, intitulée Laboratoire Modèles, Dynamiques, Corpus (MoDyCo) dont le directeur est M. Jean-Luc Minel ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jean-Luc Minel, directeur de l'unité UMR 7114, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Luc Minel, délégation de signature est donnée à Mme Mathilde de Saint Léger, IE2, et Mme Caroline Bogliotti, MC, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 septembre 2013

Le délégué régional  
Philippe Cavelier

**Décision donnant délégation de signature à M. Blaise Allaz directeur de l'unité UMR2959, Groupement de Recherche et d'Etudes en Gestion à HEC (GREGHEC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision n° 10A002DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 2959 intitulée Groupement de Recherche et d'Etudes en Gestion à HEC (GREGHEC) ;

**Vu** la décision n° 121905INSHS du 5 juillet 2012 portant nomination de Blaise Allaz aux fonctions de directeur de l'unité UMR 2959 intitulée Groupement de Recherche et d'Etudes en Gestion à HEC (GREGHEC) ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M Blaise Allaz, directeur de l'unité UMR 2959, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Blaise Allaz, délégation de signature est donnée à M Mohammed Abdellaoui, DR1, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 septembre 2013

Le délégué régional  
Philippe Cavalier



**Décision donnant délégation de signature à M. François Amiranoff, directeur de l'unité UMR7605 intitulée laboratoire pour l'utilisation des lasers intenses (LULI), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision n° 123228DGDS du 21 décembre 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7605, intitulée laboratoire pour l'utilisation des lasers intenses (LULI) dont le directeur est M. François Amiranoff ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. François Amiranoff directeur de l'unité UMR 7605, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François Amiranoff, délégation de signature est donnée à Mme Sylvie Jacquemot, Ingénieure en chef CEA, à M. François Mathieu, IR, Mme Valérie Demuyt, IE, et à Mme Véronique Durox, TCS, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 septembre 2013.

Le délégué régional  
Philippe Cavalier

**Décision donnant délégation de signature à Mme Catherine Ballardur, directrice de l'unité UPS2841 intitulée CNRS Images, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC121456DAJ du 22 juin 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UPS 2841, intitulée CNRS Images, dont la directrice est Catherine Ballardur ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Catherine Ballardur, directrice de l'unité UPS 2841, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

**Article 2**

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine Balladur, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle Reynier, IE1C, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine Balladur et Mme Isabelle Reynier, délégation de signature est donnée à Nathalie Cazaubon, TCE, pour un montant maximum de 4000€ HT, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 septembre 2013

Le délégué régional  
Philippe Cavalier

**Décision donnant délégation de signature à Mme Valérie Mignon, directrice de l'unité UMR7235 intitulée EconomiX, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavalier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 portant création de l'unité UMR 7235, intitulée EconomiX ;

**Vu** la décision n° 111475INSHS du 5 août 2011 portant nomination de Mme Valérie Mignon aux fonctions de Directrice de l'unité UMR 7235, intitulée EconomiX ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Valérie Mignon, directrice de l'unité UMR 7235, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie Mignon, délégation de signature est donnée à M. Jean-Pierre Allegret, PU et à M. Frédéric Hammerer, IE2, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 septembre 2013

Le délégué régional  
Philippe Cavalier

DEC132317DR05

**Décision donnant délégation de signature à M. Philippe BASTIN, directeur de l'unité GDR3581 intitulée Les multiples facettes des cils et des flagelles, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision n° 130185DGDS du 21 février 2013 portant création de l'unité, intitulée GDR3581 intitulée Les multiples facettes des cils et des flagelles, dont le directeur est M. Philippe Bastin ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Philippe Bastin, directeur de l'unité GDR3581, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 septembre 2013

Le délégué régional  
Philippe Cavelier



**Décision donnant délégation de signature à M. Yves Mechulam, directeur de l'unité UMR7654 intitulée Bases moléculaires et régulation de la biosynthèse protéique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision n° 123228DGDS du 21 décembre 2012, portant prorogation de l'unité UMR 7654, intitulée Bases moléculaires et régulation de la biosynthèse protéique, dont le Directeur est M. Yves Mechulam ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Yves Mechulam, directeur de l'unité UMR 7654, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves Mechulam, délégation de signature est donnée à M. Pierre Plateau, DR1, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 septembre 2013.

Le délégué régional  
Philippe Cavalier

DEC132320DR05

**Décision donnant délégation de signature à M. Stéphane Mazevet, directeur de l'unité UMR8102 intitulée Laboratoire de l'univers et de ses théories - LUTH, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n° UMR 8102, intitulée Laboratoire de l'univers et de ses théories, dont la directeur est M. Stéphane Mazevet ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Stéphane Mazevet, directeur de l'unité UMR 8102, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane Mazevet, délégation de signature est donnée à M. Philippe Grandclément, CR1 et à Mme Nathalie Ollivier, IE2, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 septembre 2013

Le délégué régional  
Philippe Cavalier

**Décision donnant délégation de signature à M. Marc Massot, directeur de l'unité FR3487 intitulée Fédération de mathématiques de l'Ecole Centrale de Paris, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision n° 122891DGDS du 19 décembre 2012 portant création de l'unité FR3487, intitulée Fédération de mathématiques de l'Ecole Centrale de Paris dont le directeur est M. Marc Massot ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Marc Massot, directeur de l'unité FR 3487, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 septembre 2013

Le délégué régional  
Philippe Cavalier

**Décision donnant délégation de signature à M. Patrick Massin, directeur de l'unité UMR8193 intitulée Laboratoire de mécanique des structures industrielles durables (LAMSID), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision n° 123139INSIS du 5 janvier 2012, portant renouvellement de l'unité UMR 8193, intitulée Laboratoire de mécanique des structures industrielles durables (LAMSID), dont le Directeur est M. Patrick Massin ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Patrick Massin, directeur de l'unité UMR 8193, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 septembre 2013.

Le délégué régional  
Philippe Cavelier



**Décision donnant délégation de signature à M. Jean-Louis Martin, directeur de l'unité UMR7645 intitulée Laboratoire d'optique et biosciences (LOB), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision n° 123228DGDS du 21 décembre 2012, portant prorogation de l'unité UMR 7645, intitulée Laboratoire d'optique et biosciences (LOB), dont le Directeur est M. Jean-Louis Martin ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jean-Louis Martin, directeur de l'unité UMR 7645, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 septembre 2013.

Le délégué régional  
Philippe Cavelier

DEC132324DR05

**Décision donnant délégation de signature à M. Yvan Martel directeur de l'unité UMR7640, Centre de mathématiques Laurent Schwartz de l'Ecole Polytechnique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision n°DEC123228DGDS du 21 décembre 2012 portant prorogation de l'unité UMR 7640, intitulée Centre de mathématiques Laurent Schwartz de l'Ecole Polytechnique, dont le directeur est M. Yvan Martel ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Yvan Martel, directeur de l'unité UMR 7640, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yvan Martel, délégation de signature est donnée à M. François Golse, PUEX, et Mme Pascale Fuseau, IR2, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 septembre 2013

Le délégué régional  
Philippe Cavalier

DEC132325DR05

**Décision donnant délégation de signature à Mme Laurence Manolakakis, directrice de l'unité UMR8215 intitulée Trajectoires de la sédentarisation à l'Etat, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavalier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision n°122735DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de recherche n° 8215, intitulée Trajectoires de la sédentarisation à l'Etat, dont la directrice est Mme Laurence Manolakakis ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Laurence Manolakakis, directrice de l'unité UMR 8215, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laurence Manolakakis, délégation de signature est donnée à Mme Alinh Rin-Tybenszky, TCN, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 septembre 2013

Le délégué régional  
Philippe Cavalier

DEC132338DR05

Décision donnant délégation de signature à M. Hugues Bedouelle, directeur de l'unité URA3012 intitulée Hôtes, vecteurs et agents infectieux : biologie et dynamique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

#### LE DELEGUE REGIONAL,

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision n° 11A003DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité URA 3012, intitulée Hôtes, vecteurs et agents infectieux : biologie et dynamique, dont le directeur est M. Hugues Bedouelle ;

#### DECIDE :

##### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Hugues Bedouelle, directeur de l'unité URA 3012, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hugues Bedouelle, délégation de signature est donnée à Mme Maryvonne Boquet, AGA2, et à Mme Sandra Thomazo, IE2, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 septembre 2013

Le délégué régional  
Philippe Cavelier



**DEC132340DR05**

**Décision donnant délégation de signature à Mr Olivier Bérard, directeur de l'unité MOY1688, intitulée Direction Déléguée aux Achats et à l'Innovation (DDAI), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le Code des marchés Publics, et notamment l'article 26, modifié, de la section 1 : présentation et seuils des procédures ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavalier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision n°100172DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 modifié portant organisation de la direction de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion ;

**Vu** la décision n° 131830DAJ du 3 juin 2013, nommant Olivier Bérard directeur délégué aux achats et à l'innovation, à compter du 3 juin 2013 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mr Olivier Bérard, directeur de l'unité MOY1688, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mr Olivier Bérard, délégation de signature est donnée à Mr Guy Moraly IR2, à Mr Jean-Marc Boivent, IR2, et à Mr Bruno Moal, IE2, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 septembre 2013

Le délégué régional  
Philippe Cavalier

**Décision donnant délégation de signature à M. Alain Bertho, directeur de l'unité USR3258 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Paris Nord (MSH PN), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision n° 123228DGDS du 21 décembre 2012 portant prorogation de l'unité USR 3258, intitulée Maison des Sciences de l'Homme Paris Nord (MSH PN) ;

**Vu** la décision n°131980INSHS du 15 juillet 2013 portant nomination de M. Alain Bertho aux fonctions de directeur de l'unité USR 3258, intitulée Maison des Sciences de l'Homme Paris Nord (MSH PN) ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Alain Bertho, directeur de l'unité USR 3258, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain Bertho délégation de signature est donnée à Mme Christine Bénichou, IE2, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 septembre 2013

Le délégué régional  
Philippe Cavalier

**DEC132343DR05**

**Décision donnant délégation de signature à M. Michel Blay, directeur de l'unité MOY1676 intitulée Comité pour l'Histoire du CNRS, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavellier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision n° 090040DAJ du 9 avril 2009, portant création de l'unité MOY1676, intitulée Comité pour l'Histoire du CNRS, dont le Directeur est M. Michel Blay;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Michel Blay, directeur de l'unité MOY1676, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel Blay, délégation de signature est donnée à M. Denis Guthleben, IR2, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 septembre 2013.

Le délégué régional  
Philippe Cavelier

DEC132345DR05

**Décision donnant délégation de signature à M. Dominique Mailly, directeur de l'unité UPR20 intitulée Laboratoire de photonique et de nanostructures - LPN, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision n° 122733DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UPR 20, intitulée Laboratoire de Photonique et de Nanostructures - LPN, dont le directeur est M. Dominique Mailly ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Dominique Mailly, directeur de l'unité UPR 20, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique Mailly, délégation de signature est donnée à Mme Agnès Perrin-Roux, IEHC, et à Mr Frank Glas DR1, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 septembre 2013

Le délégué régional  
Philippe Cavalier



**Décision donnant délégation de signature à M. Pierre-Marie Lledo, directeur de l'unité UMR3571 intitulée Gènes, synapses et cognition, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision n° 122888DGDS du 19 décembre 2012 portant création de l'unité UMR 3571, intitulée Gènes, synapses et cognition, dont le directeur est Pierre-Marie Lledo ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Pierre-Marie Lledo, directeur de l'unité UMR 3571, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Marie Lledo, délégation de signature est donnée à Mme Sandra Thomazo, IE2 de l'Institut Pasteur et Mme Maryvonne Boquet, AGA2 de l'Institut Pasteur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 septembre 2013.

Le délégué régional  
Philippe Cavelier

**Décision donnant délégation de signature à M Hervé Le Treut, directeur de l'unité FR636 intitulée Institut Pierre Simon Laplace, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision n°DEC10A006DSI du 19 décembre 2009 approuvant le renouvellement de la fédération de recherche n°636, intitulée « Institut Pierre Simon Laplace », dont le directeur Monsieur Hervé Le Treut;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Hervé Le Treut, directeur de la fédération de recherche n°636, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hervé Le Treut, délégation de signature est donnée à Madame Françoise Beaud, IE2 et à Madame Nicole Papineau, DR1, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 septembre 2013

Délégué Régional  
Philippe Cavelier

**Décision donnant délégation de signature à M. Patrick Le Tallec, directeur de l'unité UMR7649 intitulée Laboratoire de mécanique des solides, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavalier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision n° 123228DGDS 21 décembre 2012 portant prorogation de l'unité UMR 7649, intitulée Laboratoire de mécanique des solides ;

**Vu** la décision n° 100012SING du 25 mars 2010 portant nomination à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 de M. Patrick Le Tallec aux fonctions de directeur de l'unité UMR 7649, intitulée Laboratoire de mécanique des solides ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Patrick Le Tallec, directeur de l'unité UMR 7649, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick Le Tallec, délégation de signature est donnée à Mme Valérie JAMET, IE2, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 septembre 2013.

Le délégué régional  
Philippe Cavalier

**DEC132352DR05**

**Décision donnant délégation de signature à M. Piercarlo Bonifacio, directeur de l'unité UMR8111 intitulée Galaxies, Etoiles, Physique, Instrumentation, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8111, intitulée Galaxies, Etoiles, Physique, Instrumentation;

**Vu** la décision n° 101468INSU du 15 septembre 2010 nommant Piercarlo Bonifacio, directeur de l'UMR 8111, intitulée Galaxies, Etoiles, Physique, Instrumentation ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Piercarlo Bonifacio, directeur de l'unité UMR 8111, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M Piercarlo Bonifacio, délégation de signature est donnée à M. Pascal Jagourel, IRHC, Mme Sabine Kimmel, AI, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal Jagourel, IRHC et de Mme Sabine Kimmel, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Mme Pascale Hammes, TCS et à Mme Olga Martins, TCS, limité à la signature des commandes et missions d'un montant inférieur ou égal à 4000€ HT.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du(de la) délégué(e) régional(e) (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 septembre 2013

Le délégué régional  
Philippe Cavelier



**DEC132353DR05**

**Décision donnant délégation de signature à M. David Bouchez, directeur de l'unité ERL3559 intitulée du gène à la graine, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision n° 122897DGDS du 19 décembre 2012, portant création de l'unité ERL3559, intitulée du gène à la graine, dont le Directeur est M. David Bouchez;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. David Bouchez, directeur de l'unité ERL3559, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. David Bouchez, délégation de signature est donnée à Mme Magalie Nawrocki-Serin, IE2, Directrice adjointe de l'IJPB – responsable des affaires financières et administratives, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 septembre 2013

Le délégué régional  
Philippe Cavalier

**Décision donnant délégation de signature à M. Jean-Michel Kiat, directeur de l'unité UMR8580 intitulée Structures, propriétés et modélisation des solides – SPMS, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8580, intitulée Structures, propriétés et modélisation des solides – SPMS, dont le directeur est M. Jean-Michel Kiat ;

**DECIDE :**

**Article 1er**

Délégation est donnée à M. Jean-Michel Kiat, directeur de l'unité UMR 8580, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Michel Kiat, délégation de signature est donnée à M. Guilhem Dezanneau, CR1, responsable d'équipe, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 septembre 2013.

Le délégué régional  
Philippe Cavalier

**Décision donnant délégation de signature à M. Niels Keller, directeur de l'unité UMR8635 intitulée Groupe d'Étude de la Matière Condensée - GEMAC, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009, approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8635, intitulée Groupe d'Étude de la Matière Condensée - GEMAC, dont le Directeur est M. Niels Keller ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Niels Keller, directeur de l'unité UMR 8635, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Niels Keller, délégation de signature est donnée à Madame Danièle Aupetit-Ochin, IE2, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 septembre 2013.

Le délégué régional  
Philippe Cavalier

**Décision donnant délégation de signature à M.Francis JOANNÈS, directeur de l'unité l'UMR7041 intitulée Archéologies et sciences de l'Antiquité, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision n° 123228DGDS du 21 décembre 2012 portant prorogation de l'unité l'UMR 7041, intitulée Archéologies et sciences de l'Antiquité, dont le directeur est M. Francis JOANNÈS;

**Vu** la décision n° 115388INSHS du 17 janvier 2011 portant nomination de M. Francis JOANNÈS aux fonctions de directeur de l'unité l'UMR 7041, intitulée Archéologies et sciences de l'Antiquité ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Francis JOANNÈS, directeur de l'unité UMR 7041, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Francis JOANNÈS, délégation de signature est donnée à Monsieur Pascal DARCQUE, DR2, à Madame Monique OLIVE, CR1, et à Madame Patricia HIDOUX, IE1C, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 septembre 2013

Le délégué régional  
Philippe Cavelier



**DEC132364DR05**

**Décision donnant délégation de signature à M. Jean-Claude Brient, directeur de l'unité UMR7638 intitulée Laboratoire Leprince Ringuet, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision n° 123228DGDS du 21 décembre 2012 portant prorogation de l'unité UMR7638, intitulée Laboratoire Leprince Ringuet, dont la directeur est M. Jean-Claude Brient ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jean-Claude Brient, directeur de l'unité UMR 7638, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Claude Brient, délégation de signature est donnée à M. Pascal Paganini, DR2, et à Mme Thu Bizat, IE2, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 septembre 2013

Le délégué régional  
Philippe Cavalier

**Décision donnant délégation de signature à M. Vincent Cassé, directeur de l'unité UMR8539 intitulée Laboratoire de météorologie dynamique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavellier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité n° UMR 8539, intitulée Laboratoire de météorologie dynamique, dont le directeur est Vincent Cassé ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Vincent Cassé, directeur de l'unité UMR 8539, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent Cassé, délégation de signature est donnée à Monsieur Frédéric Hourdin, DR2, Directeur adjoint scientifique, à Madame Patricia Delville, IR1, Directrice technique et à Monsieur Stéphane Sportouch, IE1C, Administrateur, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 septembre 2013.

Le délégué régional  
Philippe Cavalier

**Décision donnant délégation de signature à M. Claude Catala, directeur de l'unité UMS2201 intitulée Observatoire de Paris, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision n°DEC10A012DSI du 19 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité 2201, intitulée « Observatoire de Paris ».

**Vu** la décision n°DEC123129INSU du 25 janvier 2012 portant nomination de Claude Catala aux fonctions de directeur l'unité UMS 2201, intitulée « Observatoire de Paris »;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Claude Catala, directeur de l'unité 2201, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude Catala, délégation de signature est donnée à Monsieur Emmanuel Roques, IRHC, et à Mme Christine Balsamo, SEACE, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 septembre 2013

Délégué Régional  
Philippe Cavelier

DEC132368DR05

**Décision donnant délégation de signature à Mme Véronique Chagué, directrice de l'unité UPS850 intitulée Comité Inter Régional Méditerranée – CIRMED, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

#### **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision n° 08A010DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'unité propre de service n° 850, intitulée Comité Inter Régional Méditerranée – CIRMED ;

**Vu** la décision n° 121927INSU du 2 août 2012 portant nomination de Mme Véronique Chagué aux fonctions de directrice de l'unité propre de service n° 850, intitulée Comité Inter Régional Méditerranée – CIRMED ;

#### **DECIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Véronique Chagué, directrice de l'unité UPS 850, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique Chagué, délégation de signature est donnée à M. Etienne Ruellan, DR2, Mme Michèle Schaldembrand, IE2, et Mme Vanessa Martray, AI, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 septembre 2013

Le délégué régional  
Philippe Cavelier



**Décision donnant délégation de signature à M. Antonin Chambolle, directeur de l'unité UMR7641 intitulée Centre de mathématiques appliquées, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision n° 123228DGDS du 21 décembre 2012 portant prorogation de l'unité UMR 7641, intitulée Centre de mathématiques appliquées – CMAP, dont le directeur est M. Antonin Chambolle ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M Antonin Chambolle, directeur de l'unité UMR 7641, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Antonin Chambolle, délégation de signature est donnée à Mme Nasséra Naar, IE et à Mme Anne De Bouard, DR2, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prendra fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 septembre 2013.

Le délégué régional  
Philippe Cavalier

**Décision donnant délégation de signature à M. Antonin Chambolle, directeur de l'unité FR3259 intitulée Mathématiques et applications à l'Ecole Polytechnique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision n° 123228DGDS du 21 décembre 2012 portant prorogation de l'unité FR3259, intitulée Mathématiques et applications à l'Ecole Polytechnique), dont le directeur est M. Antonin Chambolle ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M Antonin Chambolle, directeur de l'unité FR 3259, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Antonin Chambolle, délégation de signature est donnée à Mme Nasséra Naar, IE et à Mme Anne De Bouard, DR2, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prendra fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 septembre 2013

Le délégué régional  
Philippe Cavalier

DEC132371DR05

**Décision donnant délégation de signature à M. Christophe Clanet, directeur de l'unité UMR7646 intitulée Laboratoire d'hydrodynamique (LadHyX), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision n° 123228DGDS du 21 décembre 2012 portant prorogation de l'unité 7646, intitulée laboratoire d'hydrodynamique (LadHyX) ;

**Vu** la décision n°122239INSIS du 25 janvier 2013 portant nomination de M. Christophe Clanet aux fonctions directeur de l'unité 7646, intitulée laboratoire d'hydrodynamique (LadHyX) ;

**Vu** la décision n°132336INSIS du 10 septembre 2013 portant nomination de M. Sébastien Michelin aux fonctions de directeur adjoint de l'unité 7646, intitulée laboratoire d'hydrodynamique (LadHyX) ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Christophe Clanet, directeur de l'unité UMR 7646, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe Clanet délégation de signature est donnée à M. Sébastien Michelin, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 septembre 2013

Le délégué régional  
Philippe Cavalier

**DEC132373DR05**

**Décision donnant délégation de signature à Mme Isabelle Déan-Rouquet, directrice de l'unité UPS2776 intitulée Pouchet, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision n° 122738DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UPS 2776, intitulée Pouchet, dont la directrice est Mme Isabelle Déan-Rouquet ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Isabelle Déan-Rouquet, directrice de l'unité UPS 2776, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle Déan-Rouquet, délégation de signature est donnée à Mme Sophie Toussaint-Leroy, IE1C, Mme Anne-Blanche De Rodellec, TCN et Mme Barbara Vin, TCN, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 septembre 2013

Le délégué régional  
Philippe Cavelier



**Décision donnant délégation de signature à M. Marc Delarue, directeur de l'unité UMR3528, intitulée Biologie structurale des processus cellulaires et maladies infectieuses, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavalier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision n° 122734DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité UMR 3528, intitulée Biologie structurale des processus cellulaires et maladies infectieuses, dont le directeur est M. Marc Delarue ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Marc Delarue, directeur de l'unité UMR 3528, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc Delarue, délégation de signature est donnée à Mme Maryvonne Boquet, AGA2, et à Mme Sandra Thomazo, IE2, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 septembre 2013.

Le délégué régional  
Philippe Cavelier

**Décision donnant délégation de signature à M. Christophe De La Taille, directeur de l'unité UMS3605 intitulée Organisation de Micro-Electronique Générale Avancée (OMEGA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavalier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision n° 131530IN2P3 du 4 Juin 2013 portant création de l'unité UMS 3605 intitulée Organisation de Micro-Electronique Générale Avancée (OMEGA), dont le directeur est Christophe De La Taille ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Christophe De La Taille, directeur de l'unité UMS 3605, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe De La Taille, délégation de signature est donnée à Mme Nathalie Seguin-Moreau, IRHC, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Meudon, le 2 septembre 2013

Le délégué régional  
Philippe Cavelier

**Décision donnant délégation de signature à M. Noël Dimarcq directeur de l'unité UMR8630 intitulée Systèmes de référence temps-espace (SYRTE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavalier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité n° UMR 8630, intitulée Systèmes de référence temps-espace, dont le directeur est M. Noël Dimarcq ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Noël Dimarcq, directeur de l'unité UMR 8630, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Noël Dimarcq, délégation de signature est donnée à M. Jean Souchay, ASTR et Mme Marine Pailler, IE, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 septembre 2013

Le délégué régional  
Philippe Cavalier

**Décision donnant délégation de signature à Mme Catherine Donati-Martin, directrice de l'unité UMR8100 intitulée Laboratoire de Mathématiques de Versailles, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavalier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision n°10A004DSI du 18 décembre 2009 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 8100, intitulée Laboratoire de Mathématiques de Versailles ;

**Vu** la décision n°121904INSMI du 17 juillet 2012 portant nomination de Mme Catherine Donati-Martin aux fonctions de directrice de l'unité mixte de recherche n° 8100, intitulée Laboratoire de Mathématiques de Versailles ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Catherine Donati-Martin, directrice de l'unité UMR 8100, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine Donati-Martin, délégation de signature est donnée à M. Laurent Dumas, Professeur des universités, et à M. Oleksiy Khorunzhiy, Professeur des universités, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 septembre 2013

Délégué régional  
Philippe Cavalier



**Décision donnant délégation de signature à M.Olivier Donni directeur de l'unité UMR8184, intitulé Théorie économique, modélisation et applications (THEMA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavalier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision n°10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8184, intitulée Théorie économique, modélisation et applications (THEMA) ;

**Vu** la décision n° 112648INSHS du 5 janvier 2012 portant nomination d'Olivier Donni aux fonctions de directeur par intérim de l'UMR8184 intitulée Théorie économique, modélisation et applications (THEMA) ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M Olivier Donni, directeur de l'unité UMR 8184, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier Donni, délégation de signature est donnée à M. Pierre André, Maître de conférences, IE, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 septembre 2013

Le délégué régional  
Philippe Cavelier

**Décision donnant délégation de signature à M. Pierre Drossart, directeur de l'unité UMR8109 intitulée Laboratoire d'Etudes Spatiales et d'Instrumentation en Astrophysique - LESIA, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision n°10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8109 intitulée Laboratoire d'Etudes Spatiales et d'Instrumentation en Astrophysique - LESIA, dont le directeur est Monsieur Pierre Drossart ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Pierre Drossart, directeur de l'unité UMR 8109, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mr Pierre Drossart, délégation de signature est donnée à M. Didier Tiphène, ASTR et Mme Carine Briand, ASTRA, à Mme Claudine Colon, IE1C, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mr Drossart et des délégataires figurant à l'article 2 de la présente décision, délégation de signature est donnée à Mmes Katia Maspimby, TCS, Constance Imad, SASU, Cristine Dupont, TCS, Patricia Nibert, TCN, Ourdya Achelhi, SAENES, CN et Mr Denis SAVARY, SASU, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> limitées aux commandes inférieures ou égales à 5000 € H.T.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 septembre 2013

Le délégué régional  
Philippe Cavelier

**Décision donnant délégation de signature à M. Alain Jacquier, directeur de l'unité UMR3525 intitulée Génétique des génomes par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision n° 122734DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité UMR 3525, intitulée Génétique des génomes, dont le directeur est M. Alain Jacquier ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Alain Jacquier, directeur de l'unité UMR 3525, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain Jacquier, délégation de signature est donnée à Maryvonne Boquet, AGA2 et à Sandra Thomazo, IE2, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 septembre 2013

Le délégué régional  
Philippe Cavelier

**Décision donnant délégation de signature à M. Alain Israël, directeur de l'unité URA2582 intitulée Interactions et dynamiques cellulaires, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision n° 11A003DSI du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité URA 2582, intitulée Interactions et dynamiques cellulaires, dont le directeur est M. Alain Israël ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Alain Israël, directeur de l'unité URA 2582, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain Israël, délégation de signature est donnée à Mme Maryvonne Boquet, AGA2 de l'Institut Pasteur, et à Mme Sandra Thomazo, IE2 de l'Institut Pasteur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 septembre 2013

Le délégué régional  
Philippe Cavalier



DEC132383DR05

**Décision donnant délégation de signature à Frédéric Hurlet directeur de l'unité USR3225, Maison René-Ginouvès Archéologie et Ethnologie (MAE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision n° 123228DGDS du 21 décembre 2012 portant prorogation de l'unité USR 3225 intitulée Maison René-Ginouvès, Archéologie et Ethnologie (MAE) dont le directeur est Frédéric Hurlet ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M Frédéric Hurlet, directeur de l'unité USR 3225, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric Hurlet, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle Rivoal, CR1, Mme Myriam Danon-Szmydt, IR2, Mme Lothsalinh Royer, CDL IE et à M. Francis Parent, IE2, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 septembre 2013

Le délégué régional  
Philippe Cavalier

**Décision donnant délégation de signature à Mme Pascale Hennequin, directrice de l'unité FR3029 intitulée « Fédération de recherche fusion par confinement magnétique – FCM/ITER », par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision n° 11A006DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité FR 3029, intitulée Fédération de recherche fusion par confinement magnétique – FCM/ITER, dont la Directrice est Mme Pascale Hennequin ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Pascale Hennequin, directrice de l'unité FR 3029, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Pascale Hennequin, délégation de signature est donnée à Mme Catherine Peinturier, AI, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 septembre 2013.

Le délégué régional  
Philippe Cavalier

**DEC132389DR05**

**Décision donnant délégation de signature à Mme Danièle Hauser, directrice de l'unité UMR8190 intitulée Laboratoire Atmosphères, Milieux, Observations Spatiales (LATMOS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8190, intitulée Laboratoire Atmosphères, Milieux, Observations Spatiales (LATMOS), dont la directrice est Mme Danièle Hauser ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Danièle Hauser, directrice de l'unité UMR 8190, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Danièle Hauser, délégation de signature est donnée à M. Alain Hauchecorne, DRCE, Directeur Adjoint, et M. Jacques Pelon, DR1, Directeur adjoint, et Mme Stéphanie Joseph, AI, administratrice, Mme Valérie Fleury, AI, Administratrice adjointe et Mme Evelyne Quinsac, AI, Gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 septembre 2013

Le délégué régional  
Philippe Cavelier

**Décision donnant délégation de signature à M. Jean-Christophe Harmand, directeur de l'unité GDR2974 intitulée Nanofils-nanotubes semiconducteurs, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavalier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision n° 10A014DSI du 26 mars 2010 approuvant le renouvellement de l'unité n° GDR 2974, intitulée Nanofils-nanotubes semiconducteurs, dont le directeur est M. Jean-Christophe Harmand ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jean-Christophe Harmand, directeur de l'unité GDR 2974, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 septembre 2013.

Le délégué régional  
Philippe Cavelier



DEC132393DR05

**Décision donnant délégation de signature à M. Gilles GREGOIRE, directeur de l'unité GDR3533 intitulée Edifices Moléculaires Isolés et Environnés, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision n° 120062DSI du 29 février 2012 portant création de l'unité GDR3533 intitulée Edifices Moléculaires Isolés et Environnés, dont le directeur est M. Gilles GREGOIRE ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Gilles GREGOIRE, directeur de l'unité GDR3533, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 septembre 2013

Le délégué régional  
Philippe Cavelier

**DEC132394DR05**

**Décision donnant délégation de signature à Mme Corinne Gosmini, directrice de l'unité UMR7653 intitulée Laboratoire hétéroéléments et coordination, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision n° 123228DGS du 21 décembre 2012 portant prorogation de l'unité UMR 7653, intitulée Laboratoire hétéroéléments et coordination, dont la directrice est Mme Corinne Gosmini ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Corinne Gosmini, directrice de l'unité UMR 7653, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Corinne Gosmini, délégation de signature est donnée à Mme Anne-Florence Eyssautier, AI, et à Mme Audrey Auffrant, CR1, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 septembre 2013

Le délégué régional  
Philippe Cavalier

**DEC132395DR05**

**Décision donnant délégation de signature à M. Olivier Gorceix, directeur de l'unité UMR7538 intitulée Laboratoire de Physique des Lasers, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision n° 123228DGDS du 21 décembre 2012 portant prorogation de l'unité UMR 7538, intitulée Laboratoire de Physique des Lasers, dont le directeur est M. Olivier Gorceix ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Olivier Gorceix, directeur de l'unité UMR 7538, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier Gorceix, délégation de signature est donnée à Mme Solen Guezennec, AI, Responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 septembre 2013

Le délégué régional  
Philippe Cavalier

**Décision donnant délégation de signature à M. Vladimir Georgescu, directeur de l'unité UMR8088, intitulée Analyse, géométrie et modélisation, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavalier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC10A004DSI du 18 décembre 2009, approuvant le renouvellement de l'unité n° UMR 8088, intitulée «Analyse, géométrie et modélisation», dont le directeur est M. Vladimir Georgescu ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Vladimir Georgescu, directeur de l'unité UMR 8088, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 septembre 2013.

Le délégué régional  
Philippe Cavelier



**Décision donnant délégation de signature à M. Pierre Galtier, directeur de l'unité FR2483 intitulée Institut Lavoisier-Franklin, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavalier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC10A006DSI du 19 décembre 2009, approuvant le renouvellement de l'unité n° FR 2483, intitulée Institut Lavoisier-Franklin, dont le directeur est M. Pierre Galtier ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Pierre Galtier, directeur de l'unité FR 2483, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre Galtier, délégation de signature est donnée à M. Danièle Aupetit-Ochin, IE2, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 septembre 2013.

Le délégué régional  
Philippe Cavalier

**Décision donnant délégation de signature à M. Antonio Freitas, directeur de l'unité URA1961 intitulée Activation, relaxation et homéostasie du système immunitaire, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision n° 11A003DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité URA 1961, intitulée Activation, relaxation et homéostasie du système immunitaire, dont le directeur est M. Antonio Freitas ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Antonio Freitas, directeur de l'unité URA 1961, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Antonio Freitas, délégation de signature est donnée à Mme Maryvonne Boquet, AGA2, et à Mme Sandra Thomazo, IE2, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 septembre 2013

Le délégué régional  
Philippe Cavalier

**Décision donnant délégation de signature à M. Alphonse FINEL, directeur de l'unité UMR0104 intitulée Laboratoire d'étude des microstructures - LEM, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavalier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision n° 123228DGDS du 21 décembre 2012 portant prorogation de l'unité UMR 0104 intitulée Laboratoire d'étude des microstructures ;

**Vu** la décision n° 120258INP portant nomination de M. Alphonse Finel aux fonctions de directeur de l'unité UMR 0104 intitulée Laboratoire d'étude des microstructures – LEM ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mr Alphonse Finel, directeur de l'unité UMR 0104, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mr Alphonse Finel, délégation de signature est donnée à M. Yann Le Bouar, CR1, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yann Le Bouar, délégation de signature est donnée à M. Denis Gratias, DRCE, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 septembre 2013.

Le délégué régional  
Philippe Cavelier

**Décision donnant délégation de signature à Mme Inbar Fijalkow, directrice de l'unité UMR8051 intitulée Equipe traitement des images et du signal, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavalier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité n° UMR 8051, intitulée Equipe traitement des images et du signal, dont la directrice est Mme Inbar Fijalkow ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Inbar Fijalkow, directrice de l'unité UMR 8051, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Inbar Fijalkow, délégation de signature est donnée à M. Mathias Quoy, PU, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 septembre 2013.

Le délégué régional  
Philippe Cavalier



**Décision donnant délégation de signature à M. Arnaud Etcheberry, directeur de l'unité UMR8180 intitulée Institut Lavoisier de Versailles, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité n° UMR 8180, intitulée Institut Lavoisier de Versailles, dont le directeur est M. Arnaud Etcheberry ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Arnaud Etcheberry, directeur de l'unité UMR 8180, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Arnaud Etcheberry, délégation de signature est donnée à Messieurs François Couty, PU1 et Christian Serre, DR2, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 septembre 2013.

Le délégué régional  
Philippe Cavalier

**DEC132412DR05**

**Décision donnant délégation de signature à Mme Cécile Derbois pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7234 intitulée Centre d'Economie de Paris-Nord**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7234, intitulée Centre d'Economie de Paris-Nord – CEPN ;

**Vu** la décision n° 123036INSHS du 3 janvier 2013 nommant David Flacher directeur de l'UMR 7234 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Cécile Derbois, IE2, Ingénieur d'études et responsable des contrats, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

La décision n° 110513DR05 du 23 février 2011 est abrogée.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 et prendra fin automatiquement en cas de changement de directeur délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villetaneuse, le 1<sup>er</sup> août 2013

Le directeur d'unité  
David Flacher

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

DEC132413DR05

**Décision donnant délégation de signature à M. Damien Durville, directeur de l'unité GDR3542 intitulée Mécanique multi-échelle des milieux fibreux, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavalier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision n° 120062DSI du 29 février 2012 portant création de l'unité GDR3542 intitulée Mécanique multi-échelle des milieux fibreux, dont le directeur est M. Damien Durville ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Damien Durville, directeur de l'unité GDR3542, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 septembre 2013

Le délégué régional  
Philippe Cavelier

**Décision donnant délégation de signature à M. Jean-Marc VOLTINI, directeur de l'unité MOY1678 intitulée Direction des systèmes d'information, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision n° 090092DAJ du 28 juillet 2009 portant nomination de M. Jean-Marc VOLTINI aux fonctions de directeur des systèmes d'information, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jean-Marc Voltini, directeur de l'unité MOY 1678, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marc VOLTINI, délégation de signature est donnée à M. Olivier PORTE, IR1, Adjoint au directeur des systèmes d'information, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 septembre 2013.

Le délégué régional  
Philippe Cavelier

**DEC132430DR05**

**Décision donnant délégation de signature à Mme Anne Renault, directrice de l'unité UPS2274 intitulée Ressources et Compétences Technologiques, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision n° 10A011DSI du 29 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UPS 2274, intitulée Ressources et Compétences Technologiques ;

**Vu** la décision n° 123111DAJ du 21 décembre 2012, portant nomination de Mme Anne Renault aux fonctions de directrice de l'unité UPS 2274, intitulée Ressources et Compétences Technologiques ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Anne Renault, directrice de l'unité UPS 2274, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012



## **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 septembre 2013

Le délégué régional  
Philippe Cavelier

**Décision donnant délégation de signature à Mme Catherine Kuzucuoglu, directrice de l'unité UMR8591 intitulée Laboratoire de géographie physique « Pierre Birot », par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8591, intitulée Laboratoire de géographie physique « Pierre Birot », dont la directrice est Mme Catherine Kuzucuoglu;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Catherine Kuzucuoglu, directrice de l'unité UMR 8591, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine Kuzucuoglu, délégation de signature est donnée à M. Franck Lavigne, PU2 et à Mme Michelle Pennec, TCE, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 septembre 2013.

Le délégué régional  
Philippe Cavelier

**DEC132432DR05**

**Décision donnant délégation de signature à M. Bernard Jollans, directeur de l'unité MOY1673, intitulée Direction de l'audit interne (DAI), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavalier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision n° 070091DAJ du 9 juillet 2007 portant création de la direction de l'audit interne (DAI) ;

**Vu** la décision n° 130401DAJ du 1<sup>er</sup> février 2013, nommant Bernard Jollans directeur de l'audit interne (DAI), par intérim, à compter du 1<sup>er</sup> février 2013 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Bernard Jollans, directeur de l'unité MOY1673, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 septembre 2013

Le délégué régional  
Philippe Cavelier

**Décision donnant délégation de signature à M. Yves Fenech, directeur de l'unité MOY1662 intitulée Coordination nationale de prévention et de sécurité, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision n° 100259DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 portant organisation de la coordination nationale de prévention et de sécurité - CNPS ;

**Vu** la décision n° 100177DAJ du 16 juillet 2010 portant nomination de Monsieur Yves Fenech aux fonctions de coordinateur national de prévention et de sécurité du CNRS à compter du 13 juillet 2010 ;

**Vu** la décision n° 100178DAJ du 18 juillet 2010 portant nomination de Madame Janine Wybier aux fonctions de coordinatrice nationale de prévention et de sécurité adjointe du CNRS à compter du 13 juillet 2010 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Yves Fenech, directeur de l'unité MOY 1662, Coordinateur national de prévention et de sécurité, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1.** les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention, ainsi que les commandes adressées à une unité ou à une délégation du CNRS ;

2. les commandes d'un montant inférieur à 4 000 € HT (dans les cas ne relevant pas de l'alinéa 1) ;
3. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves Fenech, délégation de signature est donnée à Mme Janine Wybier, IR1, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 septembre 2013

Le délégué régional  
Philippe Cavelier

DEC132651DR05

**Décision donnant délégation de signature à M. Jean Souchay et Mme Marine Pailler pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité 8630 intitulée Systèmes de référence temps-espace.**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité n° UMR 8630, intitulée Systèmes de référence temps-espace, dont le directeur est M. Noël Dimarcq ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jean Souchay, ASTR et à Mme Marine Pailler, IE, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 septembre 2013

Le directeur d'unité  
Noël Dimarcq

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012



DEC132656DR05

**Décision donnant délégation de signature à M. Jean-Pierre Allegret et M. Frédéric Hammerer pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité 7235 intitulée EconomiX.**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 11A004DSI du 4 janvier 2011 portant création de l'unité UMR 7235, intitulée EconomiX ;

**Vu** la décision n° 111475INSHS du 5 août 2011 portant nomination de Mme Valérie Mignon aux fonctions de Directrice de l'unité UMR 7235, intitulée EconomiX ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jean-Pierre Allegret, PU et à M. Frédéric Hammerer, IE2, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nanterre, le 2 septembre 2013

La directrice d'unité  
Valérie Mignon

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

DEC132666DR05

**Décision donnant délégation de signature à M. Didier Tiphène, Mme Carine Briand, Mme Claudine Colon, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 8109 intitulée Laboratoire d'Etudes Spatiales et d'Instrumentation en Astrophysique - LESIA.**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8109 intitulée Laboratoire d'Etudes Spatiales et d'Instrumentation en Astrophysique - LESIA, dont le directeur est Monsieur Pierre Drossart ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Didier Tiphène, ASTR et Mme Carine Briand, ASTRA, à Mme Claudine Colon, IE1C, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 septembre 2013

Le directeur d'unité  
Pierre Drossart

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

DEC132667DR05

**Décision donnant délégation de signature à M. Jean-Philippe Domergue pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7539, intitulée Laboratoire analyse, géométrie, applications (LAGA).**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 123228DGDS du 21 décembre 2012 portant prorogation de l'unité UMR 7539 intitulée Laboratoire analyse, géométrie, applications (LAGA) dont le directeur est Philippe Souplet ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jean-Philippe Domergue, IE2, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La décision n° DEC123295DR05 du 27 décembre 2012 est abrogée.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villetaneuse, le 2 septembre 2013

Le directeur d'unité  
Philippe Souplet

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

**DEC131416DR05**

**Décision donnant délégation de signature à Mme Mathilde De Saint-Léger pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7114 intitulée Laboratoire Modèles, Dynamiques, Corpus (MoDyCo)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 123228DGDS du 21 décembre 2012, approuvant le renouvellement de l'unité UMR7114, intitulée Laboratoire Modèles, Dynamiques, Corpus (MoDyCo) ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Mathilde De Saint Léger, IE2, Ingénieur d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 et prendra fin automatiquement en cas de changement de directrice délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nanterre, le 11 avril 2013

Le directeur d'unité  
Jean-Luc Minel

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

DEC132670DR05

**Décision donnant délégation de signature à M. Shahragim Tajbakhsh, à Mme Sandra Thomazo, Mme Maryvonne Boquet, et Sylvia Putak pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité 2578, intitulée Bases génétiques, moléculaires et cellulaires du développement.**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC11A003DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité URA 2578, intitulée Bases génétiques, moléculaires et cellulaires du développement, dont le Directeur est Monsieur François Schweisguth ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Shahragim Tajbakhsh, Professeur de l'institut Pasteur, à Mme Sandra Thomazo, IE2 de l'Institut Pasteur, Mme Maryvonne Boquet, AGA2 de l'Institut Pasteur et Sylvia Putak, TCN, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La décision n°DEC122366DR05 du 29/08/2012 est abrogée.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nanterre, le 2 septembre 2013

Le directeur d'unité  
François Schweisguth

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

DEC132682DR05

**Décision donnant délégation de signature à M. Pascal Jagourel, Mme Sabine Kimmel, Mme Pascale Hammes et Mme Olga Martins, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité 8111, intitulée Galaxies, Etoiles, Physique, Instrumentation (GEPI).**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8111, intitulée Galaxies, Etoiles, Physique, Instrumentation;

**Vu** la décision n° 101468INSU du 15 septembre 2010 nommant Piercarlo Bonifacio, directeur de l'UMR 8111, intitulée Galaxies, Etoiles, Physique, Instrumentation ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Pascal Jagourel, IRHC et à Mme Sabine Kimmel, AI, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal Jagourel, IRHC et à Mme Sabine Kimmel, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Mme Pascale Hammes, TCS et à Mme Olga Martins, TCS, limité à la signature des commandes et missions d'un montant inférieur ou égal à 4000€ HT.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La décision n°DEC100233R05 du 1er avril 2010 est abrogée.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nanterre, le 2 septembre 2013

Le directeur d'unité  
Piercarlo Bonifacio

**DEC130385DR05**

**Décision donnant délégation de signature à Mme Sophie Toussaint-Leroy pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPS2776 intitulée Pouchet**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 122738DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UPS2776, intitulée Pouchet, dont la directrice est Mme Isabelle Déan-Rouquet ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Sophie Toussaint-Leroy, IE1C, Directrice adjointe, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie Toussaint-Leroy, délégation est donnée à Mme Anne-Blanche De Rodellec, TCN, Responsable de la gestion administrative, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 4 février 2013

La directrice d'unité  
Isabelle DEAN-ROUQUET

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012



**Décision donnant délégation de signature à Mme Emmanuelle Guillard, directrice par intérim de l'unité UMR125 intitulée CNRS/Saint-Gobain : surface du verre et interfaces, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision n° 10A002DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 125, intitulée « CNRS/Saint-Gobain : surface du verre et interfaces » ;

**Vu** la décision n° 132584INP du 1<sup>er</sup> septembre 2013 portant nomination de Mme Emmanuelle Guillard aux fonctions de directrice par intérim de l'unité UMR 125, intitulée « CNRS/Saint-Gobain : surface du verre et interfaces » ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Emmanuelle Guillard, directrice par intérim de l'unité UMR 125, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Emmanuelle Gouillart, délégation de signature est donnée à M. Pierre Jop, CR2, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 septembre 2013

Le délégué régional  
Philippe Cavalier

DEC132690DR05

**Décision donnant délégation de signature à M. Pierre Jop pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR125 intitulée CNRS/Saint-Gobain : surface du verre et interfaces.**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 10A002DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 125, intitulée « CNRS/Saint-Gobain : surface du verre et interfaces » ;

**Vu** la décision n° 132584INP du 1<sup>er</sup> septembre 2013 portant nomination de Mme Emmanuelle Gouillart, aux fonctions de directrice par intérim de l'unité UMR 125, intitulée « CNRS/Saint-Gobain : surface du verre et interfaces » ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Pierre Jop, CR2, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nanterre, le 2 septembre 2013

La directrice d'unité  
Emmanuelle Gouillart

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

DEC132707DR05

**Décision donnant délégation de signature à Mme Maryvonne Boquet et à Mme Sandra Thomazo pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité 3012, intitulée Hôtes, vecteurs et agents infectieux : biologie et dynamique.**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 11A003DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité URA 3012, intitulée Hôtes, vecteurs et agents infectieux : biologie et dynamique, dont le directeur est M. Hugues Bedouelle ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Maryvonne Boquet, AGA2, et à Mme Sandra Thomazo, IE2, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La décision n° DEC122381DR05 du 29 Août 2012 est abrogée.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 septembre 2013.

Le directeur d'unité  
Hugues Bedouelle

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

DEC132708DR05

**Décision donnant délégation de signature à M. Denis Guthleben pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité MOY1676 intitulée Comité pour l'Histoire du CNRS**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 090040DAJ du 9 avril 2009 portant création de l'unité MOY1676, intitulée Comité pour l'Histoire du CNRS, dont le Directeur est M. Michel Blay ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Denis Guthleben, IR2, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La décision n°130843DRO5 du 4 mars 2013 est abrogée.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 septembre 2013.

Le directeur d'unité  
Michel Blay

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

**DEC132711DR05**

**Décision donnant délégation de signature à M. Pascal Paganini et Mme Thu Bizat pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité 7638 intitulée Laboratoire Leprince Ringuet**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 123228DGS du 21 décembre 2012 portant prorogation de l'unité UMR 7638 intitulée Laboratoire Leprince Ringuet dont le directeur est Jean-Claude Brient ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Pascal Paganini, DR2, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal Paganini, délégation est donnée à Mme Thu Bizat, IE2, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La décision n°DEC130395DR05 du 5 février 2013 est abrogée.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Palaiseau, le 2 septembre 2013

Le directeur d'unité  
Jean-Claude Brient

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

DEC132719DR05

**Décision donnant délégation de signature à M. Sébastien Michelin pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 7646 intitulée laboratoire d'hydrodynamique (LadHyX).**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 123228DGDS du 21 décembre 2012 portant prorogation de l'unité 7646, intitulée laboratoire d'hydrodynamique (LadHyX) ;

**Vu** la décision n°122239INSIS du 25 janvier 2013 portant nomination de M. Christophe Clanet aux fonctions directeur de l'unité 7646, intitulée laboratoire d'hydrodynamique (LadHyX) ;

**Vu** la décision n°132336INSIS du 10 septembre 2013 portant nomination de M. Sébastien Michelin aux fonctions de directeur adjoint de l'unité 7646, intitulée laboratoire d'hydrodynamique (LadHyX) ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Sébastien Michelin, MC, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La décision n° DEC132168DR05 du 9 juillet 2013 est abrogée.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Palaiseau, le 2 septembre 2013

Le directeur d'unité  
Clanet Christophe

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

DEC132720DR05

**Décision donnant délégation de signature à Mme Nathalie Seguin-Moreau pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS 3605 intitulée Organisation de Micro-Electronique Générale Avancée (OMEGA).**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 131530IN2P3 du 4 Juin 2013 portant création de l'unité UMS 3605 intitulée Organisation de Micro-Electronique Générale Avancée (OMEGA), dont le directeur est Christophe De La Taille ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Nathalie Seguin-Moreau, IRHC, directrice adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La décision n° DEC132123DR05 du 2 juillet 2013 est abrogée.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Palaiseau, le 2 septembre 2013

Le directeur d'unité  
Christophe De La Taille

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012



**DEC132722DR05**

**Décision donnant délégation de signature à Mme Solen Guezennec pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7538 intitulée Laboratoire de Physique des Lasers.**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 123228DGS du 21 décembre 2012 portant prorogation de l'unité UMR 7653, intitulée Laboratoire de Physique des Lasers, dont le directeur est Mr Olivier Gorceix ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Solen Guezennec, AI, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La décision n° DEC130377DR05 du 4 février 2013 est abrogée.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villetaneuse, le 2 septembre 2013.

Le directeur d'unité  
Olivier Gorceix

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

**DEC132723DR05**

**Décision donnant délégation de signature à Mme Anne Florence Eyssautier et Mme Audrey Auffrant pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7653 intitulée Laboratoire hétéroéléments et coordination.**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 123228DGDS du 21 décembre 2012 portant prorogation de l'unité UMR 7653, intitulée Laboratoire hétéroéléments et coordination, dont la directrice est Mme Corinne Gosmini ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Anne Florence Eyssautier, AI, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne Florence Eyssautier, délégation est donnée à Mme Audrey Auffrant, CR1, chercheuse, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La décision n° DEC130365DR05 du 1<sup>er</sup> février 2013 est abrogée.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Palaiseau, le 2 septembre 2013

La directrice d'unité  
Corinne Gosmini

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

**DEC132732DR05**

**Décision donnant délégation de signature à Mrs Alain Hauchecorne, Jacques Pelon et Mmes Stéphanie Joseph, Valérie Fleury et Evelyne Quinsac pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8190 intitulée Laboratoire Atmosphères, Milieux, Observations Spatiales (LATMOS)**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8190, intitulée Laboratoire Atmosphères, Milieux, Observations Spatiales (LATMOS), dont la directrice est Mme Danièle Hauser ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Alain Hauchecorne, DRCE, M. Jacques Pelon, DR1, Mme Stéphanie Joseph, AI, Mme Valérie Fleury, AI, et Mme Evelyne Quinsac, AI, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La décision n° DEC131575DR05 du 3 mai 2013 est abrogée.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Guyancourt, le 2 septembre 2013

La directrice d'unité  
Danièle Hauser

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

**DEC132733DR05**

**Décision donnant délégation de signature à Mme Nathalie Le Tellier-Becquart et M. Francis Parent pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDS3378 intitulée Fédération et Ressources sur l'Antiquité (FRANTIQ).**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 100038ISHS du 17 mai 2010 portant création de l'unité GDS 3378, intitulée Fédération et Ressources sur l'Antiquité ;

**Vu** la décision n° 130707INSHS du 28 mars 2013 portant nomination de Mme Blandine Nouvel aux fonctions de directrice du GDS 3378 à compter du 7 janvier 2013 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Nathalie Le Tellier-Becquart, IR2, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie Le Tellier-Becquart, délégation est donnée à M. Francis Parent, IE2, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

La décision n° DEC131568DR05 du 2 mai 2013 est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nanterre, le 2 septembre 2013.

La directrice d'unité  
Blandine Nouvel

**DEC132734DR05**

**Décision donnant délégation de signature à M. Laurent Pagani, Mme Valérie Audon, M. Laurent Girot, Mme Dominique Lopes, Mme Marie Françoise Ducos et Mme Viviane Bigot, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8112 intitulée Laboratoire d'Etude du Rayonnement et de la Matière en Astrophysique (LERMA)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8112 intitulé Laboratoire d'Etude du Rayonnement et de la Matière en Astrophysique (LERMA), dont le directeur est Mr Michel Pérault ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Laurent Pagani, DR2, à Mme Valérie Audon, IE2, et à M. Laurent Girot, IE2, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent Pagani, de Mme Valérie Audon, et de M. Laurent Girot, délégation est donnée à Mme Dominique Lopes, TCE, Mme Marie-Françoise Ducos, TCE et Mme Viviane Bigot, TCN, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision, dans la limite de 20 000 € HT.

**Article 3**

La décision n° DEC131827DR05 du 31 mai 2013 est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prendra fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 septembre 2013.

Le directeur d'unité  
Michel Pérault

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

DEC132738DR05

**Décision donnant délégation de signature à M. Emmanuel Roques et Mme Christine Balsamo pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS 2201, intitulée Observatoire de Paris.**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC10A012DSI du 19 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMS 2201, intitulée Observatoire de Paris dont le directeur est Monsieur Claude Catala ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Emmanuel Roques, Directeur Adjoint de l'unité, et à Mme Christine Balsamo, Administratrice de l'unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La décision DEC120742DR05 du 13 février 2012 est abrogée.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 septembre 2013.

Le directeur d'unité  
Claude Catala

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

**Décision donnant délégation de signature à M. Etienne Ruellan, Mme Michèle Schaldembrand et Mme Vanessa Martray pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPS850, intitulée Comité Inter Régional Méditerranée – CIRMED.**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 08A010DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'unité propre de service n° 850, intitulée Comité Inter Régional Méditerranée – CIRMED ;

**Vu** la décision n° 121927INSU du 2 août 2012 portant nomination de Mme Véronique Chagué aux fonctions de directrice de l'unité propre de service n° 850, intitulée Comité Inter Régional Méditerranée – CIRMED ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Etienne Ruellan, DR2, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Etienne Ruellan, délégation est donnée à Mme Michèle Schaldembrand, IE2, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Etienne Ruellan et de Mme Michèle Schaldembrand, délégation est donnée à Mme Vanessa Martray, AI, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012



**Article 5**

La décision n° DEC122342DR05 du 27 août 2012 est abrogée.

**Article 6**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 septembre 2013

La directrice d'unité  
Véronique Chagué

DEC132744DR05

**Décision donnant délégation de signature à Mme Maryvonne Boquet et Sandra Thomazo pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR3528, intitulée Biologie structurale des processus cellulaires et maladies infectieuses.**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 122734DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité UMR 3528, intitulée Biologie structurale des processus cellulaires et maladies infectieuses, dont le directeur est M. Marc Delarue ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Maryvonne Boquet, gestionnaire adjointe, et à Mme Sandra Thomazo, gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La décision n° DEC122409DR05 du 31 août 2012 est abrogée.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 septembre 2013

Le directeur d'unité  
Marc Delarue

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

DEC132755DR05

**Décision donnant délégation de signature à M. Pierre André pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité 8184, intitulée Théorie économique, modélisation et applications (THEMA).**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8184, intitulée Théorie économique, modélisation et applications (THEMA) ;

**Vu** la décision n°112648INSHS du 5 janvier 2012 portant nomination d'Olivier Donni aux fonctions de directeur par intérim de l'unité UMR 8184, intitulée Théorie économique, modélisation et applications (THEMA) ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Pierre André, Maître de conférences, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La décision n° DEC122986DR05 du 23 novembre 2012 est abrogée

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Cergy-Pontoise, le 2 septembre 2013.

Le directeur d'unité  
Olivier Donni

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

DEC132762DR05

**Décision donnant délégation de signature à Mme Maryvonne Boquet et Mme Sandra Thomazo pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité 1961, intitulée Activation, relaxation et homéostasie du système immunitaire.**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 11A003DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité URA 1961, intitulée Activation, relaxation et homéostasie du système immunitaire, dont le directeur est M. Antonio Freitas ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Maryvonne Boquet, gestionnaire adjointe, et à Mme Sandra Thomazo, gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La décision n° DEC122369DR05 du 29 août 2012 est abrogée.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 septembre 2013.

Le directeur d'unité  
Antonio Freitas

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

DEC132766DR05

**Décision donnant délégation de signature à Mme Maryvonne Boquet et Mme Sandra Thomazo pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité URA2582, intitulée Interactions et dynamiques cellulaires.**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 11A003DSI du 4 janvier 201 portant renouvellement de l'unité URA 2582, intitulée Interactions et dynamiques cellulaires, dont le directeur est M. Alain Israël ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Maryvonne Boquet, gestionnaire adjointe, et à Mme Sandra Thomazo, gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La décision n° DEC122478DR05 du 31 août 2012 est abrogée.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 septembre 2013.

Le directeur d'unité  
Alain Israël

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

DEC132767DR05

**Décision donnant délégation de signature à Mme Isabelle Rivoal, Mme Myriam Danon-Szmydt, Mme Lothsalinh Royer et M. Francis Parent, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR3225 intitulé Maison René-Ginouvès, Archéologie et Ethnologie (MAE)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 123228DGDS du 21 décembre 2012 portant prorogation de l'unité USR 3225 intitulée Maison René-Ginouvès, Archéologie et Ethnologie (MAE) dont le directeur est Frédéric Hurllet ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Isabelle Rivoal, Directrice adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle Rivoal, délégation est donnée à Mme Myriam Danon-Szmydt, Directrice administrative, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Myriam Danon-Szmydt, délégation est donnée à Mme Lothsalinh Royer, Secrétaire générale adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Lothsalinh Royer, délégation est donnée à M. Francis Parent, Responsable du service financier, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 5**

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 6**

La décision n° DEC123290DR05 du 27 décembre 2012 est abrogée.

**Article 7**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nanterre, le 2 septembre 2013.

Le directeur d'unité

Frédéric Hurlet

DEC132770DR05

**Décision donnant délégation de signature à Mme Maryvonne Boquet et Mme Sandra Thomazo pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 3525, intitulée Génétique des génomes.**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 122734DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité UMR 3525, intitulée Génétique des génomes, dont le directeur est M. Alain Jacquier ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Maryvonne Boquet, gestionnaire adjointe, et à Mme Sandra Thomazo, gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La décision n° DEC122388DR05 du 31 août 2012 est abrogée.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 septembre 2013.

Le directeur d'unité

Alain Jacquier

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012



DEC132775DR05

**Décision donnant délégation de signature à M.Pascal DARCQUE, Mme Monique OLIVE et Mme Patricia HIDOUX pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité l'UMR 7041, intitulée Archéologies et sciences de l'Antiquité.**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 123228DGDS du 21 décembre 2012 portant prorogation de l'unité l'UMR 7041, intitulée Archéologies et sciences de l'Antiquité ;

**Vu** la décision n° 115388INSHS du 17 janvier 2011 portant nomination de M. Francis JOANNÈS aux fonctions de directeur de l'unité l'UMR 7041, intitulée Archéologies et sciences de l'Antiquité ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Pascal DARCQUE, Directeur adjoint, à Mme Monique OLIVE, Directrice adjointe et à Mme Patricia HIDOUX, Responsable administrative, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La décision n° DEC110193DR05 du 18 janvier 2011 est abrogée.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nanterre, le 2 septembre 2013

Le directeur d'unité  
Francis JOANNÈS

**Décision donnant délégation de signature à Mme Françoise Beaud et Mme Nicole Papineau pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité 636, intitulée Institut Pierre Simon Laplace.**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 10A006DSI du 19 décembre 2009 portant renouvellement de la fédération de recherche n°636, intitulée Institut Pierre Simon Laplace dont le directeur est Hervé Le Treut ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Françoise Beaud, IE2, administratrice, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise Beaud, délégation est donnée à Mme Nicole Papineau, Directrice Adjointe aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La décision n° DEC120262DR05 du 24 janvier 2012 est abrogée.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Guyancourt, le 2 septembre 2013.

Le directeur d'unité  
Hervé Le Treut

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

**DEC132787DR05**

**Décision donnant délégation de signature à Mme Agnès PERRIN-ROUX et M. Frank GLAS pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR 20, intitulée Laboratoire de Photonique et de Nanostructures - LPN**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 122733DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UPR 20, intitulée Laboratoire de Photonique et de Nanostructures - LPN, dont le directeur est Dominique MAILLY ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Agnès PERRIN-ROUX, Administratrice de l'unité et à M. Frank GLAS, Chercheur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

La décision n° DEC122176DR05 du 18 juillet 2012 est abrogée.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marcoussis, le 2 septembre 2013.

Le directeur d'unité  
Dominique MAILLY

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

DEC132794DR05

**Décision donnant délégation de signature à M. Philippe Grandclément, et à Mme Nathalie Ollivier, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8102 intitulé Laboratoire de l'Univers et de ses Théories (LUTH)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8102, intitulée Laboratoire de l'Univers et de ses THéories (LUTH), dont le directeur est M. Stéphane Mazevet;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Philippe Grandclément, Directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Grandclément, délégation est donnée à Mme Nathalie Ollivier, Administratrice, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La décision n° DEC123278DR05 du 19 décembre 2012 est abrogée.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 septembre 2013.

Le directeur d'unité  
Stéphane Mazevet

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

**Décision donnant délégation de signature à M. Patrick Mora et Mme Florence Auger pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 7644 intitulée Centre de physique théorique (CPHT).**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 123228DGDS du 21 décembre 2012 portant prorogation de l'unité UMR 7644 intitulée Centre de physique théorique (CPHT), dont le directeur est Bernard Pire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Patrick Mora, DRCE, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick Mora, délégation est donnée à Mme Florence Auger, IE, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La décision n° DEC122925DR05 du 16 novembre 2012 est abrogée.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Palaiseau, le 2 septembre 2013.

Le directeur d'unité  
Bernard Pire

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

DEC132800DR05

**Décision donnant délégation de signature à Mme Maryvonne Boquet et Mme Sandra Thomazo pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 3523, intitulée Unité de chimie organique.**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 122734DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'UMR 3523, intitulée Unité de chimie organique, dont la directrice est Sylvie Pochet ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Maryvonne Boquet, gestionnaire adjointe, et à Mme Sandra Thomazo, gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La décision n° DEC122362DR05 du 28 août 2012 est abrogée.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 septembre 2013.

La directrice d'unité  
Sylvie Pochet

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

DEC132802DR05

**Décision donnant délégation de signature à Mme Maryvonne Boquet et Mme Sandra Thomazo pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité ERL 3526, intitulée Microbiologie fonctionnelle et moléculaire.**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 122737DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité ERL 3526, intitulée Microbiologie fonctionnelle et moléculaire, dont le directeur est M. Anthony Pugsley ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Maryvonne Boquet, gestionnaire adjointe, et à Mme Sandra Thomazo, gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La décision n° DEC122402DR05 du 31 août 2012 est abrogée.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 septembre 2013.

Le directeur d'unité  
Anthony Pugsley

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

DEC132803DR05

**Décision donnant délégation de signature à Mme Maryvonne Boquet et Mme Sandra Thomazo pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 3569, intitulée Virologie.**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 122888DGDS du 19 décembre 2012 portant création de l'UMR 3569, intitulée Virologie, dont le directeur est Félix Rey ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Maryvonne Boquet, gestionnaire adjointe et à Mme Sandra Thomazo, gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prendra fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La décision n° DEC122592DR05 du 1<sup>er</sup> octobre 2012 est abrogée.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 septembre 2013.

Le directeur d'unité  
Félix Rey

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012



DEC132805DR05

**Décision donnant délégation de signature à M. Yves Bonnassieux et M. Costel-Sorin Cojocar**u pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 7647, intitulée «Laboratoire de physique des interfaces et des couches minces ».

#### **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 123228DGDS du 21 décembre 2012 portant prorogation de l'unité UMR 7647, intitulée «Laboratoire de physique des interfaces et des couches minces », dont le directeur est M. Pere Roca I Cabarrocas ;

#### **DECIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Yvan Bonnassieux, MC et Sous-directeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

##### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yvan Bonnassieux, délégation est donnée à M. Costel-Sorin Cojocar, CR1 et sous-directeur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

##### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

##### **Article 4**

La décision n° DEC122490DR05 du 18 septembre 2012 est abrogée.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Palaiseau, le 2 septembre 2013.

Le directeur d'unité  
Pere Roca I Cabarrocas

DEC132815DR05

**Décision donnant délégation de signature à M. Frédéric HOURDIN, Mme Patricia DELVILLE et M. Stéphane SPORTOUCH pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 8539, intitulée « Laboratoire de météorologie dynamique ».**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité n° UMR 8539, intitulée « Laboratoire de météorologie dynamique », dont le directeur est Monsieur Vincent CASSÉ ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Frédéric HOURDIN, DR2, Directeur adjoint scientifique, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric HOURDIN, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Mme Patricia DELVILLE, IR1, Directrice technique et à M. Stéphane SPORTOUCH, IE1, Administrateur.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La décision n° DEC100040DR05 du 21 janvier 2010 est abrogée.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Palaiseau, le 2 septembre 2013

Le directeur d'unité  
Vincent CASSÉ

DEC132816DR05

**Décision donnant délégation de signature à Mme Nasséra Naar et à Mme Anne De Bouard pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 7641, intitulée Centre de mathématiques appliquées – CMAP.**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 123228DGDS du 21 décembre 2012 portant prorogation de l'unité UMR 7641, intitulée Centre de mathématiques appliquées – CMAP, dont le directeur est M. Antonin Chambolle ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Nasséra Naar, IE, et à Mme Anne De Bouard, DR2, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La décision n° DEC100053DR05 du 21 janvier 2010 est abrogée.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Palaiseau, le 2 septembre 2013.

Le directeur d'unité  
Antonin CHAMBOLLE

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

DEC132818DR05

**Décision donnant délégation de signature à M. François COUTY et M. Christian SERRE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 8180, intitulée Institut Lavoisier de Versailles.**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité n° UMR 8180, intitulée Institut Lavoisier de Versailles, dont le directeur est M. Arnaud Etcheberry ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. François COUTY, PU1 et M. Christian SERRE, DR2, Adjoints au Directeur d'unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La décision n° DEC100205DR05 du 21 janvier 2010 est abrogée.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Versailles, le 2 septembre 2013.

Le directeur d'unité  
Arnaud ETCHEBERRY

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

DEC132819DR05

**Décision donnant délégation de signature à M. Mathias QUOY pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 8051, intitulée « Equipe traitement des images et du signal ».**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité n° UMR 8051, intitulée « Equipe traitement des images et du signal », dont la directrice est Madame Inbar FIJALKOW ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Mathias QUOY, Professeur des Universités, directeur adjoint de l'unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La décision n° DEC100079DR05 du 21 janvier 2010 est abrogée.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Cergy-Pontoise, le 2 septembre 2013

La directrice d'unité  
Inbar FIJALKOW

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

DEC132820DR05

**Décision donnant délégation de signature à Mme Danièle AUPETIT-OCHIN pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR 2483, intitulée « Institut Lavoisier-Franklin ».**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC10A006DSI du 19 décembre 2009, approuvant le renouvellement de l'unité n° FR 2483, intitulée « Institut Lavoisier-Franklin », dont le directeur est Monsieur Pierre GALTIER ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Danièle AUPETIT-OCHIN, IE2, Administratrice du GEMaC et de l'ILF, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La décision n° DEC100077DR05 du 21 janvier 2010 est abrogée.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Versailles, le 2 septembre 2013.

Le directeur d'unité  
Pierre GALTIER

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012



DEC132822DR05

**Décision donnant délégation de signature à Mme Valérie JAMET pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7649 intitulée Laboratoire de mécanique des solides.**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 123228DGDS 21 décembre 2012 portant prorogation de l'unité UMR 7649, intitulée Laboratoire de mécanique des solides ;

**Vu** la décision n° 100012SING du 25 mars 2010 portant nomination à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 de M. Patrick Le Tallec aux fonctions de directeur de l'unité UMR 7649, intitulée Laboratoire de mécanique des solides ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Valérie JAMET, IE2, adjointe au DU, responsable de la politique administrative et financière, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La décision n°DEC111088DR05 du 29 avril 2011 est abrogée.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Palaiseau, le 2 septembre 2013.

Le directeur d'unité  
Patrick LE TALLEC

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

DEC132824DR05

**Décision donnant délégation de signature à Mme Maryvonne Boquet et à Mme Sandra Thomazo pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 3571, intitulée Gènes, synapses et cognition.**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 122888DGDS du 19 décembre 2012 portant création de l'unité UMR 3571, intitulée Gènes, synapses et cognition, dont le directeur est Pierre-Marie Lledo ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Maryvonne Boquet, gestionnaire adjointe, et à Mme Sandra Thomazo, gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La décision n° DEC122374DR05 du 29 août 2012 est abrogée.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 septembre 2013.

Le directeur d'unité  
Pierre-Marie Lledo

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

DEC132826DR05

**Décision donnant délégation de signature à M. Pierre PLATEAU pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 7654, intitulée Bases moléculaires et régulation de la biosynthèse protéique.**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 123228DGDS du 21 décembre 2012, portant prorogation de l'unité UMR 7654, intitulée Bases moléculaires et régulation de la biosynthèse protéique, dont le Directeur est M. Yves Mechulam ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Pierre PLATEAU, DR1, directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La décision n° DEC100123DR05 du 21 janvier 2010 est abrogée.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Palaiseau, le 2 septembre 2013.

Le directeur d'unité  
Yves MECHULAM

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

DEC132827DR05

**Décision donnant délégation de signature à Mme Liliana FERNANDEZ-STALENQ pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7055, intitulée « Préhistoire et Technologie.**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 123228DGDS du 21 décembre 2012 portant prorogation de l'unité n° UMR 7055, intitulée Préhistoire et Technologie, dont le directeur est M. Jacques Pelegrin ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Liliana FERNANDEZ-STALENQ, AI, gestionnaire administrative et financière, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La décision n°DEC112362DR05 du 6 octobre 2011 est abrogée.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nanterre, le 2 septembre 2013.

Le directeur d'unité  
Jacques PELEGRIN

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

DEC132830DR05

**Décision donnant délégation de signature à M. Marcel FILOCHE, DR2, et à M. Jacques PERETTI pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 7643, intitulée Laboratoire de physique de la matière condensée – LPMC.**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 123228DGDS du 21 décembre 2012, portant prorogation de l'unité UMR 7643, intitulée Laboratoire de physique de la matière condensée – LPMC, dont le Directeur est M. François Ozanam ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Marcel FILOCHE, DR2, et à M. Jacques PERETTI, CR1, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La décision n° DEC100144DR05 du 21 janvier 2010 est abrogée.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Palaiseau, le 2 septembre 2013.

Le directeur d'unité  
François OZANAM

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

DEC132831DR05

**Décision donnant délégation de signature à M. Philippe ZEITOUN, CR1, et à Mme Patricia TOULLIER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7639, intitulée Laboratoire d'optique appliquée - LOA.**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 123228DGDS du 21 décembre 2012 portant prorogation de l'unité UMR 7639, intitulée Laboratoire d'optique appliquée - LOA, dont le directeur est Antoine Rousse ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Philippe ZEITOUN, CR1, et à Mme Patricia TOULLIER, AI, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La décision n° DEC100117DR05 du 21 janvier 2010 est abrogée.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Palaiseau, le 2 septembre 2013.

Le directeur d'unité  
Antoine ROUSSE

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

DEC132832DR05

**Décision donnant délégation de signature à Mme Danièle AUPETIT-OCHIN pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 8635, intitulée Groupe d'Étude de la Matière Condensée - GEMAC.**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009, approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8635, intitulée Groupe d'Étude de la Matière Condensée - GEMAC, dont le Directeur est M. Niels Keller ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Danièle AUPETIT-OCHIN, IE2, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La décision n° DEC100198DR05 du 21 janvier 2010 est abrogée.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Versailles, le 2 septembre 2013

Le directeur d'unité  
Niels KELLER

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

DEC132836DR05

**Décision donnant délégation de signature à Madame Sophie BLANCHY, Madame Monique DESCIEUX, Madame Valentina VAPNARSKY et Monsieur Jean LAMBERT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 7186, intitulée Laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparative.**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 123228DGDS du 21 décembre 2012 portant prorogation de l'unité UMR 7186, intitulée Laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparative dont le directeur est Gilles Tarabout ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à compter du 21 janvier 2010 à Madame Sophie BLANCHY, DR2, directrice adjointe de l'unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sophie BLANCHY, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Madame Monique DESCIEUX, IE1, administratrice de l'unité, à Madame Valentina VAPNARSKY, CR1, directrice du centre EREA, sous-directrice de l'unité et à Monsieur Jean LAMBERT, MC au MNHN, directeur du centre CREM, sous-directeur de l'unité,

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La décision n° DEC100012DR05 du 23 février 2010 est abrogée.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012



**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nanterre, le 2 septembre 2013.

Le directeur d'unité  
Gilles TARABOUT

DEC132837DR05

**Décision donnant délégation de signature à M. Fabien GAGOSZ pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7652, intitulée Laboratoire de synthèse organique.**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 123228DGDS du 21 décembre 2013 portant prorogation de l'unité UMR 7652, intitulée Laboratoire de synthèse organique, dont le directeur est Samir Zard ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Fabien GAGOSZ, CR1, Chercheur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La décision n° DEC100088DR05 du 21 janvier 2010 est abrogée.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Palaiseau, le 2 septembre 2013

Le directeur d'unité  
Samir ZARD

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

DEC132838DR05

**Décision donnant délégation de signature à Mme Sylvie Jacquemot, à M. François Mathieu, à Mme Valérie Demuyt et à Mme Véronique Durox pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 7605 intitulée laboratoire pour l'utilisation des lasers intenses (LULI).**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 123228DGDS du 21 décembre 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7605, intitulée laboratoire pour l'utilisation des lasers intenses (LULI), dont le directeur est François Amiranoff ;

**DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Sylvie Jacquemot, directrice adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylvie Jacquemot, délégation est donnée à M. François Mathieu, Ingénieur projet aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

### **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylvie Jacquemot et de M. François Mathieu, délégation est donnée à Mme Valérie Demuyt, responsable du « pôle ressources humaines » et à Mme Véronique Durox, responsable du « pôle financier », aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

#### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 5**

La décision n° DEC132150DR05 du 04 juillet 2013 est abrogée.

#### **Article 6**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Palaiseau, le 2 septembre 2013.

Le directeur d'unité  
François Amiranoff

DEC132845DR05

**Décision donnant délégation de signature à Mme Christine Bénichou pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR 3258 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Paris Nord (MSH PN).**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 123228DGDS du 21 décembre 2012 portant prorogation de l'unité USR 3258, intitulée Maison des Sciences de l'Homme Paris Nord (MSH PN) ;

**Vu** la décision n°131980INSHS du 15 juillet 2013 portant nomination de M. Alain Bertho aux fonctions de directeur de l'unité USR 3258, intitulée Maison des Sciences de l'Homme Paris Nord (MSH PN) ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Christine Bénichou, IE2, Secrétaire Générale, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La décision n°132234DR05 du 18 juillet 2013 est abrogée.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Palaiseau, le 2 septembre 2013.

Le directeur d'unité  
Alain Bertho

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

DEC132848DR05

**Décision donnant délégation de signature à M. Guilhem DEZANNEAU pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8580, intitulée «Structures, propriétés et modélisation des solides – SPMS».**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8580, intitulée «Structures, propriétés et modélisation des solides – SPMS», dont le directeur est Monsieur Jean-Michel KIAT ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Guilhem DEZANNEAU, CR1, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La décision n° DEC100056DR05 du 21 janvier 2010 est abrogée.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Châtenay-Malabry, le 2 septembre 2013

Le directeur d'unité  
Jean-Michel KIAT

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

DEC132849DR05

**Décision donnant délégation de signature à M. Franck LAVIGNE et Mme Michelle PENNEC pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8591, intitulée Laboratoire de géographie physique « Pierre Birot ».**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8591, intitulée Laboratoire de géographie physique « Pierre Birot », dont la directrice est Madame Catherine KUZUCUOGLU ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Franck LAVIGNE, professeur, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La décision n° DEC100084DR05 du 21 janvier 2010 est abrogée.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 septembre 2013.

La directrice d'unité  
Catherine KUZUCUOGLU

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

**Décision donnant délégation de signature à M. Gilles Ohanessian, directeur de l'unité UMR7651 intitulée Laboratoire des mécanismes réactionnels (DCMR), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision n° 123228DGDS du 21 décembre 2012, portant prorogation de l'unité UMR 7651, intitulée Laboratoire des mécanismes réactionnels (DCMR), dont le Directeur est M. Gilles Ohanessian;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. M. Gilles Ohanessian, directeur de l'unité UMR 7651, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012



## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gilles Ohanessian, délégation de signature est donnée à Madame Thérèse Mérimée, CAR2 de l'École Polytechnique, administratrice gestionnaire de l'unité, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 septembre 2013.

Le délégué régional  
Philippe Cavelier

DEC132856DR05

**Décision donnant délégation de signature à Mme Thérèse MÉRIMÉE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7651, intitulée Laboratoire des mécanismes réactionnels (DCMR).**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 123228DGDS du 21 décembre 2012, portant prorogation de l'unité UMR 7651, intitulée Laboratoire des mécanismes réactionnels (DCMR), dont le Directeur est M. Gilles Ohanessian;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Thérèse MÉRIMÉE, CAR2 École Polytechnique, administratrice gestionnaire de l'unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La décision n° DEC100142DR05 du 21 janvier 2010 est abrogée.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Palaiseau, le 2 septembre 2013.

Le directeur d'unité  
Gilles OHANESSIAN

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

DEC132863DR05

**Décision donnant délégation de signature à Madame Florence AUGER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR2707 intitulée Fédération de recherche Lasers et Plasmas.**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 11A006DSI du 4 juillet 2011 approuvant le renouvellement de l'unité FR2707 intitulée Fédération de recherche Lasers et Plasmas, dont le directeur est M. Patrick Mora ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Florence AUGER, IE1, Administratrice de l'UMR 7644, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La décision n° DEC100138DR05 du 21 janvier 2010 est abrogée.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Palaiseau, le 2 septembre 2013

Le directeur d'unité  
Patrick MORA

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

DEC132877DR05

**Décision donnant délégation de signature à Mme Valérie Véniard pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7642, intitulée Laboratoire des solides irradiés.**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 123228DGDS du 21 décembre 2012 portant prorogation de l'unité UMR 7642, intitulée Laboratoire des solides irradiés, dont la directrice est Martine Soyer ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Valérie Véniard, DR2, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La décision n°DEC100192DR05 du 21 janvier 2010 est abrogée.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Palaiseau, le 2 septembre 2013

La directrice d'unité  
Martine Soyer

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

**DEC132881DR05**

**Décision donnant délégation de signature à Mme Magalie Nawrocki-Serin pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité ERL3559 intitulée du gène à la graine.**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 122897DGDS du 19 décembre 2012 portant création de l'unité ERL3559, intitulée du gène à la graine, dont le Directeur est Mr David Bouchez ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Magalie Nawrocki-Serin, IE2, Directrice adjointe de l'IJPB et responsable des affaires financières et administratives, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 et prendra fin automatiquement en cas de changement de directrice délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La décision n° DEC130840DR05 du 4 mars 2013 est abrogée.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Saint-Cyr, le 2 septembre 2013.

Le directeur d'unité  
David Bouchez

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

**Décision donnant délégation de signature à M. Laurent Willemez, directeur de l'unité UMR8085 intitulée Professions, Institutions, Temporalités, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavellier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n° UMR 8085, intitulée Professions, Institutions, Temporalités ;

**Vu** la décision n° 132454INSHS du 4 septembre 2013 portant nomination de Laurent Willemez au poste de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n° UMR 8085, intitulée Professions, Institutions, Temporalités ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Laurent Willemez directeur par intérim de l'unité UMR 8085, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent Willemez, délégation de signature est donnée à Mme Laure De Verdalle, CR1, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 septembre 2013

Délégué régional  
Philippe Cavelier

**Décision donnant délégation de signature à Mme Laure De Verdalle pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité 8085, intitulée « Professions, institutions, Temporalités ».**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n° UMR 8085, intitulée Professions, Institutions, Temporalités ;

**Vu** la décision n° 132454INSHS du 4 septembre 2013 portant nomination de Laurent Willemez au poste de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n° UMR 8085, intitulée Professions, Institutions, Temporalités ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Laure De Verdalle, chargée de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 septembre 2013.

Le directeur d'unité  
Laurent Willemez

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012



DEC132958DR05

**Décision donnant délégation de signature à M. Laurent Girot et Mme Viviane Bigot pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR3187 intitulée Radiométrie micro-onde pour l'étude de l'atmosphère.**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 120062DSI du 29 février 2012, portant renouvellement de l'unité GDR 3187, intitulée Radiométrie micro-onde pour l'étude de l'atmosphère dont la directrice est Mme Catherine Prigent ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Laurent Girot, IE2, et Mme Viviane Bigot, TCN, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La décision n° DEC100111DR05 du 21 janvier 2010 est abrogée.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 septembre 2013

La directrice d'unité  
Catherine Prigent

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

DEC132960DR05

**Décision donnant délégation de signature à M. Nadir AMAROUCHE et Mme Michèle SCHALDEMBRAND pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité propre de service n°855, intitulée Division Technique de l'INSU.**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°11A011DSI du 4 janvier 2011 portant renouvellement l'unité UPS855, intitulée Division technique de l'INSU, modifiée

Vu la décision n°121014INSU du 21 mars 2012 nommant, M. Dominique POULIQUEN aux fonctions de Directeur de l'unité propre de service n°855, intitulée Division Technique de l'INSU ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Nadir AMAROUCHE, IR1, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nadir AMAROUCHE, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à et à Mme Michèle SCHALDEMBRAND, IE2.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

**Article 4**

La décision n° DEC121631DR05 du 14 mai 2012 est abrogée.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 septembre 2013.

Le directeur d'unité  
Dominique POULIQUEN

**Décision donnant délégation de signature à Mme Sabine Barbut, responsable du service des affaires générales, à M. Jérôme Paret, responsable du service des ressources humaines, à M. Anthony Piorowicz, responsable du service logistique et technique, à Mme Christelle Le Moullec, responsable du service partenariat et valorisation, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Cavelier, délégué régional de la délégation Ile-de-France Ouest et Nord et de Mme Laurence Corvellec, adjointe au délégué régional**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant M. Philippe Cavelier, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord ;

**Vu** la décision n°121583DAJ du 15 mai 2012 nommant Mme Laurence Corvellec, adjointe au délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord ;

**Vu** la décision n° 090167DR05 du 28 décembre 2009 nommant M. Anthony Piorowicz, aux fonctions de responsable du service logistique et technique de la délégation Ile-de-France Ouest et Nord ;

**Vu** la décision n°132825DR05 du 20 septembre 2013 nommant Mme Sabine Barbut, aux fonctions de responsable du service des affaires générales de la délégation Ile-de-France Ouest et Nord ;

**Vu** la décision n°131458DR05 du 19 avril 2013 nommant M. Jérôme Paret, aux fonctions de responsable du service des ressources humaines de la délégation Ile-de-France Ouest et Nord ;

**Vu** la décision n° 110220DR05 du 17 janvier 2011 nommant Mme Christelle Le Moullec, aux fonctions de responsable du service partenariat et valorisation de la délégation Ile-de-France Ouest et Nord ;

**Vu** la décision n° 132686DR05 du 9 septembre 2013 donnant délégation de signature à Mme Laurence Corvellec, adjointe au délégué régional, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Cavelier, délégué régional de la délégation Ile-de-France Ouest et Nord ;

**DECIDE :**

## **Article 1<sup>er</sup>**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Cavelier, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, et de Mme Laurence Corvellec, adjointe au délégué régional, délégation est donnée à :

- Mme Sabine Barbut, responsable du service des affaires générales, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relatifs aux activités et au fonctionnement de son service et relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de M. Philippe Cavelier,
- M. Jérôme Paret, responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relatifs aux activités et au fonctionnement de son service et relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de M. Philippe Cavelier,
- M. Anthony Piorowicz, responsable du service logistique et technique, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relatifs aux activités et au fonctionnement de son service et relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de M. Philippe Cavelier,
- Mme Christelle Le Moullec, responsable du service partenariat et valorisation, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relatifs aux activités et au fonctionnement de son service et relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de M. Philippe Cavelier.

## **Article 2**

La décision n° 132823DR05 du 20 septembre 2013 est abrogée.

## **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 22 octobre 2013

Le délégué régional  
Philippe Cavelier

DEC133014DR05

**Décision donnant délégation de signature à Mme Laurence Corvellec pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°121583DAJ du 15 mai 2012 nommant Mme Laurence Corvellec, adjointe au délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord ;

**Vu** la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant M. Philippe Cavalier, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Laurence Corvellec, IR2, adjointe au délégué régional, à l'effet de signer au nom du délégué régional tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ susvisée.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend effet le 9 septembre 2013.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 22 octobre 2013

Le délégué régional

Philippe Cavalier

**Décision donnant délégation de signature à M. Sébastien Bully et Mme Laëtitia Bassereau-Vaultier pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité mixte de recherche n°6298 intitulée « Archéologie, Terre, Histoire, Sociétés »**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6298 , intitulée « Archéologie, Terre, Histoire, Sociétés » ;

**Vu** la décision n° DEC132573INSHS du 17septembre 2013 portant nomination de Mme Annie Dumont et de M. Sébastien Bully aux fonctions de directrice et de directeur-adjoint de l'unité mixte de recherche n°6298 , intitulée « Archéologie, Terre, Histoire, Sociétés » ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à **Sébastien Bully**, chargé de recherche CNRS, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du(de la) directeur(trice) d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sébastien Bully, délégation est donnée à **Laëtitia Bassereau-Vaultier**, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Dijon, le 1<sup>er</sup> octobre 2013

Annie Dumont

Directrice de l'unité

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

DEC131945DR06

**Décision donnant délégation de signature à Isabelle Kauffmann et Etienne Fleuret pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPS76 intitulée « Institut de l'Information Scientifique et Technique ».**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC121459DAJ du 26 avril 2012 portant renouvellement de l'unité propre de service n°76 intitulée « Institut de l'Information Scientifique et Technique » ;

**Vu** la décision n° DEC132237DAJ du 17 septembre 2013 portant nomination de Raymond Bérard aux fonctions de directeur de l'unité propre de service n°76 intitulée « Institut de l'Information Scientifique et Technique »

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à **Isabelle Kauffmann**, Ingénieur de recherche CNRS, responsable du secrétariat général, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Isabelle Kauffmann, délégation est donnée à **Etienne Fleuret**, Ingénieur de recherche CNRS, responsable de pôle, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 1er octobre 2013

Le directeur d'unité

Raymond Bérard

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012



**Décision donnant délégation de signature à Mme Annie Dumont, directrice de l'unité mixte de recherche n°6298 intitulée « Archéologie, Terre, Histoire, Sociétés », par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100152DAJ du 23 juin 2010 nommant Monsieur Philippe Piéri délégué régional pour la circonscription Centre-Est à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010 ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6298 , intitulée « Archéologie, Terre, Histoire, Sociétés » ;

**Vu** la décision n° DEC132573INSHS du 17 septembre 2013 portant nomination de Mme Annie Dumont et de M. Sébastien Bully aux fonctions de directrice et de directeur-adjoint de l'unité mixte de recherche n°6298 , intitulée « Archéologie, Terre, Histoire, Sociétés » ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à **Annie Dumont**, directrice de l'unité mixte de recherche n°6298, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Annie Dumont, délégation de signature est donnée à **Sébastien Bully**, chargé de recherche CNRS, directeur-adjoint et à **Laëtitia Bassereau-Vaultier**, Technicienne CNRS, gestionnaire financière, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC1317555DR06 du 06 mai 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

#### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du(de la) délégué(e) régional(e) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre, le 1<sup>er</sup> octobre 2013

Philippe Piéri

Annie Dumont

Délégué Régional

La directrice d'unité

Sébastien Bully

Laëtita Bassereau-Vaultier

Le délégataire

La délégataire

**Décision donnant délégation de signature à M. Raymond Bérard, directeur de l'unité propre de service UPS76 intitulée « Institut de l'Information Scientifique et Technique », par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

#### **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100152DAJ du 23 juin 2010 nommant Monsieur Philippe Piéri délégué régional pour la circonscription Centre-Est à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010 ;

**Vu** la décision n° DEC121459DAJ du 26 avril 2012 portant renouvellement de l'unité propre de service n°76 intitulée « Institut de l'Information Scientifique et Technique » ;

**Vu** la décision n° DEC132237DAJ du 17 septembre 2013 portant nomination de Raymond Bérard aux fonctions de directeur de l'unité propre de service n°76 intitulée « Institut de l'Information Scientifique et Technique »

#### **DECIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à **Raymond Bérard**, directeur de l'unité propre de service n°76, à l'effet de signer, au nom du(de la) délégué(e) régional(e), pris(e) en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

##### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Raymond Bérard, délégation de signature est donnée à **Isabelle Kauffmann**, Ingénieur de recherche CNRS, responsable du secrétariat général et à **Etienne Fleuret**, Ingénieur de recherche CNRS, responsable de pôle, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

##### **Article 3**

Délégation est également donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à **Viviane Jelski**, Assistant Ingénieur CNRS, responsable du secteur « gestion des dépenses », jusqu'à concurrence de 50 000€.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

**Article 4**

La décision n° DEC120858DR06 du 1<sup>er</sup> janvier 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 5**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du(de la) délégué(e) régional(e) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 6**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 1er octobre 2013

Philippe Piéri

Raymond Bérard

Le Délégué Régional

Le Directeur d'unité

Isabelle Kauffmann

Etienne Fleuret

La délégataire

Le délégataire

Viviane Jelski

Le délégataire

## **DEC132934DR07**

*Décision portant modification de la décision n° DEC131358DR07 du 15 janvier 2013 donnant délégation de signature à M. Jean-Louis LECLERCQ, directeur de l'unité GDR3305 intitulée Micro Nano Systèmes, Micro Nano Fluidique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC11A013DSI du 25 février 2011, portant création de l'unité GDR3305, intitulée Micro Nano Systèmes, Micro Nano Fluidique, dont le directeur est M. Jean-Louis LECLERCQ ;

Vu la décision N° DEC131358DR07 du 15 janvier 2013 donnant délégation de signature à M. Jean-Louis LECLERCQ, directeur de l'unité GDR3305 intitulée Micro Nano Systèmes, Micro Nano Fluidique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire ;

## **Décide**

### **Article 1er**

L'article 2 de la décision n° DEC131358DR07 du 15 Janvier 2013 susvisée est modifié comme suit :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Louis LECLERCQ, délégation de signature est donnée à Madame Stéphanie Descroix, Directrice adjointe, et à Madame Martine Verdenelli, Ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1er.

### **Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er septembre 2013

Frédéric FAURE  
Délégué Régional CNRS  
Rhône Auvergne

## **DEC132938DR07**

*Décision portant modification de la décision n° DEC131219DR07 du 15 janvier 2013 donnant délégation de signature à Mme Marie-Chantal ANDRAUD, directrice de l'unité UMR5182 intitulée Laboratoire de chimie, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5182, intitulée Laboratoire de chimie, dont la directrice est Mme Marie-Chantal ANDRAUD ;

Vu la décision N° DEC131219DR07 du 15 janvier 2013 donnant délégation de signature à Mme Marie-Chantal ANDRAUD, directrice de l'unité UMR5182 intitulée Laboratoire de chimie, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire ;

## **Décide**

### **Article 1er**

L'article 2 de la décision n° DEC131219DR07 du 15 Janvier 2013 susvisée est modifié comme suit :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Chantal ANDRAUD, délégation de signature est donnée à Monsieur David LOFFREDA, Chargé de recherche, et à Monsieur Jean-Pierre DUTASTA, Directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er.

### **Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 8 octobre 2013

Frédéric FAURE  
Délégué Régional CNRS  
Rhône Auvergne



## **DEC132745DR07**

*Décision donnant délégation de signature à Mme Renée PIGNARD, directrice par intérim de l'unité USR3264 intitulée Laboratoire des Matériaux Avancés, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC10A001DSI du 18 décembre 2009, portant création de l'unité USR3264, intitulée Laboratoire des Matériaux Avancés, dont la directrice par intérim est Mme Renée PIGNARD ;

# Décide

## Article 1er

Délégation est donnée à Mme Renée PIGNARD, directrice par intérim de l'unité USR3264, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## Article 2

La décision n° DEC131344DR07 du 15 janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er septembre 2013

Frédéric FAURE  
Délégué Régional CNRS  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **DEC132968DR07**

*Décision portant modification de la décision n° DEC132261DR07 du 1 juillet 2013 donnant délégation de signature à M. Timothy MCKENNA, directeur par intérim de l'unité UMR5265 intitulée Chimie, Catalyse, Polymères et Procédés, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5265, intitulée Chimie, Catalyse, Polymères et Procédés, dont le directeur par intérim est M. Timothy MCKENNA ;

Vu la décision N° DEC132261DR07 du 1 juillet 2013 donnant délégation de signature à M. Timothy MCKENNA, directeur de l'unité UMR5265 intitulée Chimie, Catalyse, Polymères et Procédés, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire ;

## **Décide**

### **Article 1er**

L'article 2 de la décision n° DEC132261DR07 du 1er Juillet 2013 susvisée est modifié comme suit :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Timothy MCKENNA, délégation de signature est donnée à Mme Chloé Thieuleux, chargée de recherche, à Mme Nathalie JOUGLARD, Technicienne, à Mme Emmanuelle FOUILHE, Technicienne, et à M. Christophe BOISSON, Directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er.

### **Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 9 octobre 2013

Frédéric FAURE  
Délégué Régional CNRS  
Rhône Auvergne

DEC132939DR07

**Décision donnant délégation de signature à M. Philippe Boisse, directeur de l'unité GDR3371 intitulée Mise en oeuvre des composites et propriétés induites, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC10A013DSI du 26 mars 2010 portant création de l'unité GDR3371, intitulée Mise en œuvre des composites et propriétés induites, dont le directeur est Philippe BOISSE ;

**Vu** la décision n° DEC132337INSIS du 16 septembre 2013 portant nomination de Monsieur Philippe BOISSE aux fonctions de directeur de plein droit du groupement de recherche n°3371 intitulé « Mise en œuvre des composites et propriétés induites » - MIC ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Philippe BOISSE, directeur de l'unité GDR3371, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe BOISSE, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle COMBY, Technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

La décision n° DEC131103DR07 du 15 janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision, qui prend effet à compter du 1<sup>er</sup> août 2013, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 8 octobre 2013

Le délégué régional  
Frédéric Faure

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **DEC132883DR07**

*Décision portant modification de la décision n° DEC131114DR07 du 15 janvier 2013 donnant délégation de signature à M. Loïc BLUM, directeur de l'unité UMR5246 intitulée Institut de Chimie et Biochimie Moléculaires et Supramoléculaires, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5246, intitulée Institut de Chimie et Biochimie Moléculaires et Supramoléculaires, dont le directeur est M. Loïc BLUM ;

Vu la décision N° DEC131114DR07 du 15 janvier 2013 donnant délégation de signature à M. Loïc BLUM, directeur de l'unité UMR5246 intitulée Institut de Chimie et Biochimie Moléculaires et Supramoléculaires, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire ;

## **Décide**

### **Article 1er**

L'article 2 de la décision n° DEC131114DR07 du 15 Janvier 2013 susvisée est modifié comme suit :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Loïc BLUM, délégation de signature est donnée à Monsieur Yves QUENEAU, Directeur adjoint, à Madame Anne-Marie FERRER, Ingénieure de recherche, à Madame Simona BIAGIOLI, Assistant ingénieur, et à Madame Sybille CARABOEUF, Ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1er.

### **Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er octobre 2013

Frédéric FAURE  
Délégué Régional CNRS  
Rhône Auvergne



DEC132884DR07

**Décision donnant délégation de signature à Mme Sophie Kern, directrice de l'unité UMR5596 intitulée Dynamique Du Langage, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013;

**Vu** la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5596 intitulée Dynamique Du Langage ;

**Vu** la décision n° DEC132455INSHS du 30 août 2013 portant nomination de Mme Sophie Kern aux fonctions de directrice de plein droit de l'unité mixte de recherche UMR5596 intitulée Dynamique Du Langage ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Sophie Kern, directrice de l'unité UMR5596, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie Kern, délégation de signature est donnée à Mme Harriet JISA, Directrice-adjointe, et à Mme Linda BRENDLIN, Ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

La décision n° DEC130989DR07 du 15 janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision, qui prend effet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 1<sup>er</sup> octobre 2013

Le délégué régional  
Frédéric Faure

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **DEC132900DR07**

*Décision donnant délégation de signature à Mme Nathalie FARGIER, directrice par intérim de l'unité UMS3602 intitulée Persée, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC132181DIST du 4 septembre 2013, portant création de l'unité UMS3602, intitulée Persée, dont la directrice par intérim est Mme Nathalie FARGIER ;

# **Décide**

## **Article 1er**

Délégation est donnée à Mme Nathalie FARGIER, directrice par intérim de l'unité UMS3602, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

Les décisions antérieures donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire sont abrogées.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 4 septembre 2013

Frédéric FAURE  
Délégué Régional CNRS  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

**DEC132931dr08**

**Décision de délégation de signature consentie par M. Jean-Paul BONNET pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR3346 intitulée « Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique» (P').**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC122733DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UPR n°3346, intitulée Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique (P'), dont le directeur est M. Jean-Paul BONNET ;

**DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. José MENDEZ, Directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. José MENDEZ, délégation est donnée à M. Philippe GOUDEAU, Directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. José MENDEZ et de M. Philippe GOUDEAU, délégation est donnée à M. Jacques BOREE, Professeur à l'ISAE-ENSMA aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

#### **Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. José MENDEZ, de M. Philippe GOUDEAU et de M. Jacques BOREE, délégation est donnée à M. Saïd ZEGHLOUL, Professeur des Universités aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

#### **Article 5**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 6**

La présente décision abroge la décision n° DEC121134dr08 du 19 mars 2012.

#### **Article 7**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 10 octobre 2013

Le Directeur d'unité  
Jean-Paul BONNET

**DEC132604dr08**

**Décision de délégation de signature consentie par M. Dominique BAILLARGEAT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7252 intitulée « XLIM ».**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 modifiée portant création de l'unité UMR n°7252, intitulée « XLIM » ;

**Vu** la décision n°DEC132210INSIS du 22 juillet 2013 nommant M. Dominique BAILLARGEAT en qualité de directeur de l'UMR7252 intitulée « XLIM » ;

**DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Nadine SEGUIN, Ingénieure d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

#### **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 3**

La présente décision abroge la décision n° DEC130710DR08 du 26 février 2013.

#### **Article 4**

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 02 septembre 2013

Le directeur d'unité  
Dominique BAILLARGEAT



**DEC132935dr08**

**Délégation de signature consentie à M. Jean-Pierre SIMORRE, Directeur de l'unité FR3050 intitulée «Très Grande Infrastructure de Recherche Résonance Magnétique Nucléaire à Très Hauts Champs» (TGIR RMN THC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 modifiée - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 090007DAJ du 15 janvier 2009 modifiée nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes à compter du 1<sup>er</sup> février 2009 ;

**Vu** la décision n° DEC122740DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité FR n°3050, intitulée Très Grande Infrastructure de Recherche Résonance Magnétique Nucléaire à Très Hauts Champs (TGIR RMN THC) ;

**Vu** la décision n° DEC132777INC du 03 octobre 2013 portant nomination de M. Jean-Pierre SIMORRE aux fonctions de Directeur par intérim de l'unité FR n°3050, intitulée Très Grande Infrastructure de Recherche Résonance Magnétique Nucléaire à Très Hauts Champs (TGIR RMN THC) ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jean-Pierre SIMORRE, Directeur par intérim de l'unité FR n°3050, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à

l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Pierre SIMORRE, délégation de signature est donnée à Mme Anne LESAGE, Ingénieure de Recherche, à M. Ludovic BRUTINOT, Ingénieur de Recherche et à Mme Raphaëlle DHENNIN, Assistante-Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision abroge la décision n° DEC123248DR08 du 14 décembre 2012.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1<sup>er</sup> octobre 2013.

Fait à Orléans, le 09 octobre 2013

Patrice SOULLIE  
Délégué Régional

**DEC132930dr08**

**Délégation de signature consentie à M. Jean-Paul BONNET, Directeur de l'unité UPR3346 intitulée « Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique» (P'), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 modifiée - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 090007DAJ du 15 janvier 2009 modifiée nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes à compter du 1<sup>er</sup> février 2009 ;

**Vu** la décision n° DEC122733DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UPR n°3346, intitulée Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique (P'), dont le directeur est M. Jean-Paul BONNET ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jean-Paul BONNET, Directeur de l'unité UPR n°3346, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Paul BONNET, délégation de signature est donnée à :

- M. José MENDEZ, Directeur de recherche,
- M. Jean-Claude GRANDIDIER, Professeur à l'ISAE-ENSMA,
- M. Philippe GOUDEAU, Directeur de recherche,
- M. Yves NADOT, Professeur à l'ISAE-ENSMA
- Jacques BOREE, Directeur à l'ENSMA,
- M. Marc BELLENOUE, Professeur à l'ENSMA,
- M. Yves GERVAIS, Professeur des Universités,
- M. Denis LEMONNIER, Directeur de recherche,
- M. Saïd ZEGHLOUL, Professeur des Universités,
- M. Mihaï ARGHIR, Professeur des Universités,
- M. Louis HUET, Ingénieur de recherche,
- M. Anthony BERNARD, Ingénieur de recherche
- Mme Nicole DUBOIS, Ingénieure d'études,
- M. Serge MACIA, Ingénieur d'études,
- Mme Françoise ASTIER, Assistante-Ingénieure,

aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision abroge la décision n° DEC120551DR08 du 31 janvier 2012.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 09 octobre 2013

Patrice SOULLIE  
Délégué Régional

DEC132862DR11

**Décision donnant délégation de signature à M. Alain SCHUHL, directeur de l'unité propre de recherche UPR2940, intitulée Institut Néel, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

**Vu** la décision n° 11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement, pour une durée de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 de l'unité propre de recherche UPR2940, intitulée Institut Néel, dont le directeur est M. Alain SCHUHL.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Alain SCHUHL, directeur de l'UPR2940, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

**Article 2**

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain SCHUHL, délégation de signature est donnée à M. Hervé COURTOIS, PU UJF, directeur-adjoint, à M. Alain IBANEZ, DR1 CNRS, directeur-adjoint, à M. Philippe GANDIT, DR2 CNRS, directeur-adjoint, à M. Pierre-Etienne WOLF, DR2 CNRS, directeur-adjoint, à Mme Nathalie BOURGEAT-LAMI, AI CNRS, responsable administrative, à Mme Christine BEGUIER, CDD IE, responsable de la gestion financière, à Mme Caroline BARTOLI, AI CNRS, responsable de la cellule contrats, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, et à Mme Françoise MOLLIER-SABET, TCS CNRS, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, dans la limite de 20.000 €,

Pour la bibliothèque des laboratoires du polygone scientifique, à Mme Armelle MICHETTI, IE1 CNRS, documentaliste, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, à l'exclusion des ordres de missions et des bons de transport afférents, dans la limite de 2.000 €,

Pour le service de liquéfaction, à M. Christian GIANESE, IR2 CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, à l'exclusion des ordres de missions et des bons de transport afférents, dans la limite de 20.000 €,

Pour le service SERAS, à M. Emmanuel ROY, IR1 CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, à l'exclusion des ordres de missions et des bons de transport afférents, dans la limite de 20.000 €,

Pour le magasin, à M. Fabrice BRUNOUD, TCS CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, à l'exclusion des ordres de missions et des bons de transport afférents, dans la limite de 10.000 €,

P

Pour le département Nano, à M. Olivier FRUCHART, DR2, directeur-adjoint du département Nano, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, et à Mme Véronique FAUVEL, IE1 CNRS, assistante de direction, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> dans la limite de 2.000 €,

Pour le département MCMF, à M. Yves JOLY, DR2, directeur-adjoint du département MCMF, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, et à Mme Muriel BOYER, AI CNRS, assistante de direction, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> dans la limite de 2.000 €,

Pour le département MCBT, à M. Benjamin CANALS, directeur-adjoint du département MCBT, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, et à Mme Christine MARTINELLI, AI CNRS, assistante de direction, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> dans la limite de 2.000 €.

### **Article 3**

La décision n° 120404DR11 du 11 avril 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (déléguant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 27 septembre 2013

Le délégué régional  
Jérôme Vitre

DEC133058DR11

**Décision donnant délégation de signature à M. Fabrice PIQUEMAL, directeur de l'unité UMR6417, intitulée Laboratoire Souterrain de Modane (LSM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

**Vu** la décision n° 120063IN2P3 du 2 février 2012 portant prorogation de deux ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 de l'unité UMR6417, intitulée Laboratoire Souterrain de Modane (LSM), dont le directeur est M. Fabrice PIQUEMAL ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Fabrice PIQUEMAL directeur de l'unité UMR6417, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

**Article 2**

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012



En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabrice PIQUEMAL, délégation de signature est donnée à M. Michel ZAMPAOLO, IR1 CNRS, directeur technique et administratif, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, à Mme Magali ZAMPIERI, TCN CNRS, gestionnaire, et à Mme Valérie FAVRE, T CDI CNRS, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1 dans la limite de 2.000 € pour les missions et 1.000 € pour les commandes de fonctionnement et d'équipement.

### **Article 3**

La décision n° 122058DR11 du 6 juillet 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 30 octobre 2013

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE

DEC132912DR11

**Décision donnant délégation de signature à M. Thierry LEBEL, directeur de l'unité mixte de recherche UMR5564 intitulée Laboratoire d'étude des Transferts en Hydrologie et Environnement (LTHE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

**Vu** la décision n° 11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement pour une durée de quatre ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, de l'unité UMR5564 intitulée Laboratoire d'étude des Transferts en Hydrologie et Environnement (LTHE) dont le directeur est M. Thierry LEBEL ;

**Vu** la décision n° 132561INSU portant nomination par intérim de Mme Sandrine ANQUETIN aux fonctions de directrice-adjointe de l'unité mixte de recherche UMR5564 intitulée Laboratoire d'étude des Transferts en Hydrologie et Environnement ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Thierry LEBEL, directeur de l'unité UMR5564, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry LEBEL, délégation de signature est donnée à M. Jean-Paul LAURENT, IR1 CNRS, directeur adjoint, à Mme Sandrine ANQUETIN, DR2 CNRS, directrice adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, à M<sup>me</sup> Valérie LANARI, AI CNRS, responsable administrative, et à Mme Odette NAVE, TCS IRD, responsable de la cellule financière, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> dans la limite de 4.000 €. .

## **Article 3**

La décision n° 120304DR11 du 09 mars 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 3 octobre 2013

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE

DEC132894DR11

**Décision donnant délégation de signature à M. Sébastien BERGER, directeur de l'unité mixte de service UMS2920 intitulée Observatoire des Micro et Nano Technologies (OMNT), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

**Vu** la décision n° 08A011DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de service UMS2920 intitulée Observatoire des Micro et Nano Technologies (OMNT)], et nommant M. Stéphane FONTANELL, directeur de cette unité ;

**Vu** la décision n° 110454INSIS du 04 février 2011 portant prorogation de l'UMS2920 pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 ;

**Vu** la décision n° 122234INSIS du 31 août 2012 portant nomination de M. Sébastien BERGER aux fonctions de directeur de l'UMS 2920 ;

**Vu** la décision n° 132193INSIS du 26 septembre 2013 portant nomination de M. Patrice RANNOU aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de service UMS2920 intitulée Observatoire des Micro et Nano Technologies (OMNT)] ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Sébastien BERGER, directeur de l'unité UMS2920, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sébastien BERGER, délégation de signature est donnée à M. Patrice RANNOU, CR1 CNRS, directeur adjoint et à Mme Catherine LO CICERO, TCE CNRS, assistante de l'unité, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

La décision n° 122433DR11 du 12 septembre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 3 octobre 2013

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC132889DR11

**Décision donnant délégation de signature à M. Gioacchino VIGGIANI, directeur de l'unité mixte de recherche UMR5521 intitulée Sols, solides, structures et risques (3SR), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

**Vu** la décision n° 11A004DSI du 4 janvier 2012 approuvant le renouvellement, pour une durée de quatre ans à compter du 01 janvier 2011, de l'unité mixte de recherche UMR5521 intitulée Sols, solides, structures et risques (3SR), dont le directeur est M. Jacques-Jean-Marie DESRUES, et le directeur adjoint M. Pascal VILLARD ;

**Vu** la décision n° 132333INSIS du 12 septembre 2013 portant nomination de Monsieur Gioacchino VIGGIANI aux fonctions de directeur et de Messieurs Pascal VILLARD, Robert PEYROUX et Frédéric DUFOUR aux fonctions de directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche n°5521 intitulée « Sols, solides, structures et risques (3SR).

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Gioacchino VIGGIANI, directeur de l'unité UMR5521, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gioacchino VIGGIANI, délégation de signature est donnée à M. Frédéric DUFOUR, PR Grenoble INP, directeur adjoint, à M. Pascal VILLARD, PR UJF, directeur adjoint, à M. Robert PEYROUX, CR CNRS, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> dans la limite de 10.000 €, et à Mme Sonia MARTINATO, CDI INPG SA, responsable financière, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> dans la limite de 5.000 € .

### **Article 3**

La décision n° 122013DR11 du 6 juillet 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du(de la) délégué(e) régional(e) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 2 octobre 2013

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE

DEC132887DR11

**Décision donnant délégation de signature à M. Jean-Louis MONIN, directeur de l'unité mixte de recherche UMR5274 intitulée Institut de Planétologie et Astrophysique de Grenoble (IPAG), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

**Vu** la décision n° 11A004DSI du 4 janvier 2011 portant création, pour une durée de quatre ans à compter du 01 janvier 2011, de l'unité mixte de recherche UMR5274 intitulée Institut de Planétologie et Astrophysique de Grenoble (IPAG), dont le directeur est M. Jean-Louis MONIN ;

**Vu** la décision n° 132571INSU du 17 septembre 2013 portant nomination par intérim de M. Sylvain DOUTE aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR5274 intitulée Institut de Planétologie et Astrophysique de Grenoble

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jean-Louis MONIN, directeur de l'unité UMR5274, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012



2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Louis MONIN, délégation de signature est donnée à M. Sylvain DOUTE, CR CNRS, directeur-adjoint, à M. Etienne LE COARIER, IR UJF, responsable technique, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, à Mme Béatrice BOURDON-PIBARET, IE CNRS, responsable administrative, à M. Bruno MAILLARD, AI CNRS, responsable budget, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> dans la limite de 20.000 €, à Mme Marie-Hélène STZEFEK, AI CNRS, gestionnaire et à M. Stéphane DI-CHIARO, TCS CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> dans la limite de 800 €.

## **Article 3**

La décision n° 121706DR11 du 25 mai 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du(de la) délégué(e) régional(e) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 2 octobre 2013

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE

**DEC132886DR11**

**Décision donnant délégation de signature à M. Hervé MARTIN, directeur de l'unité mixte de recherche UMR5217 intitulée Laboratoire d'informatique de Grenoble (LIG), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

**Vu** la décision n° 11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement, pour une durée de quatre ans à compter du 01 janvier 2011, de l'unité UMR5217 intitulée Laboratoire d'informatique de Grenoble (LIG), dont le directeur est M. Hervé MARTIN ;

**Vu** la décision n° 132137INS2I du 12 juillet 2013 portant nomination de M. Denis TRYSTRAM aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR5217 intitulée Laboratoire d'informatique de Grenoble (LIG).

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Hervé MARTIN, directeur de l'unité UMR5217, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hervé MARTIN, délégation de signature est donnée à M. Denis TRYSTRAM, PR Grenoble INP, directeur adjoint, à M. Eric GAUSSIER, PR UJF, directeur adjoint, à Mme Gaëlle CALVARY, PR Grenoble INP, directeur adjoint, à Mme Marie-Christine ROUSSET, PR UJF, déléguée scientifique, et à Mme Christine GUIMET, AI CNRS, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° 110307DR11 du 1<sup>er</sup> janvier 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 2 octobre 2013

Le Délégué Régional  
Jérôme VITRE

DEC133059DR11

**Décision donnant délégation de signature à M. Jérôme GARIN, directeur de l'unité FR3425, intitulée Institut de Recherches en Technologies et Sciences pour le Vivant (IRTSV), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

**Vu** la décision n° 11A006DSI du 4 janvier 2011 portant création, pour une durée de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 de l'unité FR3425, intitulée Institut de Recherches en Technologies et Sciences pour le Vivant (IRTSV), dont le directeur est M. Jérôme GARIN ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jérôme GARIN, directeur de l'unité FR3425, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme GARIN, délégation de signature est donnée à M. Eric GLENAT, assistant CEA en charge des finances, et à M. Christophe BRULEY, chercheur CEA, directeur de l'équipe BGE/EDyP, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° 110396DR11 du 1<sup>er</sup> janvier 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 30 octobre 2013

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE

## **DEC132859DR12**

**Décision donnant délégation de signature à M. Xavier LAFON, directeur de l'unité USR 3155 intitulée Institut de recherche sur l'architecture antique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 090098DAJ du 30/07/09 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010;

**Vu** la décision n°122733DSI du 05/01/2012 approuvant le renouvellement de l'unité USR 3155, intitulée «Institut de recherche sur l'architecture antique», dont le directeur est Renaud ROBERT ;

**Vu** la décision n° 132580INHS du 03/09/13 nommant M. Xavier LAFON directeur de l'USR 3155 à compter du 01/08/2013;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Xavier LAFON, directeur de l'unité USR 3155, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Xavier LAFON**, délégation de signature est donnée à M. Alain BADIE, IR1, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## Article 3

La décision n° 131262DR12 du 08/04/13 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 04/09/13

Younis HERMES

Le Directeur

Le délégataire

Nom : X. LAFON Signature :	Nom : A. BADIE Signature :
Paraphe :	Paraphe :

## DEC132860DR12

**Décision donnant délégation de signature à M. Alain BADIE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR 3155 intitulée Institut de recherche sur l'architecture antique**

### LE DIRECTEUR D'UNITE,

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°122733DSI du 05/01/2012 approuvant le renouvellement de l'unité USR 3155, intitulée «Institut de recherche sur l'architecture antique», dont le directeur est Renaud ROBERT ;

**Vu** la décision n° 132580INHS du 03/09/13 nommant M. Xavier LAFON directeur de l'USR 3155 à compter du 01/08/2013;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Alain BADIE, IR1, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

#### Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 04/09/13

Le directeur d'unité

#### Le délégataire

Nom : A. BADIE Signature :
Paraphe :

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012



DEC 132718DR13

**Décision donnant délégation de signature à M. Eric DE MARI pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5815 intitulée *Dynamique du Droit*.**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

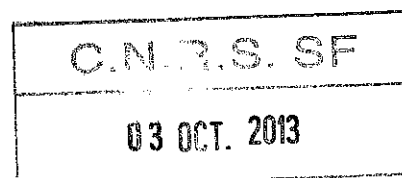
**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC131874INSHS du 29 août 2013, portant nomination aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n° 5815, intitulée *Dynamique du Droit*, M. Eric DE MARI;

**DECIDE :**



**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Malo DEPINCE, ~~Directeur Adjoint~~, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Malo DEPINCE, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> à Mme Evelyne MONTELS, Responsable Gestionnaire;

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1<sup>er</sup> juillet 2013

M. Eric DE MARI

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric DE MARI', is written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat cursive.

DEC132730DR13

**Décision donnant délégation de signature à M. Nicolas ARNAUD pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS 3282 intitulée *Observatoire de Recherche Méditerranéen de l'Environnement*.**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC11A012DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMS 3282, intitulée Institut Observatoire de Recherche Méditerranéen de l'Environnement, dont le directeur est M. Nicolas ARNAUD;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Thierry BOULINIER, Directeur Adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry BOULINIER, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> à Mme Alexia VAILLE, Gestionnaire;

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

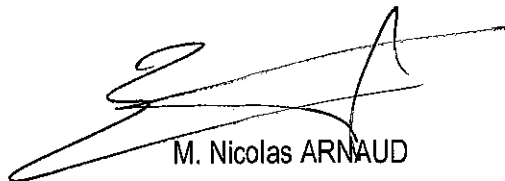
---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1<sup>er</sup> juillet 2013

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name 'Nicolas Arnaud'.

M. Nicolas ARNAUD

**Nicolas ARNAUD**  
Directeur

DEC132959DR13

**Décision donnant délégation de signature à M. Stéphane PELLET-ROSTAING pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5257 intitulée Institut de Chimie Séparative de Marcoule.**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC132043INC du 24 juillet 2013, portant nomination de M. Stéphane PELLET-ROSTAING, directeur et M. Thomas ZEMB, directeur adjoint de l'unité UMR5257, intitulée Institut de Chimie Séparative de Marcoule.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Thomas ZEMB, Directeur Adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thomas ZEMB, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> à Mme Dominique ALPE-CONCHY, Adjointe au Directeur ;

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1<sup>er</sup> août 2013

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Stéphane Pellet-Rostaing.

M. Stéphane PELLET-ROSTAING

DEC132957DR13

**Décision donnant délégation de signature à M. Stéphane PELLET-ROSTAING, directeur et M. Thomas ZEMB, directeur adjoint de l'unité UMR5257 intitulée Institut de Chimie Séparative de Marcoule, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 080154DAJ du 7 janvier 2009 nommant Madame Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1<sup>er</sup> février 2009 ;

**Vu** la décision n° DEC132043INC du 24 juillet 2013, portant nomination de M. Stéphane PELLET-ROSTAING, directeur et M. Thomas ZEM, directeur adjoint de l'unité UMR 5554, intitulée Institut de Chimie Séparative de Marcoule.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Stéphane PELLET-ROSTAING, directeur de l'unité UMR 5257, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane PELLET-ROSTANG, directeur de l'unité UMR 5257, délégation de signature est donnée à M. Thomas ZEMB, Chercheur CEA, et à Mme Dominique ALPE-CONCHY, IE CEA, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC100132DR13 du 1<sup>er</sup> février 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier le 1<sup>er</sup> août 2013



Ghislaine GIBELLO



**Décision donnant délégation de signature à Mme Agnès MIGNOT, directrice par intérim de l'unité UMR5554 intitulée *Institut des sciences de l'évolution de Montpellier*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 080154DAJ du 7 janvier 2009 nommant Madame Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1<sup>er</sup> février 2009 ;

**Vu** la décision n° DEC132578INEE du 16 septembre 2013, portant nomination de Mme Agnès MIGNOT, directrice par intérim de l'unité UMR 5554, intitulée Institut des sciences de l'évolution de Montpellier.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Agnès MIGNOT, directrice par intérim de l'unité UMR 5554, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Agnès MIGNOT, directrice par intérim de l'unité UMR 5554, délégation de signature est donnée à M. Nicolas GALTIER, DR1, à M. Pierre-Olivier ANTOINE, PR2, à M. Jean-François AGNESE, DR2, à M. Sébastien GIBERT, IE2, et à M. Sébastien PICARD, AI, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC131422DR13 du 1<sup>er</sup> janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier le 1<sup>er</sup> septembre 2013



Ghislaine GIBELLO

## **DEC132895DR14**

### **Délégation de signature consentie à M. Etienne Danchin par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

#### **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 111981DAJ du 31 août 2011 nommant M. Patrick Mounaud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011 ;

**Vu** la décision n° 11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5174, intitulée « Évolution et Diversité Biologiques », dont le directeur est M. Etienne Danchin ;

#### **DECIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Etienne Danchin, directeur de l'unité mixte de recherche n°5174, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Etienne Danchin, délégation de signature est donnée à M. Christophe Thébaud, Pr, à Mme Nicole Hommet, IE1, et à M. Frédéric Barazzutti, TCN, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° 112754DR14 du 6 décembre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 2 octobre 2013

Le délégué régional

M. Patrick Mounaud

## **DEC131839DR14**

### **Délégation de signature consentie à M. Jean Clobert par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

#### **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 111981DAJ du 31 août 2011 nommant M. Patrick Mounaud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011 ;

**Vu** la décision n°11A001DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité de service et de recherche n°2936, intitulée Station de Biologie expérimentale du CNRS à Moulis, dont le directeur est M. Jean Clobert ;

#### **DECIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jean Clobert, directeur de l'unité de service et de recherche n°2936, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean Clobert, délégation de signature est donnée à M. Michel Loreau, DR, et à Mme Marie-Kim Rochas, ATP2, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n°112346DR14 du 6 octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 9 septembre 2013

Le délégué régional

M. Patrick Mounaud

## **DEC132896DR14**

**Décision donnant délégation pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) M. Etienne Danchin, directeur de l'unité mixte de recherche n°5174, intitulée « Évolution et Diversité Biologiques »**

### **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5174, intitulée « Évolution et Diversité Biologiques », dont le directeur est M. Etienne Danchin ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Christophe Thébaud, Pr, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

#### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe Thébaud, délégation est donnée à Mme Nicole Hommet, IE1, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

#### **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe Thébaud et de Mme Nicole Hommet, délégation est donnée à M. Frédéric Barazzutti, TCN, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

#### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 07/10/2013

Le directeur d'unité

**M. Etienne Danchin**

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

## DEC131840DR14

**Décision donnant délégation pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) M. Jean Clobert, directeur de l'unité de service et de recherche n°2936, intitulée Station de Biologie expérimentale du CNRS à Moulis.**

### LE DIRECTEUR D'UNITE,

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°11A001DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité de service et de recherche n°2936, intitulée Station de Biologie expérimentale du CNRS à Moulis, dont le directeur est M. Jean Clobert ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Michel Loreau, Dr, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

#### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel Loreau, délégation est donnée à Mme Marie-Kim Rochas, ATP2, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

#### Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Moulis, le 9 septembre 2013

Le directeur d'unité

M. Jean Clobert

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012



**DEC132265DR15**

**Décision donnant délégation de signature à Mme Isabelle Nicolas pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 5095, intitulée Institut de biochimie et génétique cellulaires**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 5095, intitulée Institut de biochimie et génétique cellulaires, dont le directeur est Bertrand Daignan-Fornier de Lachaux ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Isabelle Nicolas, Administratrice financière, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle Nicolas, délégation est donnée à Mme Catherine Alvez-Magalhaes, gestionnaire aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 24 juillet 2013

Le directeur d'unité  
Bertrand Daignan Fornier de Lachaux

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

**DEC132264DR15**

**Décision donnant délégation de signature à M. Bertrand Daignan Fornier, directeur de l'unité UMR 5095 intitulée Institut de biochimie et génétique cellulaires, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC121050DAJ du 23 mars 2012 nommant Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Aquitaine - Limousin à compter du 1er avril 2012 ;

**Vu** la décision n°DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 5095, intitulée Institut de biochimie et génétique cellulaires, dont le directeur est Bertrand Daignan Fornier de Lachaux ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Bertrand Daignan Fornier de Lachaux, directeur de l'unité UMR 5095, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bertrand Daignan Fornier de Lachaux, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle Nicolas, Assistante Ingénieur, et Mme Catherine Alvez-Magalhaes, Technicien de Recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC123113DR15 du 7 décembre 2012 et DEC131924DR15 du 13 juin 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire sont abrogées.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 24 juillet 2013

Le délégué régional

Christophe Giraud

**DEC132259DR15**

**Décision donnant délégation de signature à M. Marc Landry pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5297 intitulée Institut interdisciplinaire de neurosciences (IINS).**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 portant création de l'unité UMR 5297, intitulée Institut interdisciplinaire de neurosciences, dont le directeur est Daniel Choquet ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Marc Landry, Directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc Landry, délégation est donnée à Mme Arlette Ledo, Responsable financier aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc Landry et de Mme Arlette Ledo, délégation est donnée à Mme Béatrice Tessier, Représentante services communs aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Bordeaux, le 23 juillet 2013

Le directeur d'unité

Daniel Choquet

## **DEC132279DR15**

**Décision donnant délégation de signature à Mme Sylvie Djian pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 5095 intitulée Institut de biochimie et génétique cellulaires**

### **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 5095, intitulée Institut de biochimie et génétique cellulaires, dont le directeur est Bertrand Daignan Fornier de Lachaux ;

**Vu** la décision n°DEC11A012DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMS 3033, intitulée Unité de soutien à la recherche IECB, dont le directeur est Jean-Jacques Toulme ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Sylvie Djian, Directrice Administrative de l'UMS 3033, à l'effet de signer au nom du directeur de l'Unité UMR 5095 tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

#### **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 3**

La décision n° DEC131971DR15 du 13 juin 2013 est abrogée.

#### **Article 4**

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 24 juillet 2013

Le directeur d'unité  
Bertrand Daignan Fornier de Lachaux

**DEC132253DR15**

**Décision donnant délégation de signature à M. Daniel Choquet, directeur de l'unité UMR5297 intitulée Institut interdisciplinaire de neurosciences (IINS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC121050DAJ du 23 mars 2012 nommant Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Aquitaine - Limousin à compter du 1er avril 2012 ;

**Vu** la décision n°DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 portant création de l'unité UMR 5297, intitulée Institut interdisciplinaire de neurosciences, dont le directeur est Daniel Choquet ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Daniel Choquet, directeur de l'unité UMR 5297, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012



## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel Choquet, délégation de signature est donnée à M. Marc Landry, Professeur des Universités, Mme Arlette Ledo, Ingénieur d'études et Mme Béatrice Tessier, Assistant Ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC130317DR15 du 25 janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 23 juillet 2013

Le délégué régional

Christophe Giraud

**DEC132917DR16**

**Délégation de signature consentie à M. Patrick Nedellec par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **Le délégué régional**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique;

**Vu** la décision n° 000207DCAJ du 20 mars 2000 modifiée portant création et organisation de la délégation Paris Michel-Ange ;

**Vu** la décision n° 040098DAJ du 29 octobre 2004 portant nomination de M. Gilles SENTISE, Délégué Régional de la circonscription Paris Michel-Ange ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013 DAJ du 21 janvier 2010-Délégation de pouvoir modifiée conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux du CNRS ;

**Vu** la décision n°100148DAJ du 8 juillet 2010 portant création de la direction Europe de la Recherche et Coopération internationale (DERCI);

**Vu** la décision n°105021DAJ du 11 janvier 2011 portant nomination de Monsieur François BIENENFELD aux fonctions de directeur adjoint administratif de la direction de l'Europe de la recherche et de la coopération internationale ;

**Vu** la décision n°132256DAJ du 4 septembre 2013 portant nomination de M. Patrick NEDELLEC aux fonctions de directeur de l'Europe de la Recherche et de la Coopération Internationale ;

**Décide**

### *Article 1er*

Délégation est donnée à **M. Patrick NEDELLEC**, directeur de l'Europe de la recherche et de la coopération internationale, à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à la DERCI, les actes suivants :

- a) les commandes d'un montant inférieur à 15 000 euros hors taxes, soit 17 940 euros TTC,
- b) les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

### *Article 2*

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick Nedellec, délégation est donnée à **Monsieur François BIENENFELD, directeur adjoint administratif** aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus.

### *Article 3*

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires.

### *Article 4*

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 2 octobre 2013

Gilles SENTISE  
Délégué Régional Paris Michel-Ange

DEC132987DR16

Délégation de signature consentie à Mme Marie-Pierre Comets par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique;

**Vu** la décision n° 000207DCAJ du 20 mars 2000 modifiée portant création et organisation de la délégation Paris Michel-Ange;

**Vu** la décision n° 040098DAJ du 29 octobre 2004 portant nomination de M. Gilles SENTISE, Délégué Régional de la circonscription Paris Michel-Ange ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision 100013DAJ du 21 janvier 2010-Délégation de pouvoir modifiée conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux du CNRS ;

**Vu** la décision n°100148DAJ du 8 juillet 2010 portant création de la Direction de l'Innovation et des Relations avec les Entreprises (DIRE) ;

**Vu** la décision n°111542DAJ du 20 juillet 2011 portant nomination de Madame Pascale LETOURNEUX aux fonctions de directrice adjointe aux affaires administratives à la DIRE ;

**Vu** la décision n°132919DAJ du 14 octobre 2013 portant nomination de Mme Marie-Pierre COMETS aux fonctions de directrice de l'innovation et des relations avec les entreprises ;

## Décide

### *Article 1er*

Délégation est donnée à **Madame Marie-Pierre COMETS**, directrice de l'innovation et des relations avec les entreprises, à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à la DIRE, les actes suivants :

- a) les commandes ayant trait aux frais de protection intellectuelle
- b) les commandes d'un montant inférieur à 15 000 euros hors taxes, soit 17 940 euros TTC,
- c) les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

### *Article 2*

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-Pierre Comets, délégation est donnée à **Madame Pascale LETOURNEUX, directrice adjointe aux affaires administratives**, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus.

### *Article 3*

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires.

### *Article 4*

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 15 octobre 2013

Gilles SENTISE  
Délégué Régional Paris Michel-Ange

**Décision donnant délégation de signature à Mme Hélène Melat, directrice de l'unité USR3060 intitulée « Centre franco-russe de recherche en sciences humaines et sociales de Moscou » par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 040098DAJ du 29 octobre 2004 nommant Gilles Sentise délégué régional pour la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 15 novembre 2004 ;

**Vu** la décision n°122823INSHS du 21 décembre 2012 portant prorogation de l'unité USR 3060, intitulée « Centre franco-russe de recherche en sciences humaines et sociales de Moscou » ;

**Vu** la décision n°132458INSHS du 16 septembre 2013 portant nomination de Mme Hélène Melat aux fonctions de directrice de l'unité de service et de recherche intitulée Centre franco-russe de recherche en sciences humaines et sociales de Moscou (USR3060) ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Hélène Melat, directrice de l'unité USR 3060, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur à 20 000 euros hors taxes, soit 23 920 euros TTC ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 septembre 2013

Gilles Sentise

Délégué régional de Paris Michel-Ange

**Décision donnant délégation de signature à M. Pierre Grard, directeur de l'unité USR3330 intitulée « Savoirs et mondes indiens » par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 040098DAJ du 29 octobre 2004 nommant Gilles Sentise délégué régional pour la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 15 novembre 2004 ;

**Vu** la décision n°120737INSH en date du 12 septembre 2012 portant nomination de M. Pierre Grard aux fonctions de directeur de l'USR n°3330 « Savoirs et mondes indiens » ;

**Vu** la décision n°122838INSHS en date du 21 décembre 2012 portant prorogation de l'USR n°3330 «Savoirs et mondes indiens » ;

**Vu** la décision n°132502INSHS en date du 16 septembre 2013 portant nomination de Madame Leila Choukroune aux fonctions de directrice adjointe de l'USR N°3330 « Savoirs et mondes indiens » ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Pierre Grard, directeur de l'unité USR 3330, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur à 20 000 euros hors taxes, soit 23 920 euros TTC ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.



## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre Grard, délégation est donnée Mme Leila Choukroune, professeure, directrice adjointe de l'unité aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 septembre 2013

Gilles Sentise

Délégué régional de Paris Michel-Ange

DEC132742DR16

**Décision donnant délégation de signature à Mme Karima Direche, directrice de l'unité USR3077 intitulée « Institut de recherche sur le Maghreb contemporain » par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 040098DAJ du 29 octobre 2004 nommant Gilles Sentise délégué régional pour la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 15 novembre 2004 ;

**Vu** la décision n°122796INSHS du 21 décembre 2012 portant renouvellement de l'unité USR 3077, intitulée « Institut de recherche sur le Maghreb contemporain » ;

**Vu** la décision n°132503INSHS du 16 septembre 2013 portant nomination de Mme Karima Direche aux fonctions de directrice de l'unité de service et de recherche n°3077 intitulée «Institut de recherche sur le Maghreb contemporain» ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Karima Direche, directrice de l'unité USR 3077, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur à 20 000 euros hors taxes, soit 23 920 euros TTC ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 septembre 2013

Gilles Sentise

Délégué régional de Paris Michel-Ange

DEC132749DR16

**Décision donnant délégation de signature à M. Eberhard Kienle, directeur de l'unité USR3135 intitulée « Institut Français du Proche-Orient (IFPO) » par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 040098DAJ du 29 octobre 2004 nommant Gilles Sentise délégué régional pour la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 15 novembre 2004 ;

**Vu** la décision n°122896DGDS en date du 19 décembre 2012 portant création et renouvellement des unités de service et de recherche ;

**Vu** la décision n°132503NSHS du 16 septembre 2013 portant nomination de M. Eberhard Kienle aux fonctions de directeur de l'unité de service et de recherche n°3135 intitulée « Institut Français du Proche-Orient » (IFPO) ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Eberhard Kienle, directeur de l'unité USR 3135, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur à 20 000 euros hors taxes, soit 23 920 euros TTC ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 septembre 2013

Gilles Sentise

Délégué régional de Paris Michel-Ange

**Décision donnant délégation de signature à M. Michel Mouton, directeur de l'unité USR3141 intitulée «Centre français d'archéologie et de sciences sociales (CEFAS)» par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 040098DAJ du 29 octobre 2004 nommant Gilles Sentise délégué régional pour la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 15 novembre 2004 ;

**Vu** la décision n°122795INSHS en date du 21 décembre 2012 portant renouvellement de l'unité USR n°3141, intitulée «Centre français d'archéologie et de sciences sociales (CEFAS)» ;

**Vu** la décision n°132501INSHS du 16 septembre 2013 portant nomination de M. Michel Mouton aux fonctions de directeur de l'unité de service et de recherche n°3141 intitulée «Centre français d'archéologie et de sciences sociales (CEFAS)» ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Michel Mouton, directeur de l'unité USR 3141, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur à 20 000 euros hors taxes, soit 23 920 euros TTC ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 septembre 2013

Gilles Sentise

Délégué régional de Paris Michel-Ange

DEC132785DR17

**Décision donnant délégation de signature à Yves-Marie Paulet pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité mixte de service UMS3113 intitulée Institut Universitaire Européen de la Mer**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC122739DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de service n°3113, intitulée Institut Universitaire Européen de la Mer, dont le directeur est Yves-Marie Paulet ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jean-Yves Royer, Directeur, Mme Annie Cudennec, Professeure, M. Guy Scouarnec, Ingénieur d'études et Mme Florence L'Hostis, Ingénieure d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Plouzané, le 23 septembre 2013

Le directeur d'unité

Yves-Marie PAULET

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012



DEC132774DR17

**Décision donnant délégation de signature à Vincent Gouëset, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6590 intitulée Espaces et sociétés, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 01 mai 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6590, intitulée Espaces et sociétés, dont le directeur est Vincent Gouëset ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Vincent Gouëset, directeur de l'unité mixte de recherche n°6590, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Vincent Gouëset, délégation de signature est donnée à Philippe Duhamel, Professeur et Directeur de Eso Angers, Jean-Marc Fournier, Professeur et Directeur de Eso Caen, François Madoré, Professeur et Directeur de Eso Nantes, Gérald Billard, Professeur et Directeur de Eso Le Mans, Emmanuelle Hellier, Professeure et Directrice de Eso Rennes, Karine Moitte, Assistante ingénieure et Claire Marzin, Ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 19 septembre 2013

La déléguée régionale

Clarisse DAVID

DEC132782DR17

**Décision donnant délégation de signature à Vincent Gouëset pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité mixte de recherche UMR6590 intitulée Espaces et sociétés**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6590, intitulée Espaces et sociétés dont le directeur est Vincent Gouëset ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Philippe Duhamel, Professeur et Directeur de Eso Angers, M. Jean-Marc Fournier, Professeur et Directeur de Eso Caen, M. François Madoré, Professeur et Directeur de Eso Nantes, M. Gérald Billard, Professeur et Directeur de Eso Le Mans, Mme Emmanuelle Hellier, Professeure et Directrice de Eso Rennes, Mme Karine Moitte, Assistante ingénieure et Mme Claire Marzin, Ingénieure d'étude, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 23 septembre 2013

Le directeur d'unité

Vincent GOUËSET

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

DEC132784DR17

**Décision donnant délégation de signature à Yves-Marie Paulet, directeur de l'unité mixte de service UMS3113 intitulée Institut Universitaire Européen de la Mer, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 01 mai 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC122739DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de service n°3113, intitulée Institut Universitaire Européen de la Mer, dont le directeur est Yves-Marie Paulet ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Yves-Marie Paulet, directeur de l'unité mixte de service n°3113, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement d'Yves-Marie Paulet, délégation de signature est donnée à Jean-Yves Royer, Directeur, Annie Cudennec, Professeure, Guy Scouarnec, Ingénieur d'études et Florence L'Hostis, Ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 19 septembre 2013

La déléguée régionale

Clarisse DAVID

DEC132786DR17

**Décision donnant délégation de signature à Benoît Saussol, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6205 intitulée Laboratoire de mathématiques de Bretagne Atlantique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 01 mai 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6205, intitulée Laboratoire de mathématiques de Bretagne Atlantique, dont le directeur est Thierry Levasseur ;

**Vu** la décision n° DEC131946INSMI du 15 juillet 2013 portant nomination de Benoît Saussol aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°6205 intitulée Laboratoire de mathématiques de Bretagne Atlantique ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Benoît Saussol, directeur de l'unité mixte de recherche n°6205, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Benoît Saussol, délégation de signature est donnée à Marc Quincampoix, Professeur et Emmanuel Frenod, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 19 septembre 2013

La déléguée régionale

Clarisse DAVID

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

**Décision donnant délégation de signature à Benoît Saussol pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité mixte de recherche n°6205 intitulée Laboratoire de mathématiques de Bretagne Atlantique**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6205, intitulée Laboratoire de mathématiques de Bretagne Atlantique, dont le directeur est Thierry Levasseur ;

**Vu** la décision n° DEC131946INSMI du 15 juillet 2013 portant nomination de Benoît Saussol aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°6205 intitulée Laboratoire de mathématiques de Bretagne Atlantique ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Marc Quincampoix, Professeur et M. Emmanuel Frenod, Professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Brest, le 23 septembre 2013

Le directeur d'unité

Benoît SAUSSOL

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012



## **DEC132920DAJ**

Décision donnant délégation de signature à Mme Marie-Pierre Comets, directrice de l'innovation et des relations avec les entreprises

### **LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 111542 du 20 juillet 2011 portant nomination de Mme Pascale Letourneux aux fonctions de directrice adjointe aux affaires administratives ;

**Vu** la décision n° 111543 du 20 juillet 2011 portant nomination de M. Pierre Roy aux fonctions de directeur adjoint responsable du pôle « Réseaux et Eco-Systèmes d'Innovation » ;

**Vu** la décision n° 122438DAJ du 21 septembre 2012 portant nomination de Ludovic Hamon aux fonctions de directeur adjoint responsable du pôle « Relations avec les Entreprises et Transfert de l'Innovation » ;

**Vu** la décision n° 132919DAJ portant nomination de Mme Marie-Pierre Comets aux fonctions de directrice de l'innovation et des relations avec les entreprises (DIRE),

### **DÉCIDE :**

**Art. 1.<sup>er</sup>** - Dans la limite de ses attributions, délégation permanente est donnée à Mme Marie-Pierre Comets, directrice de l'innovation et des relations avec les entreprises, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS :

- les conventions de recherche comportant des clauses de valorisation particulières et les accords de licence ;

- les actes relatifs au dépôt et à l'extension des brevets ;

- les décisions relatives à des actions de valorisation (stages, bourses, fond de valorisation, actions thématiques programmées, transfert de technologie, ...) ;

- les conventions fixant les règles relatives à la copropriété et à l'exploitation des brevets, logiciels et savoir-faire ;

- les actes de cession de brevet, logiciel, savoir-faire ou de parts de copropriété de brevet, logiciel, savoir-faire d'une valeur unitaire inférieure ou égale à 375 000 € ;

- tous actes relatifs aux créances détenues par le CNRS sur les sociétés innovantes, et notamment leurs cessions, d'une valeur unitaire inférieure ou égale à 375 000 € ;

- les actes relatifs aux aides octroyées par OSEO-ANVAR, dont le remboursement est d'une valeur unitaire inférieure ou égale à 100 000 €.

**Art. 2.-** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Pierre Comets, directrice de l'innovation et des relations avec les entreprises, délégation est donnée à M. Ludovic Hamon, directeur adjoint responsable du pôle « Relations avec les Entreprises et Transfert de l'Innovation », Mme Pascale Letourneux, directrice adjointe aux affaires administratives et M. Pierre Roy, directeur adjoint responsable du pôle « réseaux et Eco-Système d'Innovation », à l'effet de signer au nom du président du CNRS, toutes conventions, actes et décisions ou documents visés dans l'article 1<sup>er</sup>, dans la limite de leurs attributions respectives.

**Art. 3.-** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 octobre 2013

Alain Fuchs

**DEC132929DAJ**

Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Joël Bertrand, directeur général délégué à la science (DGDS)

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science (DGDS) ;

**Vu** le projet de convention de renouvellement de l'unité mixte internationale « Laboratoire Franco-Mexicain d'Informatique et d'Automatique Appliquée » (UMI-LAFMIA) entre l'Université Technologique de Compiègne, l'Université Joseph-Fourier Grenoble I, l'Institut Polytechnique Grenoble, le Consejo Nacional de Ciencia y Tecnología de México (CONACYT), le Centro de Investigación y de Estudios Avanzados del IPN (CINVESTAV) (Mexique) et le CNRS.

**DECIDE :**

**Art. 1.** – Délégation est donnée à M. Joël Bertrand, DGDS, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, la convention de renouvellement de l'UMI-LAFMIA entre l'Université Technologique de Compiègne, l'Université Joseph-Fourier Grenoble I, l'Institut Polytechnique Grenoble, le CONACYT, le CINVESTAV (Mexique) et le CNRS.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15 octobre 2013

Alain Fuchs

**DEC132258DAJ**

Décision donnant délégation de signature à Patrick Nedellec, directeur de l'Europe de la recherche et de la coopération internationale

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°132256DAJ portant fin de fonction et nomination de M. Patrick Nedellec, aux fonctions de directeur de l'Europe de la recherche et de la coopération internationale,

**DÉCIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>** - Dans la limite de ses attributions, délégation permanente est donnée à M. Patrick Nedellec, directeur de l'Europe de la recherche et de la coopération internationale, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS :

- les accords de coopération scientifique avec des partenaires académiques de l'espace européen et hors espace européen à l'exception de ceux entrant dans le champ de compétence des délégués régionaux ou de ceux créant une structure opérationnelle de recherche du CNRS.

**Art. 2** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> octobre 2013

Alain Fuchs

**DEC132927DAJ**

Décision donnant délégation de signature ponctuelle à Mme Florence Noble, directrice adjointe scientifique à l'Institut des Sciences Biologiques (INSB)

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°112853DAJ du 21 décembre 2011 portant nomination de Mme Florence Noble aux fonctions de directrice adjointe scientifique à l'Institut des Sciences Biologiques (INSB) ;

**Vu** le projet d'avenant d'extension à la convention de création du Laboratoire européen associé (LEA) "Pulsed Electric Fields Applications in Biology and Medicine" (EBAM) entre l'Université de Primorska, l'Université de Ljubljana, l'Institut d'Oncologie de Ljubljana (Slovénie), l'Institut Gustave Roussy, l'Université Toulouse III - Paul Sabatier, l'Université de Limoges, l'Université Paris Sud 11, l'Université de Lorraine et le CNRS ;

**DECIDE :**

**Art. 1.** – Délégation est donnée à Mme Florence Noble, directrice adjointe scientifique à l'INSB, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'avenant d'extension à la convention de création du LEA EBAM entre l'Université de Primorska, l'Université de Ljubljana, l'Institut d'Oncologie de Ljubljana (Slovénie), l'Institut Gustave Roussy, l'Université Toulouse III - Paul Sabatier, l'Université de Limoges, l'Université Paris Sud 11, l'Université de Lorraine et le CNRS.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15 octobre 2013

Alain Fuchs

## **DEC132876DAJ**

Décision donnant délégation de signature à M. Michel Diamant, directeur par intérim de l'Institut national des sciences de l'univers

### **LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

**Vu** le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

**Vu** le décret n°85-218 du 13 février 1985 créant l'institut national des sciences de l'univers du CNRS, son article 1<sup>er</sup> ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de Président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 159/87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

**Vu** la décision n° 31/90 du 9 février 1990 relative aux comités d'orientation et de surveillance des unités propres de service ;

**Vu** la décision n° 900267SOSI du 17 septembre 1990 modifiée relative à la composition et au fonctionnement des comités scientifiques des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Vu** la décision n° 071243SUNI du 11 avril 2007 portant nomination de M. Etienne Ruellan aux fonctions de directeur de l'unité propre de recherche « division technique de l'INSU » ;

**Vu** la décision n°100211DAJ du 1<sup>er</sup> septembre 2010 portant nomination de Mme Sophie Goguelet aux fonctions d'adjointe au directeur adjoint administratif de l'INSU ;

**Vu** la décision n°100212DAJ du 1<sup>er</sup> septembre 2010 portant nomination de Mme Claudine Colon aux fonctions de responsable du service des affaires financières de l'INSU ;

**Vu** la décision n°100213DAJ du 1<sup>er</sup> septembre 2010 portant nomination de Mme Sylvie Cencigh aux fonctions de responsable du service des personnels INSU ;

**Vu** la décision n° 111081DAJ du 16 mai 2011 portant nomination de Mme Marie-Hélène Papillon aux fonctions de directrice adjointe administrative de l'INSU ;

**Vu** la décision n°132875DAJ portant nomination de M. Michel Diament aux fonctions de directeur par intérim de l'institut national des sciences de l'univers,

#### **DÉCIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>** - Dans la limite des missions de l'Institut national des sciences de l'univers (INSU) fixées par l'article 1<sup>er</sup> du décret n°85-218 du 13 février 1985 susvisé, délégation est donnée à M. Michel Diament, directeur par intérim de l'INSU, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, les actes, décisions, conventions et avenants relevant des domaines suivants :

#### **A) STRUCTURES OPERATIONNELLES DE RECHERCHE ET DE SERVICE**

- les décisions, les conventions et leurs avenants relatifs à la création, au renouvellement et à la suppression des groupements de recherche et de service ;
- les décisions, les conventions et leurs avenants relatifs à la création, au renouvellement et à la suppression des structures fédératives de recherche hors contractualisation ;
- les décisions portant modification du rattachement des unités aux section du comité national de la recherche scientifique et aux délégations régionales ;
- les décisions portant nomination des sous-directeurs des unités propres de recherche et des unités propres de service ;
- les décisions arrêtant la composition des comités scientifiques auprès des structures de recherche ainsi que celles désignant les présidents desdits comités ;
- les décisions arrêtant la composition des comités d'orientation et de surveillance des structures propres de service ainsi que celles désignant les présidents desdits comités.

#### **B) GESTION SCIENTIFIQUE**

- les décisions de principe relatives à l'affectation et aux positions des chercheurs et le cas échéant à celles des ingénieurs, des personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions relatives à l'attribution des postes de chercheurs, d'ingénieurs, de personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions relatives à l'attribution de crédits aux structures de recherche et de service ;
- les décisions de principe relatives aux transferts de matériels.

### **C) SUBVENTION**

- l'attribution de subventions en espèces d'un montant, par subvention, inférieur ou égal à 125 000 € et dont l'objet est limité aux aides à la recherche, à l'aide à la diffusion des résultats de la recherche, au soutien aux réunions et colloques scientifiques, au financement des prix attribués aux scientifiques et au soutien à des institutions scientifiques et aux associations liées aux CNRS ;
- l'attribution de subventions en nature pour un montant, par bénéficiaire et par an, inférieur ou égal à 125 000 € ;
- l'attribution de subventions pour l'exécution des programmes pluridisciplinaires entrant dans le cadre de la programmation scientifique approuvée par le conseil d'administration dont le montant, par an et par programme, est inférieur ou égal 375 000 €.

### **D) PARTENARIAT**

- les accords et les conventions nationaux et internationaux conclus avec un ou plusieurs partenaires académiques publics ou privés, dont les programmes de recherche impliquent plusieurs unités rattachées à l'INSU et relevant de plusieurs délégations régionales ;
- les actes et conventions relatifs aux programmes financés par la Commission Européenne concernant les grandes infrastructures de recherche et relatifs à la coordination européens de programme nationaux,
- les actes et les conventions relatifs à la gestion scientifique, administrative et financière des programmes de l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) dont est chargé l'INSU en application des conventions entre l'ANR et l'INSU/ CNRS conclues respectivement les 8 novembre 2005, 18 décembre 2006 et 5 novembre 2007, ;
- les actes pris en application du protocole d'accord conclu entre le Centre national d'études spatiales (CNES) et l'INSU :
  - les conventions de recettes ;
  - les décisions et les conventions relatives au recrutement à la gestion des personnels contractuels de l'INSU/CNRS relevant du protocole d'accord INSU/CNES.



## **E) GESTION DES MOYENS NATIONAUX DE L'INSU**

- les décisions et les conventions nécessaires à la gestion et la maintenance des moyens nationaux de l'INSU, tels que la flotte de navires et d'avions ;

- les décisions et conventions relatives au recrutement et à la gestion des personnels navigants de droit maritime et de l'aviation civile affectés aux moyens nationaux de l'INSU ;

- les décisions fixant le montant des redevances et rémunérations dues à l'INSU dans le cadre de l'utilisation de ses moyens nationaux.

**Art. 2** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel Diament, directeur par intérim de l'institut national des sciences de l'univers, délégation est donnée à Mme Marie-Hélène Papillon, directrice adjointe administrative, à l'effet de signer au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1<sup>er</sup>.

**Art. 3** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel Diament, directeur par intérim de l'INSU et de Mme Marie-Hélène Papillon, directrice adjointe administrative, délégation est donnée à Mme Sophie Goguelet, adjointe au directeur adjoint administratif, à l'effet de signer au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1<sup>er</sup>.

**Art. 4** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel Diament, directeur par intérim de l'INSU et de Mme Marie-Hélène Papillon, directrice adjointe administrative, délégation est donnée à M. Etienne Ruellan, directeur de l'unité propre de recherche « division technique de l'INSU », à l'effet de signer au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1<sup>er</sup> E.

**Art. 5** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel Diament, directeur par intérim de l'INSU et de Mme Marie-Hélène Papillon, directrice adjointe administrative, délégation est donnée à Mme Claudine Colon, responsable du service des affaires financières, à l'effet de signer au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1<sup>er</sup> relevant du domaine de compétence du service des affaires financières.

**Art. 6** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel Diament, directeur par intérim de l'INSU et de Mme Marie-Hélène Papillon, directrice adjointe administrative, délégation est donnée à Mme Sylvie Cencigh, responsable du service des personnels de l'INSU, à l'effet de signer au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1<sup>er</sup> relevant du domaine de compétence du service des personnels de l'INSU.

**Art. 7** - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 14 octobre 2013

Alain Fuchs

**DEC132880DAJ**

Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Franc Pattus, directeur adjoint scientifique à l'Institut des Sciences Biologiques (INSB)

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°121157DAJ du 6 avril 2012 portant nomination de M. Franc Pattus aux fonctions de directeur adjoint scientifique à l'Institut des Sciences Biologiques (INSB) ;

**Vu** le projet de convention portant création du Laboratoire International Associé (LIA) "Prenatal stress and neurodegenerative diseases" (PSND) entre l'Université des sciences et technologies de Lille, la Sapienza Università di Roma, le Neuromed Institute (Italie) et le CNRS ;

**DECIDE :**

**Art. 1.** – Délégation est donnée à M. Franc Pattus, directeur adjoint scientifique à l'INSB, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, la convention portant création du LIA PSND entre l'Université des sciences et technologies de Lille, la Sapienza Università di Roma, le Neuromed Institute (Italie) et le CNRS.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 8 octobre 2013

Alain Fuchs

**DEC132986DAJ**

Décision donnant délégation de signature ponctuelle à Mme Stéphanie Thiebault, directrice de l'Institut Ecologie et environnement

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°130233DAJ du 30 janvier 2013 portant nomination Mme Stéphanie Thiebault, aux fonctions de directrice de l'Institut Ecologie et environnement ;

**Vu** le projet de protocole de collaboration scientifique entre le Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique du Gabon (CENAREST) et le CNRS ;

**DECIDE :**

**Art. 1.** – Délégation est donnée à Mme Stéphanie Thiebault, directrice de l'Institut Ecologie et environnement, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, le protocole de collaboration scientifique entre le CENAREST et le CNRS.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 octobre 2013

Alain Fuchs

DEC130162INSHS

Décision modifiant la décision n° 122889DGDS portant création de la formation de recherche en évolution n° 3567 intitulée « Europe, Européanité, Européanisation »

LE PRESIDENT,

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et chercheurs relevant du CNRS ;

**Vu** la décision n° 122889DGDS du 19 décembre 2012 portant création et renouvellement des formations de recherche en évolution ;

Sur proposition du directeur de l'institut des Sciences Humaines et Sociales ;

**DÉCIDE :**

**Article 1 :**

A l'article 2 de la décision n°122889DGDS du 19 décembre 2012 susvisée, les lignes suivantes sont supprimées :

FRE n°3567

Intitulé : Europe, Européanité, Européanisation

Responsable : M. Jean-Paul REVAUGER, professeur

Partenaire : UNIVERSITE BORDEAUX 3

Section : 39

**Article 2 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

1 - FEV. 2013



Le président  
Alain Fuchs



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

☎ 01 44 96 40 00  
☎ 01 44 96 53 90

## **DEC132901DR14**

**Décision relative à la tarification des plateformes d'imagerie et de chimie de l'USR3505 – Institut des Technologies Avancées en Sciences du Vivant (ITAV)**

### **LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°111981DAJ en date du 31 août 2011 portant nomination de M. Patrick Mounaud aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées;

**Vu** la décision n°111982DAJ en date du 31 août 2011 donnant délégation de signature à M. Patrick Mounaud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Les tarifs de la plateforme d'imagerie appliqués par l'ITAV USR3505 sont fixés selon les barèmes joints en annexe.

#### **Article 2 :**

Cette décision complète la décision tarifaire n°131804DR14 du 1<sup>er</sup> juin 2013.

#### **Article 3 :**

Ces tarifs prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2013.

#### **Article 4 :**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 2 octobre 2013

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional,

Patrick Mounaud

CNRS - UMS3039 - ITAV

TARIFICATION DE LA PLATEFORME D'IMAGERIE - Octobre 2013

Prix de l'heure d'utilisation, en euros, HT

Appareil		ITAV-Recherche Pépinière du CPP	Secteur Public	Secteur Privé
Jour 1565h/an	Confocal	<b>18.00</b>	<b>31.50</b>	<b>63.00</b>
	Multiphoton	<b>18.00</b>	<b>40.00</b>	<b>80.00</b>
Nuit et Week-end 8760h/an	Confocal	<b>3.50</b>	<b>6.00</b>	<b>12.00</b>
	Multiphoton	<b>3.50</b>	<b>7.50</b>	<b>15.00</b>

## **DEC132902DR14**

### **Décision relative au tarif du plateau de Génomique GeT-Purpan UDEAR unité mixte de recherche n°5165**

#### **LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°111981DAJ en date du 31 août 2011 portant nomination de M. Patrick Mounaud aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées ;

**Vu** la décision n°111982DAJ en date du 31 août 2011 donnant délégation de signature à M. Patrick Mounaud, Délégué Régional pour la circonscription Midi-Pyrénées notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

#### **DECIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

Les tarifs du plateau de génomique GeT-PURPAN réalisées par l'UMR5165/U1056 UDEAR sont fixés selon le barème joint en annexe.

##### **Article 2 :**

Ces tarifs prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013.

##### **Article 3 :**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 2 octobre 2013

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional

M. Patrick Mounaud



## PLATEAU DE GENOMIQUE GeT-PURPAN

### TARIFS au 01/07/2013

Séquence complète		Purification + Dépôt de séquence en tube		Dépôt de séquence en tube	
Pour 1 échantillon		Pour 1 échantillon		Pour 1 échantillon	
Secteur public	Secteur privé	Secteur public	Secteur privé	Secteur public	Secteur privé
<b>6,00</b>	<b>9,50</b>	<b>2,00</b>	<b>3,50</b>	<b>2,00</b>	<b>3,00</b>

Dépôt en plaque (Séquençage ou Génotypage)		Purification + Dépôt de séquences en plaque	
Pour 1 run = 16 échantillons		Pour 1 run = 16 échantillons	
Secteur public	Secteur privé	Secteur public	Secteur privé
<b>20,00</b>	<b>40,00</b>	<b>24,00 si 1 run</b> <b>23,00 si 6 runs</b>	<b>45,00</b>

#### Prestations spéciales :

Séquençage d'ADN génomique bactérien, cosmide, BAC : **13 euros par échantillon**

Tous les prix sont hors taxes et sont exprimés en euros

Plateau de Génomique GeT-PURPAN  
 UMR5165 / U1056 UDEAR  
 CHU Purpan - TSA 40031  
 31059 TOULOUSE Cedex 9  
 Tél : 05 61 15 84 36  
[sequence@udear.cnrs.fr](mailto:sequence@udear.cnrs.fr)

## **DEC132990DR14**

### **Décision relative au tarif des produits du groupement de service n°3548 intitulé Institut de Biologie Cellulaire et de Génétique**

#### **LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°11981DAJ en date du 31 août 2011 portant nomination de M. Patrick Mounaud aux fonctions de délégué régional pour la circonscription de Midi Pyrénées;

**Vu** la décision n° 11982DAJ en date du 31 août 2011 donnant délégation de signature à M. Patrick Mounaud délégué régional pour la circonscription de Midi Pyrénées notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

#### **DECIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

Les tarifs des prestations du service de Microscopie Électronique réalisées par groupement de service n°3548 intitulé Institut de Biologie Cellulaire et de Génétique sont fixés selon le barème joint en annexe.

##### **Article 2 :**

Ces tarifs prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013.

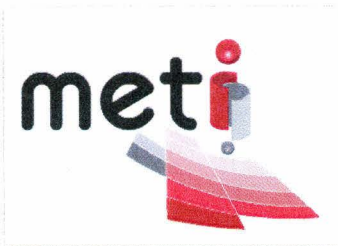
##### **Article 3 :**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 17 octobre 2013

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional

Patrick Mounaud



Certifié ISO 9001-2008

## Barèmes GDS 3548

	FRBT	EPST et autres Ets publics	Privé
<b>Préparation des échantillons</b>			
<b>PREPARATION CLASSIQUE</b>			
<i>Fixation, inclusion par échantillon</i>	24.00 €	28.00 €	50.00 €
<i>Ultramicrotomie (coupes, colorations-par bloc)</i>	25.00 €	29.00 €	55.00 €
<i>Inclusion par bloc</i>	10.00 €	12.50 €	20.00 €
<b>IMMUNOCYTOCHIMIE</b>			
<i>Immunomarquage manuel (10 grilles)</i>	70.00 €	80.00 €	150.00 €
<i>Immunomarquage automatisé (par run de 24 grilles)</i>	110.00 €	120.00 €	220.00 €
<b>COLORATION NEGATIVE</b>			
<i>Coloration négative (3 grilles)</i>	20.00 €	25.00 €	40.00 €
<b>CRYOMETHODES</b>			
<i>Cryofixation dans l'éthane avec automate LEICA EMGP (3 grilles)</i>	60.00 €	70.00 €	210.00 €
<i>PLT Progressive Lowering Temperature (10 échantillons)</i>	120.00 €	130.00 €	400.00 €
<i>HPF Cryofixation haute pression 10 cupules</i>	120.00 €	130.00 €	400.00 €
<i>Cryosubstitution (10 échantillons)</i>	130.00 €	140.00 €	430.00 €
<i>Technique Tokuyasu (préparation + coupe)</i>	130.00 €	140.00 €	430.00 €
<i>Cryocoupes CEMOVIS (journée)</i>	150.00 €	160.00 €	450.00 €
<b>TRAITEMENT DES GRILLES</b>			
<i>Grilles membranées (Formvar ou Collodion) (30 grilles au maxi)</i>	30.00 €	35.00 €	60.00 €
<i>Evaporation de carbone et métal (30 au maxi)</i>	20.00 €	25.00 €	40.00 €
<i>Grilles carbonées seules (20 au maxi)</i>	40.00 €	45.00 €	80.00 €

## Barèmes GDS 3548

	FRBT	EPST et autres Ets publics	Privé
<b>EQUIPEMENTS</b>			
<b>MICROSCOPES</b>			
<b>JEOL 1400</b>			
<i>JEOL 1400 (heure)</i>	<b>25.00 €</b>	<b>29.00 €</b>	<b>60.00 €</b>
<b>JEOL 2100</b>			
<i>Haut contraste (heure)</i>	<b>25.00 €</b>	<b>29.00 €</b>	<b>60.00 €</b>
<i>Option 1 :tomographie – ½ journée</i>	<b>30.00 €</b>	<b>40.00 €</b>	<b>100.00 €</b>
<i>Option 2 :cryomicroscopie- ½ journée</i>	<b>50.00 €</b>	<b>60.00 €</b>	<b>150.00 €</b>
<i>Option 3 : microscopie filtrée- ½ journée</i>	<b>75.00 €</b>	<b>85.00 €</b>	<b>250.00 €</b>
<b>DIVERS</b>			
<i>Taux horaire ingénieur</i>			<b>80 €</b>
<i>Mise à disposition Ultramicrotome mode classique après formation (tarif horaire)</i>	<b>12.00 €</b>	<b>15.00 €</b>	<b>30.00 €</b>
<i>Mise à disposition Ultramicrotome mode cryo après formation (tarif horaire)</i>	<b>18.00 €</b>	<b>20.00 €</b>	<b>40.00 €</b>
<i>Séance de mise en autonomie sur appareil (taux horaire)</i>	<b>10.00 €</b>	<b>12.00 €</b>	<b>80.00 €</b>

DEC132834DR17

**Décision relative aux tarifs des diverses prestations de mesures et analyses physiques, réalisées par l'UMR6502, Institut des Matériaux de Nantes**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC131272DAJ, en date du 19/04/2013, portant nomination de Clarisse DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription de Bretagne-Pays de la Loire ;

**Vu** la décision n° DEC131273DAJ, en date du 19/04/2013, donnant délégation de signature à Clarisse DAVID, déléguée régionale pour la circonscription de Bretagne-Pays de la Loire, notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Les tarifs des diverses prestations de mesures et analyses physiques, réalisées par l'UMR6502, intitulée Institut des Matériaux de Nantes, sont fixés selon le barème joint en annexe.

**Article 2 :**

Ces tarifs prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013.

**Article 3 :**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à [siège de la délégation], le 25 septembre 2013

Pour le président et par délégation,  
La déléguée régionale  
Clarisse DAVID

**Annexe à la Décision n° DEC132798DR17 du 20 septembre 2013, relative aux diverses prestations de mesures et analyses physiques, réalisées par l'UMR6502, Institut des Matériaux de Nantes**

*Tous les prix sont en euros Hors Taxe*

**Résonance Magnétique Nucléaire (RMN)**

		1 journée	1/2 journée	1 heure
secteur privé	avec assistance	800	400	125
	sans assistance	500	300	100
secteur public	avec ou sans assistance	300	150	40

**Microscopie à Force Magnétique (AFM)**

		1 journée
secteur privé	avec assistance	550
secteur public	avec ou sans assistance	200

**Diffraction des Rayons X (DRX)**

		1 journée	1/2 journée	1 heure
secteur privé	avec assistance	700	350	100
	sans assistance	400	200	50
secteur public	avec ou sans assistance	200	150	40

**Spectrométrie Photoélectronique X (XPS)**

		1 journée
secteur privé	avec assistance	1000
secteur public	avec ou sans assistance	300

**Magnétomètre SQUID**

		1 journée
secteur privé	avec assistance	1000
secteur public	avec ou sans assistance	500

## Analyses granulométriques et porosimétriques (pour 1 heure)

	porosimétrie BET	Granulométrie Zêta	DSC-ATG-DTA	analyses thermiques/ spectrométrie de masse
secteur privé	60	60	60	80
secteur public	25	30	30	40

## Microscopie électronique à transmission

		1 journée
secteur privé	avec assistance	1000
secteur public	avec ou sans assistance	500

## Absorptions optiques

		UV-VIS		
		1 journée	1/2 journée	1 heure
secteur privé	avec assistance	400	200	60
	sans assistance	150	80	40
secteur public	avec ou sans assistance	100	50	30
		Fluorescence stationnaire		
		1 journée	1/2 journée	1 heure
secteur privé	avec assistance	400	200	60
	sans assistance	150	80	40
secteur public	avec ou sans assistance	100	50	30
		Fluorescence résolue dans le temps (Femto)		
		1 journée		
secteur privé	avec assistance	700		
secteur public	avec ou sans assistance	200		

## Spectroscopie

		FT Raman		
		1 journée	1/2 journée	1 heure
secteur privé	avec assistance	600	300	100
	sans assistance	200	100	50
secteur public	avec ou sans assistance	150	80	30
		Haute résolution		
		1 journée	1/2 journée	
secteur privé	avec assistance	700	400	
	sans assistance	300	150	
secteur public	avec ou sans assistance	200	100	



DEC132783DR17

**Décision relative au tarif de locations des salles de l'UMR6502, Institut des Matériaux de Nantes**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC131272DAJ, en date du 19/04/2013, portant nomination de Clarisse DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription de Bretagne-Pays de la Loire ;

**Vu** la décision n° DEC131273DAJ, en date du 19/04/2013, donnant délégation de signature à Clarisse DAVID, déléguée régionale pour la circonscription de Bretagne-Pays de la Loire, notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Les tarifs des locations de salle de l'UMR6502, intitulée Institut des Matériaux de Nantes, sont fixés selon le tableau ci-après à la journée :

	Client industriel	Client académique
Salle de conférences	640*	300
Salle du conseil	440	220
Espace cafétéria	440	220

\*Prix en € H.T.

**Article 2 :**

Ces tarifs prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013.

**Article 3 :**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 19 septembre 2013

Pour le président et par délégation,  
Le déléguée régionale  
Clarisse DAVID

DEC133009DR01

**Décision portant sur la composition du conseil de service au sein de la délégation régionale Paris A**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC080145DAJ du 12/12/2008 donnant délégation de signature à M. Alain Mangeol, délégué régional de la circonscription Paris A notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services,

**Vu** la décision du 29 mai 2000 portant sur la création d'un Conseil de service à la Délégation Paris A,

**Vu** le procès-verbal des élections du conseil de service en date du 10 avril 2012,

**Vu** la décision DEC121578DR01 du 3 mai 2012 portant sur la composition du conseil de service,

**Vu** le départ de Madame Audrey BERTINET, membre titulaire nommé du Conseil de service le 1<sup>er</sup> avril 2013,

**DECIDE :**

**Article 1 : Composition**

Le conseil de service comprend 8 membres titulaires:

a)

Président : Alain Mangeol, Délégué régional ;

b) des membres élus par les personnels,

- Sébastien David (SRH)

- Jean-Paul Théologides (SFC),

- Arnaud Richet (SPV),

- Edith Verger-Trochain (SFC),

C Des membres nommés par le Délégué Régional :

- Jean-Marc Fernandes (SRH),
- François Kappeler (P&S)
- Laurène De Beckers (SPV)

Le conseil de service comprend 7 membres suppléants:

- a) Présidente : Suppléante : Anne-françoise Duval, adjointe au délégué régional
- b) Des membres élus suppléants  
Chantal Maillard (SRH)  
Sophie Haguenin (SSI)  
Fadila Ben Ahmed (SFC)
- c) Des membres nommés suppléants  
Emmanuelle Gilliard-Oger (CAG)  
Isabelle Ladegaillerie (CAG)  
Richard Bullet (SFC).

**Article 2 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 22 octobre 2013

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional Alain Mangeol

DEC132992DR13

**Décision modifiant la décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR 5235 intitulée Dynamiques des Interactions Membranaires Normales et Pathologiques (DIMNP).**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC100026DAJ du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à Mme Ghislaine Gibello, déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon ;

**Vu** la décision n°DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5235 Dynamiques des Interactions Membranaires Normales et Pathologiques ;

**Vu** la décision N°DEC111195DR13 du 18 mai 2011 portant création du conseil de laboratoire de l'UMR5235 Dynamiques des Interactions Membranaires Normales et Pathologiques.

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

La décision n°111195DR13 du 18 mai 2011 susvisée est modifiée ainsi qu'il suit :  
Mme Lentini et M. Canova sont nommés en remplacement de M.Mbengue et Mme Lamarque, pour la durée du mandat restant à courir.

M.Dayde, membre nommé, a démissionné du conseil de laboratoire. M. Parmeggiani au lieu de Mme Parmeggiani.

**Article 2 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 17 octobre 2013

Pour le président et par délégation,  
La déléguée régionale  
Ghislaine Gibello

**DEC132439DR15**

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5800 intitulée Laboratoire Bordelais de Recherche en Informatique (LaBRI)**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC12105DAJ du 23/03/2012 donnant délégation de signature à M. Christophe Giraud, délégué régional pour la circonscription Aquitaine-Limousin (DR15);

**Vu** la décision n°DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 5800, intitulée Laboratoire Bordelais de Recherche en Informatique, dont le directeur est Pascal Weil ;

,

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5800 .

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 18 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 4 directrices ou directeurs adjoints ;
- 10 membres élus ;
- 3 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans<sup>1</sup>.

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

---

<sup>1</sup> Ces durées peuvent être réduites ou prorogées, notamment dans le cas où la structure de l'unité est modifiée

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 6 Août 2013

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional

Christophe Giraud

## **DEC132962SGCN**

*Décision modifiant la décision n° 105084SGCN du 15 novembre 2010 portant nomination des membres du Conseil scientifique de l'institut national des sciences de l'univers.*

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret du 21 janvier 2010 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique - M. FUCHS (Alain) ;

Vu la décision n° 100003SGCN du 22 février 2010 fixant la composition, le mode d'élection et le fonctionnement des Conseils scientifiques d'institut ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 03 mars 2010 portant nomination de M. Joël BERTRAND aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 100106DAJ du 12 avril 2010 donnant délégation de signature à M. Joël BERTRAND ;

Vu l'avis du Conseil scientifique du CNRS du 26 septembre 2013,

### **DECIDE**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

L'article 1<sup>er</sup> de la décision du 15 novembre 2010 susvisée est modifié comme suit :

« Monsieur Marc FERRARI, de nationalité française, Astronome » en remplacement de Madame Christine JOBLIN, Directrice de recherche CNRS, démissionnaire.

#### **Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

*Pour le Président et par délégation,  
le Directeur général délégué à la science*

Joël BERTRAND

## **DEC132984SGCN**

*Décision relative à la vacance de sièges au sein de sections et de commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique.*

Vu, le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret n° 91-179 du 18 février 1991 relatif au fonctionnement des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret du 21 janvier 2010 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique - M. FUCHS (Alain) ;

Vu, le décret n° 2011-676 du 15 juin 2011 relatif aux sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, l'arrêté du 02 décembre 2011 fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, l'arrêté du 01 août 2012, portant création de commissions interdisciplinaires au Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, la décision n° 121866SGCN du 26 juin 2012 relative au règlement intérieur des sections et commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, la décision n° 132220DAJ du 15 juillet 2013 portant nomination de Mme LABASTIE (Marie-Claude) aux fonctions de secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, la décision n° 132222DAJ du 15 juillet 2013 donnant délégation de signature à Mme LABASTIE (Marie-Claude), Secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique.

## **DECIDE**

### **Article 1er**

Les sièges suivants sont à pourvoir, pour les sections et la commission interdisciplinaire du Comité national mentionnées ci-dessous :

Section 10 : « Milieux fluides et réactifs : transports, transferts, procédés de transformation »  
1 siège - Collège électoral C

Section 24 : « Physiologie, vieillissement, tumorigenèse »  
1 siège - Collège électoral C



Section 27 : « Relations hôte-pathogène, immunologie, inflammation »  
1 siège - Collège électoral C

Section 30 : « Surface continentale et interfaces »  
1 siège - Collège électoral C

Section 34 : « Sciences du langage »  
1 siège - Collège électoral C

Section 35 : « Sciences philosophiques et philologiques, sciences de l'art »  
1 siège - Collège électoral A1

Section 37 : « Economie et gestion »  
1 siège - Collège électoral A1

Section 40 : « Politique, pouvoir, organisation »  
1 siège - Collège électoral C

Commission interdisciplinaire 53 : « Méthodes, pratiques et communications des sciences et des techniques »  
1 siège - Collège électoral A1  
1 siège - Collège électoral B2

Commission interdisciplinaire 54 : « Méthodes expérimentales, concepts et instrumentation en sciences de la matière et en ingénierie pour le vivant »  
1 siège - Collège électoral A1

## **Article 2**

Pour le remplacement des membres élus de commissions interdisciplinaires, les candidats doivent appartenir aux instances du Comité national de la recherche scientifique.

## **Article 3**

Les déclarations de candidatures doivent être établies suivant le modèle annexé à la présente, avec signature manuscrite, accompagnées d'un curriculum vitae (2 pages maximum), de la liste des travaux, des productions scientifiques les plus récentes (4 pages maximum) le cas échéant.

Elles doivent être reçues par voie postale ou être déposées au Secrétariat Général du Comité national - CNRS - 3 rue Michel Ange - 75016 PARIS, avant le **05 décembre 2013 à 18h00**.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS. Une mention de cette décision sera faite au *Bulletin officiel* du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait à Paris, **15 OCTOBRE 2013**

*Pour le Président et par délégation,  
la Secrétaire générale du Comité national*

*Marie-Claude Labastie*

## **DEC132961GCN**

*Décision modifiant la décision n° 105079SGCN du 15 novembre 2010 portant nomination des membres du Conseil scientifique de l'institut écologie et environnement.*

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret du 21 janvier 2010 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique - M. FUCHS (Alain) ;

Vu la décision n° 100003SGCN du 22 février 2010 fixant la composition, le mode d'élection et le fonctionnement des Conseils scientifiques d'institut ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 03 mars 2010 portant nomination de M. Joël BERTRAND aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 100106DAJ du 12 avril 2010 donnant délégation de signature à M. Joël BERTRAND ;

Vu l'avis du Conseil scientifique du CNRS du 26 septembre 2013,

### **DECIDE**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

L'article 1<sup>er</sup> de la décision du 15 novembre 2010 susvisée est modifié comme suit :

« Monsieur Michel RAYMOND, de nationalité française, Directeur de recherche CNRS » en remplacement de Monsieur Jean-Christophe AUFFRAY, Directeur de recherche CNRS, démissionnaire.

#### **Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

*Pour le Président et par délégation,  
le Directeur général délégué à la science*

Joël BERTRAND

DEC132940DR19

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR 6266 intitulée Identité et différenciation de l'espace, de l'environnement et des sociétés.**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC130357DAJ du 14 février 20113 donnant délégation de signature à Monsieur Vincent GOUJON, délégué régional pour la circonscription Normandie ;

**Vu** la décision n°DEC122742DSI du 05 janvier 2012 renouvelant l'unité UMR 6266 intitulée «Identité et différenciation de l'espace, de l'environnement et des sociétés» dont le directeur est Monsieur Michel BUSSI ;

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'UMR 6266.

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 21 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 12 membres élus : B LECOQUIERRE, C DIDELON, B ELISSALDE, A VAGUET, JC BERTIN, E DAUDE, R DE FILIPPIS, S DE PEINDRAY D'AMBELLE, C MERRIEN, G CZURA, S GILLES, M RENAULT.
- 7 membres nommés : J BARZMAN, B GALINON-MELENEC, E SAUNIER, M LESOURD, M RASSE, F GUILLOT, S DE RUFFRAY.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est égale à la durée du mandat de l'unité.

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à CAEN, le 08 octobre 2013

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional  
Vincent GOUJON



DEC133040DR19

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR 6139 intitulée Laboratoire de mathématiques Nicolas Oresme.**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC130357DAJ du 14 février 20113 donnant délégation de signature à Monsieur Vincent GOUJON, délégué régional pour la circonscription Normandie ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 6139, intitulée « Laboratoire de mathématiques Nicolas Oresme» dont le directeur est Monsieur Bernard LECLERC ;

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'UMR 6139.

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 9 membres élus : V BOSSER, D CARO, M DIDI-BIHA, J GUASCHI, D JUTEAU, G LEVITT, E RICARD, F DEMESLAY, Y OLIVIER
- 4 membres nommés : E FEAUX, E GIRARDIN, P KARAMIAN, T SASSI

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est égale à la durée du mandat de l'unité.

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à CAEN, le 23 octobre 2013

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional  
Vincent GOUJON

**Le Président du Centre national  
de la recherche scientifique**

**Vu**, le décret N°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique,

**Vu**, le décret N°84-431 du 6 juin 1984, modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences, notamment articles 10 à 14,

**Vu**, le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre National de la recherche scientifique,

**Vu**, l'avis favorable de recrutement de l'organisme d'origine,

**Vu**, la décision du 03 décembre 2010, arrêtant la liste des enseignants chercheurs accueillis en délégation dans le cadre des chaires,

**DECIDE**

**ARTICLE I** est modifié comme suit,

**Institut écologie et environnement**

	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Affectation</b>	<b>DR</b>
<b>Ancienne affectation,</b>	SAPRIEL	Guillaume	FRE3216	5
<b>Nouvelle affectation à compter du 1er octobre 2013,</b>	SAPRIEL	Guillaume	<b>UMR8212</b>	<b>4</b>

**ARTICLE II** La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 11 octobre 2013

Alain FUCHS

## **DEC132799DAJ**

Décision modifiant la décision n°100014DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS

### **LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°100014DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Sur proposition du directeur général délégué aux ressources,

### **DÉCIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – La décision n°100014DAJ du 21 janvier 2010 susvisée est modifiée ainsi qu'il suit :

**I.** – Après le point c) du II.A de l'article 2, il est ajouté un point d) ainsi rédigé :  
« pour les marchés et accords-cadres de fournitures et prestations de services, d'un montant compris entre le seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé pour les marchés de fournitures et de services et 1 000 000 euros hors taxe, destinés à couvrir les besoins de l'IN2P3 et de l'INSU pour les projets scientifiques nationaux, dans la limite des crédits notifiés. »

**II.** – Au III de l'article 2, les termes : « ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé pour les marchés de fournitures et de services » sont remplacés par les termes : « à 1 000 000 euros hors taxe ».

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée *au Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15 octobre 2013

ALAIN FUCHS



DEC132944DRH

**Le Président du Centre national  
de la recherche scientifique**

**Vu**, le décret N°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique,

**Vu**, le décret N°84-431 du 6 juin 1984, modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences, notamment articles 10 à 14,

**Vu**, le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre National de la recherche scientifique,

**Vu**, l'avis favorable de recrutement de l'organisme d'origine,

**Vu**, la décision du 24 octobre 2011, arrêtant la liste des enseignants chercheurs accueillis en délégation dans le cadre des chaires,

**DECIDE**

**ARTICLE I** est modifié comme suit,

**Institut de physique**

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Affectation</b>	<b>DR</b>
HUE	Florian	UMR6634	19

**ARTICLE II** La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 15 octobre 2013

Alain FUCHS

## **BULLETIN OFFICIEL DU CNRS**

CNRS  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris Cedex 16

### **Directeur de la publication**

Xavier Inglebert

### **Pour consulter le BO et ses archives**

<http://www.dsi.cnrs.fr/bo>

Dépôt légal à parution

Octobre 2013

ISSN 1148-4853